

**Analyse OIE des écarts du PVS
Préparation d'un plan stratégique
de renforcement de la conformité
des Services Vétérinaires de Guinée Bissau
aux normes de qualité de l'OIE**

10 – 17 Septembre 2009

Dr Eric Fernet-Quinet
Dr Nilton de Morais
Dr Pierre Primot

Table des matières

I- ACRONYMES.....	V
II- RESUME	1
II.1 RENFORCEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES : DES PRIORITES NATIONALES	1
II.2 RENFORCEMENT STRUCTUREL DES SV : MAILLAGE TERRITORIAL COHERENT	2
II.3 CONCLUSION : UN RENFORCEMENT DURABLE DE LA CONFORMITE DES SV DE	
GUINEE BISSAU.....	3
III- RAPPELS SUR LA MISSION D'ANALYSE DES ECARTS PVS	5
III.1 METHODOLOGIE GENERALE.....	5
III.2 CONTEXTE DE LA MISSION	5
III.3 OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION	6
III.4 DEROULEMENT DE LA MISSION.....	6
IV- PRIORITES NATIONALES ET INTERNATIONALES ET STADES D'AVANCEMENT ATTENDUS ...	9
IV.1 PRIORITES NATIONALES.....	9
IV.1.A <i>Priorités du secteur élevage :</i>	<i>9</i>
IV.1.B <i>Priorités concernant la structure des SV</i>	<i>9</i>
IV.2.C <i>Priorités en santé animale</i>	<i>10</i>
IV.1.D <i>Priorités en santé publique vétérinaire</i>	<i>10</i>
IV.2 CHOIX DES STADES D'AVANCEMENT	11
IV.3 IMPACT ET ENJEUX DU PROGRAMME.....	14
V- STRATEGIE GENERALE DU PLAN ANALYSE DES ECARTS DU PVS	15
VI.1 ORGANISATION DES CHAPITRES	15
VI.2 REPARTITION DES RESSOURCES PAR CHAPITRE.....	16
VI- RENFORCEMENT DES COMPETENCES RELATIVES AU COMMERCE INTERNATIONAL.....	17
VI.1 STRATEGIE D'ACTION	17
VI.2 RESSOURCES HUMAINES	18
VI.3 RESSOURCES PHYSIQUES	19
VI.4 RESSOURCES FINANCIERES	19
VII- RENFORCEMENT DES COMPETENCES RELATIVES A LA SANTE ANIMALE.....	22
VII.1 STRATEGIE D'ACTION	22
VII.2 RESSOURCES HUMAINES	22
VII.3 RESSOURCES PHYSIQUES	22
VII.4 RESSOURCES FINANCIERES	23
VIII- RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE (SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET ZONOSSES).....	25
VIII.1 STRATEGIE D'ACTION	25
VIII.2 RESSOURCES HUMAINES	26
VIII.3 RESSOURCES PHYSIQUES	26
VIII.4 RESSOURCES FINANCIERES.....	27
IX- RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN LABORATOIRES D'ANALYSE VETERINAIRE	29
IX.1 STRATEGIE D'ACTION	29
IX.2 RESSOURCES HUMAINES	30
IX.3 RESSOURCES PHYSIQUES	30

IX.4	RESSOURCES FINANCIERES	30
X-	RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ET DE L'INDEPENDANCE TECHNIQUE DES SV.....	33
X.1	PILOTAGE ET COORDINATION DES SV	33
X.2	INDEPENDANCE TECHNIQUE DES SV.....	35
X.3	MISSIONS OPERATIONNELLES ET MAILLAGE DU TERRITOIRE	38
X.3.A	<i>Missions opérationnelles des agents de la fonction publique</i>	<i>38</i>
X.3.B	<i>Maillage sanitaire des vétérinaires de terrain.....</i>	<i>38</i>
a)	<i>Calcul des effectifs animaux en unités d'intervention vétérinaire (UIV).....</i>	<i>38</i>
b)	<i>Organisation des activités sanitaires officielles sur le terrain.....</i>	<i>39</i>
c)	<i>Estimation de l'accessibilité géographique et nombre d'UIV par UVT.....</i>	<i>40</i>
d)	<i>Détermination du coût des déplacements nécessaires pour les activités officielles... </i>	<i>41</i>
e)	<i>Détermination des charges des UVT pour les activités officielles</i>	<i>41</i>
f)	<i>Détermination des ressources nécessaires aux UVT.....</i>	<i>42</i>
g)	<i>Répartitions du budget national pour les activités officielles réalisées par les UVT. </i>	<i>44</i>
X.4	RESSOURCES HUMAINES.....	45
X.5	RESSOURCES PHYSIQUES.....	46
X.6	RESSOURCES FINANCIERES	47
XI-	RENFORCEMENT DES COMPETENCES RELATIVES A LA MEDECINE ET LA PHARMACIE VETERINAIRES	49
XI.1	STRATEGIE D'ACTION	49
XI.2	RESSOURCES HUMAINES	50
XI.3	RESSOURCES PHYSIQUES	50
XI.4	RESSOURCES FINANCIERES.....	51
XII-	RENFORCEMENT DES COMPETENCES TRANSVERSALES.....	53
XII.1	FORMATION INITIALE	53
XII.2	FORMATION CONTINUE.....	54
XII.3	LEGISLATION, REGLEMENTATIONS ET PROCEDURES	54
XII.4	COMMUNICATION ET SYSTEME DE GESTION DES DONNEES	54
XII.5	CONSULTATION AVEC LES BENEFICIAIRES.....	55
XII.6	REPRESENTATION OFFICIELLE	55
XIII-	ANALYSE BUDGETAIRE GLOBALE.....	58
XIII.1	INVESTISSEMENTS.....	58
XIII.2	FONCTIONNEMENT	59
XIII.3	RENTABILITE ET DURABILITE	59
XIV-	CONCLUSION	63
XV-	LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES.....	65
XVI-	ANNEXES	73
	<i>Annexes 1 à 40: Fiches d'activité</i>	<i>73</i>
	<i>Annexe 41 : Détermination des coûts unitaires.....</i>	<i>73</i>
	<i>Annexe 42 et suivantes : autres annexes</i>	<i>73</i>

I- ACRONYMES

AV	Assistant Vétérinaire
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BPL	Bonnes Pratiques de Laboratoire
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CIF	Cost Insurance and Fret (Incoterm)
CVO	Chief Veterinary Officer
DGE	Direction Générale de l'Elevage
DSA	Dépenses de Santé Animale
DSV	Direction Services Vétérinaires
DV	Docteur Vétérinaire
EISMV	Ecole Inter Etats de Sciences et Médecine Vétérinaire
ETP	Équivalent temps plein
€	Euro
FA	Fièvre Aphteuse
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc CFA (1 €= 655 FCFA)
GPS	Global Positioning System
GB	Guinée - Bissau
IAHP	Influenza Aviaire Hautement Pathogène
IDH	Indicateur de Développement Humain
LMR	Limites Maximales de Résidus
LDV	Laboratoire de Diagnostic Vétérinaire
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
M€	Millions d'Euros
MV	Médecin Vétérinaire
OIE	Office International des Épizooties – Organisation Mondiale de la Santé Animale
OIE PVS	Outil de l'OIE pour l'évaluation de la Performance des Services Vétérinaires
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMV	Ordre des Médecins Vétérinaires
OMVG	Organisation de Mise en Valeur du fleuve Gambie
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PACE	Programme PanAfricain de Contrôle des Epizooties
PB	Peste bovine
PIB	Produit Intérieur Brut
PIF	Poste d'Inspection Frontalier
POS	Procédure Opérationnelle Standard
PP	Para-Professionnel Vétérinaire
PPA	Peste Porcine Africaine
PPCB	Péri Pneumonie Contagieuse Bovine
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRESAR	Projet de Réhabilitation du Secteur Agraire et Rural
RAEMA	Réseau Analyse et Echanges en Microbiologie Alimentaire
RALHA	Réseau Africain des Laboratoires d'Hygiène Alimentaire

RESOLAB	Réseau des Laboratoires d'Analyse
SA	Santé Animale
SPINAP-AHI	Support Program of Integrated National Action Plan – Avian & Human Influenza
SPS	Mesures Sanitaires et Phytosanitaires
SV	Services Vétérinaires
SVP	Services Vétérinaires Provinciaux
TM	Technicien Moyen
TTC	Toutes taxes comprises
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire des États de l'Afrique de l'Ouest
UIV	Unité d'Intervention Vétérinaire
USD	United States Dollar (Dollar Américain)
UVT	Unité Vétérinaire de Terrain
WAHIS	World Animal Health Information System –
WAHID	World Animal Health Information Database

II- RESUME

A la demande du gouvernement de Guinée Bissau, une mission d'évaluation OIE PVS des Services Vétérinaires (SV) a été effectuée en Avril 2008 par le Dr Nicolas Denormandie et le Dr Pierre Primot. Elle a permis d'établir les niveaux d'avancement de 40 compétences critiques des Services Vétérinaires et d'en constater les faiblesses structurelles.

Une nouvelle demande du gouvernement a donc été formulée auprès de l'OIE pour entreprendre la présente mission d'analyse des écarts en vue d'établir un programme de renforcement de la conformité des SV de Guinée Bissau aux normes de l'OIE. Cette mission a été réalisée du 10 au 17 Septembre 2009 par les Drs Eric Fernet-Quinet, Nilton de Morais et Pierre Primot.

Ce rapport présente sur 5 ans, un programme de renforcement durable de la conformité des SV en lien avec les normes de qualité de l'OIE. Ce programme est adapté aux contraintes et priorités nationales définies jusqu'en 2015 par la République de Guinée Bissau. Cela se traduit concrètement par la mise en œuvre d'une politique de structuration des SV, et d'activités prioritaires de santé animale et de santé publique vétérinaire, directement complémentaires et en harmonie avec la politique nationale de développement de l'élevage.

Les choix des stades d'avancement à atteindre dans les 5 ans pour chacune des 40 compétences critiques de l'outil PVS de l'OIE sont liés aux caractéristiques des SV de Guinée Bissau et aux niveaux constatés lors de l'évaluation OIE PVS d'avril 2008.

II.1 Renforcement des compétences techniques : des priorités nationales

Dans le domaine de la santé animale, la situation plutôt favorable de la Guinée Bissau doit être protégée et améliorée par :

- L'éradication de la Peste des Petits Ruminants (PPR) par vaccination, à inscrire dans un cadre régional ;
- La détection précoce et la réponse rapide contre la Peste Porcine Africaine (PPA) et l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ;
- Le maintien du statut indemne ou la détermination du statut pour la Peste Bovine (PB), la Péripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB), la Fièvre Aphteuse (FA) et la brucellose à travers des plans de surveillance épidémiologique active ;
- Le contrôle du charbon bactérien par une vaccination systématique des bovins ;
- Des programmes conjoints avec les éleveurs sur la vaccination volontaire contre le charbon symptomatique, la pasteurellose, la maladie de Newcastle et la rage.

En termes de santé publique vétérinaire, deux volets majeurs seront mis en œuvre : (i) le développement de programmes de contrôle des zoonoses majeures (rage, hydatidose, cysticercose, brucellose) et (ii) le renforcement de la sécurité sanitaire des aliments. Cette approche implique le renforcement de la coordination intersectorielle entre la santé animale et la santé humaine et l'échange d'informations et de données sur les zoonoses.

Le nombre réduit des volumes et infrastructures de transformation des produits animaux permettent d'effectuer les inspections avec un effectif et des moyens réduits.

La participation des bénéficiaires est indispensable pour la mise en œuvre des programmes conjoints.

Le marché du médicament vétérinaire en Guinée Bissau est limité. Il doit être contrôlé par les SV. La DSV peut effectuer un contrôle administratif de qualité du médicament basé sur les normes de l'OIE pour les vaccins et sur les procédures de l'UEMOA. Les Unités Vétérinaires de Terrain (UVT) doivent reprendre le contrôle de la distribution, afin d'assurer une utilisation rationnelle des médicaments vétérinaires, la limitation des résidus et la pharmacovigilance nécessaire. La lutte contre la fraude devra ainsi être renforcée par la Direction des Services vétérinaires (DSV) et au niveau décentralisé par les Services Vétérinaires Provinciaux (SVP).

Dans le domaine du commerce international des animaux et de leurs produits et pour ce qui concerne les importations, la stratégie globale consiste à renforcer les contrôles sanitaires et les ressources de 7 postes d'inspection frontaliers (PIF). A terme cependant, dans le cadre de l'intégration régionale, seul le port et l'aéroport de Bissau présenteront un intérêt majeur pour la zone UEMOA.

Dans le domaine des capacités de diagnostic de laboratoire, compte tenu des ressources existantes et du faible volume d'analyse nécessaire, il n'est pas envisagé de nouveaux investissements. Le maintien du laboratoire se justifie par l'intérêt national et l'augmentation potentielles des besoins.

Les compétences transversales sont indispensables au fonctionnement des SV selon les normes de qualité de l'OIE. Il s'agit des compétences liées aux formations initiale et continue, à la législation et aux procédures, à la communication et aux systèmes de gestion des données, à la consultation avec les bénéficiaires et à la représentation officielle.

II.2 Renforcement structurel des SV : maillage territorial cohérent

Le renforcement des SV se fait à trois niveaux :

- implantation de 20 Unités Vétérinaires de Terrain (UVT) pour la mise en œuvre.
- création de 3 services vétérinaires provinciaux (SVP) pour la coordination et l'inspection
- renforcement de la DSV au niveau central, avec deux options, pour la planification

Il est indispensable de renforcer la chaîne de commande directe des SV entre ces trois niveaux, en les séparant clairement des directions agricoles.

L'ensemble représente une trentaine de vétérinaires, 2 universitaires, 65 para-professionnels, et 20 personnels d'appui. Ces personnels sont par ailleurs dotés de ressources physiques adéquates.

a) L'implantation de 20 UVT sur l'ensemble du territoire est indispensable pour assurer la mise en œuvre des activités sanitaires prévues en santé animale et partiellement en santé publique. Elles représentent 20 vétérinaires et 40 para-professionnels vétérinaires.

Compte tenu du faible potentiel d'activité vétérinaire, il est nécessaire que ce réseau prenne en charge l'ensemble des activités vétérinaires de terrain, à savoir les soins, la pharmacie, les activités officielles et certaines missions de vulgarisation.

A l'heure actuelle, le manque de cohérence dans la politique nationale de privatisation n'a pas permis la constitution d'un tel réseau privé, alors que le réseau public s'est détérioré en quantité et en qualité (remplacement des techniciens par des auxiliaires).

La réussite de la politique nationale prioritaire de délégation officielle (mandat sanitaire) des activités de médecine et pharmacie vétérinaires aux vétérinaires privés repose sur la définition d'un maillage efficace et efficient, alliant à la fois accessibilité géographique et permettant une connaissance précise des élevages et une rentabilité économique des cabinets.

Dans les conditions actuelles du marché vétérinaire privé, le développement d'un tel maillage nécessite l'appui financier de l'Etat aux vétérinaires privés pour effectuer des missions déléguées de service public (mandat sanitaire).

b) Les structures centrale (DSV) et provinciales (SVP), ainsi que le laboratoire de diagnostic vétérinaire, comptent 11 vétérinaires, 25 para-professionnels vétérinaires et 20 personnels d'appui. Cela inclut les inspecteurs de frontières et de la santé publique.

II.3 Conclusion : un renforcement durable de la conformité des SV de Guinée Bissau

Le budget nécessaire au maintien du niveau de conformité choisi pour les SV de Guinée Bissau représente un montant de 900 000 € par an. Il consacre 15 % aux investissements matériels, 24 % aux investissements immatériels, 19 % à la masse salariale, 22 % aux consommations, et 20 % aux services délégués.

Les investissements immatériels se trouvent fortement augmentés par la nécessité de former à l'étranger 7 para-professionnels vétérinaires (techniciens moyens) par an, afin de compenser l'arrêt de ces formations durant plusieurs années. Cet investissement (1,16 M€ sur 5 ans) est essentiel si l'on ne veut pas poursuivre la détérioration de la qualité des SV qui s'est initié avec l'emploi de personnels peu ou pas qualifiés.

Un budget destiné aux services délégués est indispensable pour réaliser les activités sanitaires et développer un maillage sanitaire pérenne conforme aux normes de qualité de l'OIE. Le budget annuel total à consacrer au mandat sanitaire est d'environ 200 000 €. Il devra être complété par un fonds exceptionnel de 100 000 € destiné à favoriser l'installation des UVT. Si la politique nationale de privatisation est abandonnée, un budget équivalent serait nécessaire pour les investissements, les consommations, les salaires et les primes des fonctionnaires des UVT.

Le budget national annuel total à consacrer aux SV correspond à 0,5 % de la valeur du cheptel national, 1,25 €/ UIV / an, 2,25% du PIB du secteur élevage, et 0,6% du budget de l'Etat. Ce budget est donc cohérent avec l'économie nationale et susceptible d'être supporté par le budget public et potentiellement par un secteur élevage structuré.

Les Services vétérinaires étant un Bien Public Mondial, ces ressources peuvent provenir (i) du budget national, (ii) de financements internationaux, (iii) des collectivités locales, (iv) de groupements d'éleveurs et autres bénéficiaires, en veillant à ce que la chaîne de commande et l'indépendance technique des SV soient maintenues.

L'impact attendu sur les priorités nationales concerne essentiellement le renforcement de la

sécurité alimentaire nationale et la lutte contre la pauvreté des populations rurales en contribuant à l'augmentation de la productivité des cheptels et à l'amélioration de la qualité sanitaire des aliments d'origine animale.

La mise en conformité du système sanitaire vétérinaire avec les normes de l'OIE contribue, en outre au renforcement de l'intégration régionale et au développement des échanges internationaux de la Guinée Bissau.

Enfin, la politique de renforcement de la conformité des SV doit être renforcée par deux évaluations OIE PVS de suivi, et inclure une évaluation de l'entité en charge des pêches.

III- RAPPELS SUR LA MISSION D'ANALYSE DES ECARTS PVS

III.1 Méthodologie générale

L'outil d'évaluation des performances des SV de l'OIE (Outil PVS) fournit la base d'un cadre logique pour le renforcement progressif de la conformité des SV aux normes de qualité définies par l'OIE.

Cet outil définit ainsi 4 objectifs généraux (les 4 composantes fondamentales OIE-PVS) et 40 objectifs spécifiques (les 40 compétences critiques) et les résultats attendus (niveaux d'avancement de 1 à 5) en vue d'améliorer la conformité des SV.

Sur cette base, un programme de renforcement (activités, moyens et chronogramme) peut être établi pour une durée de cinq ans.

En pratique, il s'agit :

- de définir avec les SV, en cohérence avec les priorités et les contraintes nationales, le résultat attendu souhaité (niveau d'avancement OIE PVS) pour chacune des 40 compétences critiques de l'outil OIE PVS à l'échéance de 5 ans ;
- de déterminer les activités à effectuer pour aboutir aux résultats attendus pour les 40 compétences critiques ;
- de déterminer, à l'aide d'informations, de données ou de rencontres, les tâches et les moyens nécessaires (ressources humaines, physiques et financières) pour permettre la mise en œuvre de ces activités et un fonctionnement adéquat des SV.

III.2 Contexte de la mission

Ce rapport d'analyse des écarts doit être lu en parallèle avec le rapport d'évaluation des performances des SV par l'outil OIE-PVS (E1) réalisée en mars/avril 2008 (Dr Nicolas Denormandie et Dr Pierre Primot) dont l'analyse objective a permis de déterminer les niveaux d'avancement actuels. Ce rapport d'évaluation démontre des niveaux d'avancement bas (niveaux 1 ou 2) pour la plupart des compétences critiques des SV et conclut sur l'insuffisance critique dans laquelle se trouvent les SV du pays, sans ressources humaines, financières et physiques adaptées et ne disposant pas des moyens suffisants pour accomplir les tâches qui leur sont normalement dévolues. Il recommande également prioritairement de réfléchir avec les partenaires du développement à la mise en place de solutions stables et pérennes afin d'inscrire l'action des SV dans la durée.

Par ailleurs, le rapport du Programme National d'Action Intégré pour l'Influenza Aviaire et Humaine (E3) établi en mai 2009, confirme la faiblesse structurelle des SV.

Le Directeur des SV a donc sollicité en urgence auprès de l'OIE, le 3 février 2009, une mission OIE d'analyse des écarts du PVS.

III.3 Objectif général de la mission

L'objectif essentiel de cette mission est de définir, sur 5 ans, un programme de renforcement durable de la conformité des SV du pays aux normes de qualité de l'OIE (Chapitres 3.1 et 3.2 du Code Sanitaire pour les Animaux Terrestres) qui soit adapté aux contraintes et aux priorités nationales définies dans la lettre de politique de développement agricole du gouvernement de Guinée Bissau, établi en 2002 (E2) et dans le plan directeur de développement de l'élevage qui en découle (H4), ou identifiées par les SV durant la mission.

Cette mission d'assistance doit permettre de fournir, grâce à la participation et la validation des SV du pays, les éléments suffisants pour déterminer les activités et les moyens de ce programme et d'en définir les ressources budgétaires et le chronogramme sur 5 ans. Ce programme, ou plan de renforcement de la conformité des SV, sera présenté en utilisant la méthode des cadres logiques.

III.4 Déroulement de la mission

La mission s'est déroulée du 10 au 17 Septembre 2009 et a été réalisée par les Drs Eric Fermet-Quinet, Nilton de Moraes et Pierre Primot, experts certifiés OIE PVS.

Plusieurs contraintes ont marqué le déroulement de cette mission :

- suite à une avarie de l'avion, l'équipe d'expert est arrivée à Bissau avec un jour de retard sur le calendrier initialement prévu ;
- l'équipement prévu pour la réunion (projecteur LCD) n'était pas fonctionnel la première journée, ce qui a rendu difficile la présentation de la méthodologie ;
- le Directeur Général de l'Elevage et le Directeur des Services Vétérinaires, retenus par ailleurs, n'ont pu assister aux travaux des premiers jours, mais avaient pris les dispositions nécessaires pour mettre à la disposition de l'équipe d'experts l'ensemble des cadres techniques des SV. Ils ont pu assister le dernier jour aux restitutions proposées par l'équipe d'experts et valider les conclusions et recommandations proposées ;
- aucun participant aux réunions, en dehors du Directeur et de son adjoint, n'avait connaissance du rapport d'évaluation OIE PVS.

Compte tenu de ce contexte initial, le programme de mission a été modifié et la méthodologie participative et progressive n'a pu être développée de manière totalement satisfaisante, faute de validation des priorités dès le début des travaux par la Direction Générale de l'Elevage.

Cependant les échanges et discussions entre l'équipe d'experts et les cadres techniques ont été riches et fructueux permettant tout d'abord de recueillir les données de manière à pouvoir ensuite présenter des propositions aux SV qui les ont validées a posteriori.

Il est cependant manifeste que dans ces conditions, l'appropriation du programme de renforcement par les SV peut être moindre.

Au final, des priorités claires pour le renforcement des SV ont cependant été établies ainsi que les objectifs nécessaires pour y parvenir, en identifiant pour chaque compétence critique définie dans l'outil PVS de l'OIE le stade d'avancement souhaité dans les 5 ans à venir.

Le programme de travail suivant a été redéfini en collaboration avec les SV de Guinée Bissau le premier jour de mission :

Date	Lieu	Participants	Objectifs
11/09	DGE Bissau	Group de travail	- Présentation des objectifs des missions PVS d'analyse des écarts de l'OIE - Définition des priorités – discussion à partir de la LPDA de 2002 - Recueil des données
12 et 13/09	Bissau	Travail des experts	
14/09	DGE Bissau	Groupe de travail	Travail sur les fiches d'activité et définition des stades d'avancement souhaité pour les 5 ans à venir (Compétence critiques des composantes fondamentales IV, III et II)
15/09	DGE Bissau	Groupe de travail	Travail sur les fiches d'activité et définition des stades d'avancement souhaité pour les 5 ans à venir (Compétence critiques de la composante fondamentale I)
15/09	DGE Bissau	Groupe de travail et Association d'éleveurs	Problématique de l'élevage et discussion sur le maillage sanitaire de terrain
16/09	MADR	Secrétaire général du MADR – Directeur Général de l'Elevage	Présentation des conclusions préliminaires de la mission
16/09	DGE Bissau	Groupe de travail Directeur Général de l'Elevage, Directeur des Services Vétérinaires	Présentation des conclusions de la mission Validation des priorités et des objectifs pour le plan de renforcement de conformité

La mission a respecté les horaires de travail de la DGE (journée continue de 8.30 à 15.00), ce qui a permis aux experts de travailler quotidiennement sur l'ensemble des documents techniques de l'analyse des écarts de l'OIE.

Ainsi, l'équipe d'experts a été à même de présenter, en avance par rapport à l'agenda initialement prévu et dans le respect des procédures et méthodes de l'analyse des écarts de l'OIE, ses conclusion préliminaires et ses principales propositions et recommandations pour établir un plan de renforcement de conformité des SV.

Ces conclusions ont été présentées au Secrétaire général du MADR et validées par la Direction Générale de l'Elevage, lors de la réunion de restitution le 16 septembre 2009.

IV- PRIORITES NATIONALES ET INTERNATIONALES ET STADES D'AVANCEMENT ATTENDUS

IV.1 Priorités nationales

IV.1.A Priorités du secteur élevage :

Dans sa **Lettre de Politique de Développement Agricole (E2)**, le gouvernement de Guinée Bissau s'est fixé en 2002 quatre objectifs prioritaires :

- garantir la sécurité alimentaire ;
- augmenter et diversifier les exportations agricoles ;
- assurer la gestion rationnelle et la préservation des ressources agro-sylvo-pastorales ;
- et améliorer le cadre de vie des populations rurales.

Dans le **plan d'action** qui en découle (H4), le gouvernement a défini les priorités institutionnelles des SV de Guinée Bissau, dont les éléments principaux sont les suivants :

- actualiser la législation vétérinaire ;
- coordonner la lutte contre les zoonoses et toutes les maladies épizootiques ;
- assurer le dépistage des maladies à risque épidémique ;
- réaliser les analyses vétérinaires, dans l'attente d'une prise en charge par le privé;
- privatiser les services vétérinaires rentables ;
- contrôler les animaux destinés à la consommation, au niveau des abattoirs, des commerçants et des restaurants ;
- assurer le contrôle vétérinaire aux frontières.

En Guinée Bissau cependant, le secteur de l'élevage traditionnel ne constitue pas une priorité nationale absolue, en ce sens qu'il ne permet pas de couvrir les besoins nationaux, n'a pas de vocation exportatrice et que **le développement des productions animales est orienté vers les espèces à cycles courts.**

IV.1.B Priorités concernant la structure des SV

Faute d'une orientation stratégique claire et surtout de mise en œuvre opérationnelle, l'organisation des SV ne s'est pas adaptée aux nouvelles contraintes. La chaîne de commande et l'indépendance technique se sont dégradées.

Alors que la privatisation de certaines activités est prévue depuis près de 20 ans, avec des aides internationales délivrées en ce sens, seule la structure publique des SV est présente. Ce sont les agents de la fonction publique vétérinaire, du niveau central jusqu'aux agents de terrain, qui exercent, à titre privé, les activités de la médecine et de la pharmacie vétérinaire.

Cette situation est explicable a priori par l'extrême faiblesse du marché de la santé animale qui ne permet pas de rentabiliser une activité vétérinaire privée, à part entière. En effet le système de production extensif basé sur des espèces trypano-tolérantes est très peu consommateur de soins vétérinaires.

Cependant, cette situation, caractérisée par la confusion et l'absence de stratégie claire, a conduit le réseau vétérinaire de terrain à se dégrader fortement, faute de possibilités d'installation de vétérinaires privés ou de recrutement de vétérinaires publics.

La priorité en matière de SV doit donc être de répondre aux critères de qualité de l'OIE en assurant d'une part des fonctions publiques régaliennes de planification et de contrôle et d'autre part un maillage du territoire constitué d'un nombre suffisant de vétérinaires praticiens. La DGE a donc fortement souhaité l'appui de l'OIE dans ce sens.

IV.2.C Priorités en santé animale

Le contexte concernant la santé animale est plutôt favorable en Guinée Bissau avec l'utilisation d'un bétail trypano-tolérant dans un environnement où les épizooties majeures (PB, PPCB et FA) sont absentes.

Les seules maladies d'importance économique sont les charbons pour les ruminants, la PPR pour les petits ruminants, la PPA pour les porcins et la maladie de Newcastle pour les volailles.

Le développement des espèces à cycle court se heurtera néanmoins à l'absence de maîtrise de la santé animale qui est une condition préalable à la sécurisation de leur développement.

IV.1.D Priorités en santé publique vétérinaire

Le contexte de santé publique est très dégradé, avec un contrôle limité des abattages de ruminants et l'absence quasi-totale de contrôle des produits d'origine animale et des maladies zoonotiques présentes (rage, charbon bactérien, brucellose, tuberculose, cysticercose).

La Guinée-Bissau est également membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) depuis 1996 et doit ainsi se conformer aux règles et directives établies par l'Union.

La démarche menée actuellement par la Guinée Bissau pour accéder au marché de l'Union Européenne pour ses produits de la pêche devra passer par une certification sanitaire effectuée par un Vétérinaire officiel, conformément aux exigences de l'Union Européenne et en conformité avec les standards internationaux de l'OIE. C'est pourquoi cette problématique a été prise en compte dans les travaux de la mission.

Le tableau n° 1 présente la synthèse des priorités nationales telles qu'elles ont été établies et validées pendant la présente mission.

tableau n°1 - Priorités nationales

Catégories de priorités	Priorités nationales	Commentaires explicatifs (enjeux pour le programme)
DE- Politique de développement de l'élevage et des pêches	DE 1 : Assurer la sécurité alimentaire par le développement des productions animales à cycles courts. DE 2 : Permettre l'exportation des produits de la pêche vers l'UE.	La maîtrise de la santé animale conditionne le développement des productions animales. Les SV permettent de certifier la qualité sanitaire des produits de la pêche.
SA- Politique de santé animale	SA1 : Contrôler la PPR, le charbon bactérien et la PPA SA2 : Réduire l'impact économique du charbon symptomatique, de la pasteurellose et de la maladie de Newcastle par des programmes conjoints avec les éleveurs.	Maillage sanitaire de terrain et organisations des éleveurs sont des éléments essentiels pour la mise en œuvre des actions de santé animale.
SP- Politique de santé publique vétérinaire	SP1 : Réduire l'impact des zoonoses majeures par des programmes conjoints avec les éleveurs et l'inspection des abattages (rage, hydatidose, cysticerose, tuberculose et brucellose).	La participation des bénéficiaires est essentielle pour la mise en œuvre de ces programmes.
SV- Politique de structuration des services vétérinaires	SV1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV (notamment contrôle aux frontières) en conformité avec les normes de l'OIE et les orientations de l'UEMOA SV2 : Organiser un maillage sanitaire de terrain conforme aux normes de l'OIE en permettant la privatisation des activités vétérinaires.	Une chaîne de commande unique, l'indépendance technique (revenus, formations et procédures adéquates), ainsi que le nombre et le niveau de formation des personnels techniques sont des éléments fondamentaux de la conformité des SV aux normes de l'OIE.

Sources : Entretiens avec les SV durant la mission et extraits de la Lettre de Politique de Développement Agricole (2002) et de la préparation du Plan Directeur de Développement de l'Élevage (2009)

IV.2 Choix des stades d'avancement

Le choix des niveaux d'avancement a été établi en concertation avec les SV de Guinée Bissau en prenant en compte les caractéristiques actuelles des SV, définies par les niveaux d'avancement établis lors de l'évaluation OIE-PVS de 2008, ainsi que les priorités identifiées et le contexte national.

Ce contexte national a été marqué durant les deux dernières décennies par une période d'instabilité politique majeure dans un contexte de pauvreté économique. .

Sur un autre plan, les spécificités climatiques de la Guinée – Bissau, climat de type tropical avec une saison des pluies s'étendant de mai à octobre et concentrant l'ensemble des

précipitations annuelles (> 2000 mm/an), handicapent fortement les possibilités de déplacement à l'intérieur du pays durant cette période. Cette situation est exacerbée par la proportion importante de terres inondables sur l'ensemble du territoire national.

En pratique, durant la mission, la détermination du niveau d'avancement de chaque compétence a été faite avec les SV dans l'ordre inverse des compétences de l'outil PVS de l'OIE.

En effet ce sont bien les priorités et niveaux d'avancement déterminés pour les composantes fondamentales d'accès aux marchés (composante IV), d'interaction avec les bénéficiaires (composante III) et d'autorité et capacités techniques (composante II), qui déterminent les niveaux de ressources humaines, physiques et financières nécessaires aux SV (composante I).

tableau n°2 - Stades d'avancement actuels et attendus pour les SV

Compétences critiques	Stades d'avancement		Priorités nationales			
	Actuel	Attendu	Développement de l'élevage	Santé Animale	Santé Publique Vétérinaire	Structuration des SV
Chapitre 1 : Ressources humaines, physiques et financières						
I.1.A. Positions Vétérinaires et autres	1	3				+++++
I.1.B. Positions Para-professionnels	2	3				+++
I.2.A. Compétences Vétérinaires	3	3	+++++	+++++	+++++	+++++
I.2.B. Compétences Para-professionnels	3	3			+++	
I-3. Formation continue	2	3		++	+++	
I-4. Indépendance technique	2	3	+++++	+++++	+++++	+++++
I-5. Stabilité des structures et durabilité	2	4				++++
I-6. Capacité de coordination	3	4		+++++	+++++	+++++
I-7. Ressources physiques	1	4				+++++
I-8. Financement	2	3		+++++	++	+++++
I-9. Fonds d'urgence et de compensation	1	3		++		
I-10. Capacité d'investissement et dévpt	1	3		++		++
Chapitre 2 : Autorité et capacité techniques						
II-1 Diagnostics laboratoires vétérinaires	1	2	++	+++	+	
II-2 Assurance qualité laboratoires.	1	2		++		
II-3 Analyse de risque	1	2		+	+	
II-4 Quarantaine et sécurité Frontières	2	3		+++	+	+++
II-5.A. Épidémio-surveillance Passive	2	3			+++	
II-5.B. Épidémio-surveillance Active	1	2		++++		
II-6 Détection précoce réponse rapide	2	4		+++		
II-7 Prévention, contrôle éradication	1	3		+++++		
II-8 Santé publique vétérinaire	1	2			+++	
II-9 Médicaments et produits biologiques	1	2		++		+++++
II-10 Recherche des résidus	1	2			+	
II-11 Problèmes émergents	2	2				
II-12 Innovation technique	1	2				
Chapitre 3 : Interaction avec les bénéficiaires						
III-1 Communication	2	4		+++	++	+++
III-2 Consultation des Bénéficiaires	2	3		+++++		
III-3 Représentation officielle	2	2				+++++
III-4 Accréditation/Délégation	2	2		+++		+++++
III-5 Organisme statutaire vétérinaire	2	3				++
III-6 Programmes communs	2	3		++++	++++	
Chapitre 4 : Accès aux marchés						
IV-1 Élaboration application textes	2	3				+++++
IV-2 Respect de la législation	2	3		+++	+++	
IV-3 Harmonisation Internationale	2	2				++++
IV-4 Certification Internationale	2	3	+++++			
IV-5 Accords d'équivalence	1	1				
IV-6 Traçabilité	1	2		+++		
IV-7 Transparence	3	4		+++	+	+++++
IV-8 Zonage	1	1				
IV-9 Compartimentation	1	1				

IV.3 Impact et enjeux du programme

La Guinée-Bissau est l'un des Pays les Moins Avancés (PMA) et l'un des pays qui connaît le développement humain le plus faible au monde au vu de son Indicateur de Développement Humain (IDH) estimé à 0,374 en 2007-2008, ce qui la place en 175^{ème} position sur un total de 177 pays. La plupart des habitants vivent avec moins d'1 € par jour.

En 2005, le budget de l'État dépendait à 75% de l'aide internationale. L'électrification du territoire est limitée et sujette à rupture d'approvisionnement régulière.

Dans ce contexte, l'amélioration de la qualité des SV du pays conformément aux standards internationaux de l'OIE est un facteur indéniable d'amélioration de la santé publique et de réduction de la pauvreté et un acteur majeur pour le développement agricole, objectif fixé par le Gouvernement de Guinée-Bissau dans sa Lettre de Politique pour le Développement Agricole du 19 avril 2002.

Avec la fin des projets régionaux PARC et PACE, financés par l'Union Européenne à hauteur de 670 000 € les appuis majeurs pour les SV et la santé animale en Guinée Bissau ont pris fin. Persistent cependant des appuis ponctuels liés à la crise de l'influenza aviaire (expertise de laboratoire, mise en réseau au niveau régional, etc.).

En termes de projets de développement de l'élevage, l'appui majeur en cours en Guinée Bissau est le projet PRESAR, financé par la BAD à hauteur de 5 Milliards de FCFA et qui prévoit une petite composante élevage et santé animale. Ce projet d'une durée prévue de 5 ans, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la lutte contre la pauvreté du gouvernement, devait débiter initialement en mai 2006, mais a été retardé. Le recensement des animaux effectué en 2009 s'inscrit dans le cadre de ce projet (H2).

Un autre projet est en cours, le projet OMVG qui prévoit la mise en œuvre d'une centrale d'achat de médicament vétérinaire à Gabu, pour lequel un appel d'offre a déjà été lancé.

La Guinée-Bissau bénéficie également du projet SPINAP (projet d'appui intégré influenza aviaire) à hauteur de 400 000 USD, financé par l'Union Européenne.

La sécurisation de la santé animale est indispensable à la fois à l'augmentation de la productivité des élevages traditionnels et au développement des filières à cycles courts.

L'amélioration de la santé publique vétérinaire (lutte contre les zoonoses majeures du pays) est indispensable pour assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation nationale.

En diminuant l'impact négatif des maladies animales et en améliorant l'état de santé moyen de la population humaine, tout progrès en santé publique vétérinaire a des conséquences en termes de réduction de la pauvreté.

Au-delà des priorités générales du pays qui sont axées essentiellement sur la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, la Guinée Bissau doit assumer certaines priorités internationales parmi lesquelles celles qui découlent de l'engagement du pays au sein de l'OIE à savoir notamment la réduction de la diffusion des maladies majeures. Ces actions ne peuvent être menées qu'en collaboration avec les producteurs et par des SV en conformité durable avec les normes de qualité de l'OIE.

V- STRATEGIE GENERALE DU PLAN ANALYSE DES ECARTS DU PVS

VI.1 Organisation des chapitres

Après avoir défini les niveaux d'avancement souhaités en fonction des priorités et contraintes nationales, le programme de renforcement est établi de manière à asseoir une conformité durable des SV de Guinée Bissau aux normes de qualité de l'OIE.

Les chapitres successifs suivent l'ordre logique qui permet de déterminer progressivement les ressources des SV.

Les 4 premiers chapitres construisent progressivement les priorités techniques :

- Les objectifs de commerce international influencent les activités de santé animale et de santé publique que mettront en place les SV ;
- La santé animale constitue généralement l'activité première des SV, pour répondre aux exigences tant des éleveurs que du commerce international ;
- La santé publique vétérinaire répond à une demande croissante des consommateurs qui à la fois s'élargit et conditionne le niveau de développement économique et social ;
- Le renforcement de la capacité d'analyse de laboratoire est fonction des priorités définies dans les 3 chapitres précédents.

Les choix effectués dans l'ensemble des 4 premiers chapitres influencent les besoins de renforcement de la coordination et de l'indépendance technique des SV. Le chapitre X touche donc à l'organisation générale des SV, incluant à ce titre partie publique et partie privée, dont l'objet est d'assurer une coordination et une indépendance technique conforme aux normes de l'OIE. Dans ce chapitre sont définis à la fois l'organigramme de la structure centrale et des structures déconcentrés de la partie publique des SV et le maillage territorial des postes publics ou des cabinets vétérinaires privés assurant les activités de terrain. Consacré à la structure propre des SV, ce chapitre représente donc la partie la plus importante du budget puisqu'il inclut à la fois les salaires, le fonctionnement et les investissements de la majeure partie de la structure publique des SV (centrale et déconcentrée) et le budget de fonctionnement de certaines activités de terrain (activités des agents publics ou des services officiellement délégués au secteur privé).

En conséquence du chapitre X, le chapitre XI aborde le renforcement nécessaire pour l'exercice de la médecine et de la pharmacie vétérinaires.

Le chapitre XII permet de déterminer le renforcement des compétences transversales (communication, consultation, représentation officielle...) nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des SV dans leur environnement.

Le chapitre XIII établit une analyse du budget proposé pour le renforcement de la conformité.

VI.2 Répartition des ressources par chapitre

D'une manière générale, les ressources financières sont définies de manière forfaitaire.

L'objectif est de permettre aux SV de disposer d'un budget suffisant pour mener les actions indispensables et élémentaires, ou spécifiquement prévues, dans des conditions qui puissent être adaptées aux évolutions de la situation sanitaire sur une durée de 5 ans.

Ainsi, le budget destiné aux activités de terrain (effectuées par les agents publics ou officiellement déléguées à des vétérinaires privés) permet de mettre en œuvre les activités prévues, mais d'une manière souple, pour permettre une répartition budgétaire au mieux des besoins évolutifs du terrain : le montant de dépenses de chaque activité doit pouvoir être ajusté en fonction des contraintes du terrain (localités), des ressources humaines (nombre et statut public ou privé) et des priorités et évolutions de la situation sanitaire.

De même, les budgets consacrés aux activités transversales sont définis globalement pour permettre un volume d'activités suffisant, défini à partir des caractéristiques globales du pays et des priorités mentionnées, dont la répartition exacte relèvera de la planification opérationnelle faite ultérieurement par les SV.

Pour certains chapitres, des ressources spécifiques additionnelles nécessaires sont décrites précisément. C'est le cas par exemple pour l'inspection de la pharmacie vétérinaire, le laboratoire, le commerce international et la communication.

Pour d'autres chapitres, ces ressources spécifiques additionnelles sont très réduites. Ainsi pour la santé animale, elles se limitent à l'achat des vaccins lorsque ceux-ci sont achetés par le budget public, puisque toutes les autres ressources nécessaires sont prises en compte dans d'autres chapitres ou compétences technique (laboratoire, coordination, délégation officielle...). En effet, la quasi-totalité des activités de santé animale sont réalisées avec les ressources définies comme nécessaires et indispensables pour la coordination et l'indépendance technique des SV (chapitre X).

In fine, l'analyse budgétaire globale (XIII) permet de synthétiser les ordres de grandeurs des différentes lignes budgétaires : investissements, masse salariale, fonctionnement, etc.

Elle permet de démontrer l'efficacité du budget proposé, d'en défendre la durabilité et d'intégrer le programme dans la politique de qualité des SV.

VI- RENFORCEMENT DES COMPETENCES RELATIVES AU COMMERCE INTERNATIONAL

VI.1 Stratégie d'action

La Guinée Bissau envisage uniquement l'exportation des produits de la pêche vers l'UE. Or la certification des produits de la pêche relève des SV au sens de l'OIE.

L'autorité halieutique compétente pourrait être, le cas échéant, évaluée sur les mêmes critères de qualité que la DSV notamment grâce à l'outil OIE PVS.

Le choix de créer et de financer une autorité halieutique compétente indépendante de la DSV en Guinée Bissau a conduit la mission à ne pas évaluer les ressources nécessaires à cette autorité. Néanmoins, cette séparation de l'autorité halieutique et de la DSV induit une perte de ressources humaines pour cette dernière, déjà mentionnée lors de l'évaluation OIE PVS.

Alors que la réorganisation du Ministère est en cours après la fin du processus électoral de septembre 2009, deux propositions d'organigrammes ont donc été ainsi évoquées après une discussion approfondie avec les SV. Elles sont présentées au chapitre XII.

Il n'est pas envisagé d'exportations de produits animaux non halieutiques dans les 5 années à venir. La Guinée Bissau est déficitaire en produits d'origine animale et sa politique de l'élevage est orientée vers la sécurité alimentaire intérieure.

A ce titre l'amélioration des compétences critiques « compartimentation », « zonage » et « accords d'équivalence » ne constitue pas des priorités. Elles resteront donc au niveau d'avancement défini lors de la mission d'évaluation PVS sans que cela ne pénalise la qualité des SV.

L'harmonisation de la législation vétérinaire avec les normes internationales (OIE) et régionales (UEMOA) se fera dans le cadre du processus de création et de révision déjà en cours avec l'OIE.

La priorité est donc d'éviter l'introduction de maladies animales mettant en péril la situation sanitaire nationale (absence de PPCB), ainsi que l'introduction d'animaux, de produits d'origine animale ou de médicaments vétérinaires dont la qualité ne serait pas conforme aux normes régionales établies dans le cadre de l'UEMOA.

L'effort principal sera donc d'établir une inspection sanitaire aux frontières qui vise à maintenir le statut relativement privilégié de la Guinée Bissau en matière de santé animale et qui protège les consommateurs.

Trois facteurs ont été analysés afin d'établir cette inspection :

- l'intégration régionale impose le renforcement de l'inspection sanitaire sur les animaux et produits d'origine animale en priorité aux frontières extérieures de l'UEMOA et de la CEDEAO, à savoir le port et l'aéroport de Bissau.

- l'intégration régionale permet de concentrer l'inspection sanitaire sur les principaux axes routiers d'échanges commerciaux formels à savoir São Domingo, Cambadju et Pitada avec le Sénégal et Buruntuma et Piche avec la Guinée Conakry.
- les échanges commerciaux informels d'animaux et la transhumance ne peuvent être contrôlés que par la mise en place progressive d'un processus de traçabilité. Le contrôle documentaire des certificats sanitaires des animaux transhumants doit se faire à tout point du territoire puisque ces derniers ne transitent pas forcément par des postes frontaliers. Le cheptel bovin de Guinée Bissau peut être progressivement identifié par tatouage, tel que déjà pratiqué par certains éleveurs de Guinée Bissau pour lutter contre le vol et en s'inspirant de l'exemple voisin de la Guinée Conakry.

Le programme de renforcement permet de définir les ressources nécessaires à la mise en place de cette stratégie d'inspection sanitaire aux frontières et de traçabilité.

Au niveau transversal, le programme de renforcement prendra en compte les aspects suivants :

- **La formation continue** minimale des personnels de contrôle aux frontières inclura la formation réglementaire et les procédures. Elle devrait se dérouler sur un mois avec formation théorique et formation pratique à l'étranger si nécessaire.
- L'élaboration d'un manuel pour les **procédures opérationnelles standards** (Manuel POS) et la formation des agents des PIFs à ce manuel seront développées. Cela pourra s'inscrire par la suite dans le processus de formation continue des agents des PIFs. Des procédures seront notamment développées au sujet :
 - de l'introduction d'animaux et de produits animaux : définir les documents nécessaires et les procédures d'inspection sanitaire ou alimentaire selon l'espèce, le conditionnement et la provenance
 - des décisions de saisie, procès verbal et pénalités
 - de la supervision des para-professionnels : rédaction de fiches de conduite à tenir et référencement au vétérinaire inspecteur
- Au niveau de la **législation**, le cadre légal sera défini en conformité avec les normes internationales.
- Pour la **communication**, des affiches seront diffusées au niveau des frontières pour expliquer les mesures sanitaires de contrôle des passagers et transporteurs (informations des bénéficiaires sur les procédures sanitaires aux frontières).
- Pour les actions de **représentation officielle**, les SV doivent disposer d'un budget minimal pour coordonner leurs efforts avec les pays voisins (organisation de visites et réunions) et disposer d'un accès à l'information (télécommunications, Internet,...). Ils doivent également pouvoir effectuer au moins deux voyages d'étude sur l'identification bovine, dont un en Guinée Conakry.
- Une application avec **base de données** sera développée pour la gestion de l'information (formulaires de suivi des échanges...) et reliée avec le processus de traçabilité et d'identification bovine.

VI.2 Ressources humaines

Le budget prend en compte l'affectation du personnel d'inspection aux frontières sur les 7 PIFs à raison de 2 para professionnels vétérinaires par PIF (pour un fonctionnement moyen de 10h par jour). Un vétérinaire sera spécifiquement affecté en sus au port de Bissau.

Les para-professionnels vétérinaires des autres PIFs seront supervisés directement par un vétérinaire au niveau provincial, qui interviendra selon des procédures établies en conformité avec les normes de qualité de l'OIE.

Ces personnels recevront une formation continue spécifique sur la réglementation et les procédures d'inspection.

Pour ce qui concerne l'identification bovine et la traçabilité, la mise en œuvre sur le terrain sera faite par les UVT ou par les éleveurs selon la stratégie adoptée. La mise en œuvre ne requiert pas de personnels supplémentaires. Par contre, la gestion administrative de l'identification effectuée par les SV requerra au minimum 3 personnels d'appui.

L'estimation peut en effet être effectuée progressivement sur la base de 100 000 identifications par an (600 000 bovins, la moitié de femelles, donnant un veau tous les 3 ans). Les salaires de ces personnels sont budgétés à partir de l'année 3.

VI.3 Ressources physiques

Les infrastructures des PIFs seront constituées d'un bureau de 20m² aménagé, d'un moyen de télécommunication, d'une motocyclette de service, d'un moyen de désinfection et de petit équipement (examen clinique, sonde à froid, prélèvements). Le bureau du port et de l'aéroport de Bissau disposeront en plus d'un équipement informatique et d'un incinérateur.

VI.4 Ressources financières

Le budget spécifique pour cette activité est réduit aux salaires, à l'équipement et aux frais de fonctionnement administratif et de transports (2000 km par an et par motocyclette). Il est relativement réduit puisque l'exportation n'est pas une priorité nationale et que l'importation est facilitée et protégée dans le cadre de l'intégration régionale.

Les ressources financières induites par l'identification bovine ne pourront le cas échéant être précisées qu'à l'issue de la définition de sa planification opérationnelle précise. Les coûts induits par l'achat des matériels et des formulaires ne sont pas formellement pris en compte dans le budget, car ils sont mineurs et pourraient être pris en charge le cas échéant par les éleveurs ou imputés sur la ligne forfaitaire des consommations administratives.

tableau n°3 - Répartition budgétaire par compétence critique dans le domaine du commerce international

Commerce International	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total 5 ans
II.4. Sécurité aux frontières	145 790	77 033	77 033	77 033	77 033	453 920
IV.3. Harmonisation législative	0	0	0	0	0	0
IV.4. Certification internationale	0	0	0	0	0	0
IV.5. Accords d'équivalence	0	0	0	0	0	0
IV.6. Traçabilité	0	0	6 570	5 070	5 070	16 710
IV.7. Transparence	0	0	0	0	0	0
IV.8. Zonage	0	0	0	0	0	0
IV.9. Compartimentation	0	0	0	0	0	0
Sous-total	145 790	77 033	83 603	82 103	82 103	470 630

tableau n°4 - Répartition budgétaire par postes budgétaires dans le domaine du commerce international

Moyens et coûts nécessaires au commerce international																
Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total		
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget			
Investissements matériels					77 850		9 093		11 343		9 843		9 843	117 970		
<i>Locaux</i>					42 000		2 100		2 100		2 100		2 100	50 400		
	m2 total entretien	15		0	0	140	2 100	140	2 100	140	2 100	140	2 100	8 400		
	m2 construction	300		140	42 000	0	0	0	0	0	0	0	0	42 000		
	m2 rénovation	100		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>Moyens de transports</i>					24 500		4 900		4 900		4 900		4 900	44 100		
	Motocyclettes	3500	0,2	7	24 500	1,40	4 900	1,40	4 900	1,40	4 900	1,40	4 900	44 100		
	Automobile 2x4	20000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Véhicule 4x4	20000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Autre:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>Télécommunications</i>					250		0,33	7	1 750	2,31	578	2,31	578	2,31	578	4 060
<i>Bureautique</i>					750		0,33	2	1 500	0,66	495	3,66	2 745	1,66	1 245	7 230
<i>Equipements spécifiques</i>									8 100		1 020		1 020		1 020	12 180
Investissements immatériels					0		0		0		0		0		0	
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0		0	
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0		0	
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0		0	
<i>Expertise internationale</i>					0		0		0		0		0		0	
Masse salariale					55 800		55 800		59 400		59 400		59 400	289 800		
	Vétérinaires	5400		1	5 400	1	5 400	1	5 400	1	5 400	1	5 400	27 000		
	Autres cadres universitaires	4200		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Para-professionnels vétérinaires	3600		14	50 400	14	50 400	14	50 400	14	50 400	14	50 400	252 000		
	Personnels d'appui	1200		0	0	0	0	3	3 600	3	3 600	3	3 600	10 800		
Consommables / non stockables					12 140		12 140		12 860		12 860		12 860	62 860		
<i>Consommation administrative</i>					0,2		0	11 160	0	11 160	0	11 880	0	11 880	57 960	
<i>Frais de missions</i>							0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Cadres	50		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Personnels d'appui	30		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>Frais véhicules et transports</i>					980		980		980		980		980	4 900		
	Km Motocyclettes	0,07		14000	980	14 000	980	14 000	980	14 000	980	14 000	980	4 900		
	Km Automobiles 2x4	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Km Véhicules 4x4	0,4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Km ou heure Autres:	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0		
Services délégués					0		0		0		0		0	0		
Total en €					1		145 790		77 033		83 603		82 103		82 103	470 630
Total en millions de FCFA					655		95		50		55		54		54	308

VII- RENFORCEMENT DES COMPETENCES RELATIVES A LA SANTE ANIMALE

VII.1 Stratégie d'action

La Guinée Bissau est déficitaire en produits d'origine animale et sa politique de l'élevage est orientée vers la sécurité alimentaire et le développement des productions animales à cycles courts. Cette intensification des filières à cycles courts ne pourra pas se développer sans maîtrise de la santé animale, comme cela a largement été démontré par le passé.

Les systèmes d'élevage ruminants extensifs traditionnels (balante et fula) reposent sur l'utilisation de bétail trypano-tolérant dont les besoins en matière de santé animale sont, en première intention, assez faibles naturellement, d'autant plus qu'ils bénéficient d'un environnement caractérisé par l'absence de maladies épizootiques majeures telles que la PB, la PPCB et sans doute également la FA.

Il est donc particulièrement important de maintenir et de profiter de ce statut avantageux pour sécuriser et améliorer la productivité des filières par des mesures sanitaires simples et peu coûteuses. Durant la mission les SV ont ainsi priorisé les activités suivantes :

- Maintenir le statut indemne de Peste Bovine (surveillance active)
- Obtenir le statut indemne de PPCB (surveillance active sur le terrain et passive à l'abattoir)
- Définir le statut de la FA et de la brucellose (surveillance active)
- Organiser la détection précoce et la réponse rapide concernant l'IAHP et la PPA
- Organiser la vaccination obligatoire annuelle des bovins contre l'anthrax et des petits ruminants contre la PPR (tout le cheptel la première année, puis seulement les jeunes).
- Promouvoir, grâce à des programmes conjoints, compte tenu de l'intérêt économique direct pour les éleveurs et de l'impossibilité d'envisager l'éradication de ces maladies : vaccination des volailles villageoises contre la maladie de Newcastle (vaccin inactivé une fois par an avant le pic épizootique), et vaccination des bovins contre le charbon symptomatique et la pasteurellose.

VII.2 Ressources humaines

VII.3 Ressources physiques

La mise en œuvre de ces activités sera effectuée par les UVT.

L'ensemble des ressources humaines et physiques nécessaires sont décrites dans le cadre de la coordination (annexe I.6 et chapitre XII), du laboratoire (annexe II.1 et chapitre IX), ou des ressources humaines générales (annexes I.1 A et B). Elles appartiennent à la structure publique des SV ou au maillage sanitaire des UVT (chapitre XII).

Le tableau synthétique 28 résume ces ressources dans la conclusion du rapport.

VII.4 Ressources financières

Le budget nécessaire à la mise en œuvre des actions de santé animale est essentiellement constitué par l'activité des UVT qui assureront la surveillance épidémiologique, la détection précoce et la réponse rapide et le contrôle des maladies.

Il est donc calculé dans le chapitre XII. Compte tenu de la nature des tâches répétitives à effectuer et de la volonté de promouvoir la privatisation vétérinaire, le budget est calculé de manière à représenter soit des primes soit des honoraires par acte et par tête. Un exemple de répartition est donné dans le chapitre XII.

Lors de la mise en œuvre opérationnelle des activités, les coûts par activité pourront être répartis analytiquement entre les différentes compétences techniques mentionnées dans les tableaux ci-dessous.

Afin de vérifier l'effectivité de la vaccination, un contrôle sérologique sera entrepris sur un échantillon aléatoire. Le budget de ce contrôle est également pris en charge par le budget de fonctionnement des SVP (annexe I.6 et chapitre XII) et du laboratoire (annexe II.1 et chapitre XI.3).

Le seul budget spécifique au renforcement de la santé animale concerne donc l'achat des vaccins obligatoires (anthrax et PPR) dont le prix de revient unitaire est arrondi à 0,1 € dans le calcul budgétaire (prix estimé sur la base d'indications du Laboratoire Central Vétérinaire de Bamako).

Dans le cadre des programmes conjoints, les autres vaccins (Newcastle, charbon symptomatique, pasteurellose, rage...) seront payés par les éleveurs. Ils ne font donc pas l'objet d'une provision budgétaire spécifique.

tableau n°5 - Répartition budgétaire par compétence critique dans le domaine de la santé animale

Santé Animale	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total 5 ans
II.5.A. Epidémiosurveillance passive	0	0	0	0	0	0
II.5.B. Epidémiosurveillance active	0	0	0	0	0	0
II.6. Détection précoce et réponse rapide	0	0	0	0	0	0
II.7. Prévention, Contrôle et Eradication des maladies	120 000	90 000	90 000	90 000	90 000	480 000
Sous-total	120 000	90 000	90 000	90 000	90 000	480 000

tableau n°6 - Répartition budgétaire par postes budgétaires dans le domaine de la santé animale

Moyens et Coûts nécessaires pour la santé animale														
Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
Investissements matériels					0		0		0		0		0	0
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0
	m2 total entretien	15		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 construction	300		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 rénovation	100		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Motocyclettes	3500	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Automobile 2x4	20000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Véhicule 4x4	20000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>					0		0		0		0		0	0
	Bureautique	750	0,33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Equipements spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
Investissements immatériels					0		0		0		0		0	0
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>					0		0		0		0		0	0
Masse salariale					0		0		0		0		0	0
	Vétérinaires	5400		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres cadres universitaires	4200		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3600		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Personnels d'appui	1200		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommables / non stockables					120 000		90 000		90 000		90 000		90 000	480 000
<i>Consommation administrative</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0
	Cadres	50		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Personnels d'appui	30		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km ou heure Autres	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					120 000		90 000		90 000		90 000		90 000	480 000
Services délégués					0		0		0		0		0	0
Total en €					1		120 000		90 000		90 000		90 000	480 000
Total en millions de FCFA					655		79		59		59		59	314

VIII- RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE (SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET ZONOSES)

VIII.1 Stratégie d'action

Compte tenu de la situation actuelle extrêmement détériorée, il est nécessaire de rétablir les bases d'une politique de santé publique vétérinaire durant ces cinq années.

L'abattage des animaux restant essentiellement une activité familiale et villageoise, donc non contrôlé dans les abattoirs ou aires d'abattage, des programmes conjoints de formation villageoise et des artisans bouchers seront développés pour lutter contre les zoonoses majeures : hydatidose, cysticerose, anthrax, tuberculose et brucellose.

Concernant la rage, aucune donnée actuelle n'existe et ne permet aux SV de prioriser une vaccination canine obligatoire. Il sera donc mis en œuvre un programme conjoint (annexe III.6) de sensibilisation sur la vaccination, qui sera payante.

Il convient néanmoins, pour cette zoonose comme pour les autres, de renforcer la coordination intersectorielle avec la santé humaine pour disposer de données adéquates et fiables sur le nombre de cas humains.

Progressivement, la situation sanitaire des opérateurs de la chaîne alimentaire - des établissements d'abattages et de transformation en particulier - doit être améliorée sur l'ensemble du territoire national, en visant une réponse globale afin de garantir la protection de la santé publique dans le pays.

La priorité portera principalement sur l'approvisionnement en eau potable et l'inspection vétérinaire pour les circuits d'abattage et de distribution courts et locaux.

L'abattoir de Bissau fera l'objet d'une étude spécifique (15 jours) en vue de sa réhabilitation en conformité avec les normes sanitaires.

Le respect de la chaîne du froid, les conditions d'agrément des infrastructures et les conditions de transport et de distribution des aliments devront être établies pour les circuits de transformation et de distribution nationaux plus longs.

Le contrôle des résidus fera l'objet d'une étude (100 échantillons) durant le programme, afin de disposer d'une information fiable et de prendre les mesures adéquates le cas échéant. Les éleveurs et vétérinaires seront sensibilisés sur ce sujet.

L'inspection sanitaire des aliments à l'importation, facilitée par l'harmonisation effectuée dans le cadre de l'intégration régionale, sera renforcée dans le cadre du commerce international (chapitre VI).

Cette stratégie comprend un programme d'activités qui recoupe les compétences transversales suivantes :

- **Législation** - Renforcer la base législative et établir les procédures adaptées par une réglementation sanitaire consolidée dans ses volets relatifs aux établissements d'abattage, de transformation et de distribution des produits d'origine animale et aux inspections sanitaires des filières de production. Il est donc nécessaire de développer des normes et des procédures d'agrément sanitaires et de contrôles officiels en conformité avec les normes de l'OIE.
- **Formation continue** – Il est prévu une formation continue des vétérinaires publics et des para-professionnels exerçant sur le terrain, à raison de 2 jours par an, afin de leur donner la compétence technique appropriée aux tâches d'inspection. Un vétérinaire de la DSV sera formé en santé publique vétérinaire dans un centre collaborateur de l'OIE.
- **Communication** - L'information des professionnels des filières et des consommateurs doit être développée progressivement (ex : ne consommer que des aliments soumis à l'inspection sanitaires ; porter le lait cru à ébullition avant consommation,...).

VIII.2 Ressources humaines

La répartition des inspecteurs vétérinaires doit être rationalisée aux niveaux national, provincial, régional et des différents districts, afin de garantir une action sanitaire sur tout le territoire en fonction du volume des activités d'abattage et de transformation.

Pour l'instant seul l'abattoir de Bissau justifie d'une inspection à temps plein (quelques dizaines d'abattage par jour). Le vétérinaire chargé de l'inspection des denrées d'origine animale au sein de la DSV supervisera 3 para professionnels et cette équipe sera chargée d'initier les plans de contrôle au niveau de la transformation et de la distribution sur l'ensemble du territoire en sus de la ville de Bissau. L'inspection sur les autres lieux d'abattage sera effectuée à temps partiel par des para-professionnels vétérinaires et des vétérinaires des UVT ou des services déconcentrés.

VIII.3 Ressources physiques

L'investissement principal consisterait en l'amélioration de l'abattoir de Bissau et de certains autres lieux d'abattage. Compte tenu que cet investissement relève largement des collectivités locales ou du secteur privé, il ne peut être comptabilisé dans le budget des SV, et devra être déterminé par une étude spécifique (15 jours d'expertise internationale).

En ce qui concerne l'inspection sanitaire, des estampilles différenciées doivent être attribuées à chaque vétérinaire inspecteur pour bien identifier le lieu d'abattage et le type d'établissement (aire d'abattage, abattoir national) sur les denrées issues des animaux soumis à une inspection vétérinaire en conformité avec les normes internationales. Le coût de ces estampilles est estimé forfaitairement par défaut à 100 € par unité.

VIII.4 Ressources financières

Le budget consacré aux ressources humaines, aux investissements et au fonctionnement général de l'inspection sanitaire des aliments d'origine animale et de prévention des zoonoses alimentaires est essentiellement inclus dans la structure de coordination au niveau des SVP et dans le fonctionnement des UVT (annexes I.6 et III.5 ; et chapitre XII)

Seule la masse salariale des 3 para-professionnels vétérinaires affectés à l'abattoir de Bissau et à l'inspection du secteur de la distribution et de la transformation apparaissent dans les tableaux budgétaires 7 et 8.

Le salaire du vétérinaire en poste au niveau de la DSV et ses frais de déplacements sont couverts par la sous direction de l'inspection des aliments d'origine animale présentée dans le chapitre consacré à la structure des SV (annexe I.6 et chapitre X).

Une expertise internationale est requise sur 15 jours pour l'évaluation des investissements en matière d'infrastructures et équipements d'abattage.

300 analyses sont prévues en année 3 pour une étude de la situation des résidus.

Compte tenu de la part prépondérante des formations villageoises en santé publique (cysticercose, hydatidose, tuberculose, brucellose, rage), le budget des programmes conjoints est inclus dans le présent chapitre.

Le tableau synthétique 28 met en exergue les ressources totales consacrées à l'inspection dans la conclusion du rapport.

tableau n°7 - Répartition budgétaire par compétence critique dans le domaine de la santé publique vétérinaire

Santé Publique Vétérinaire	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total 5 ans
II.8. Santé publique vétérinaire	13 960	12 960	12 960	12 960	12 960	65 800
II.10. Contrôle des résidus	0	0	6 000	0	0	6 000
III.6. Programmes conjoints	0	0	0	0	0	0
Sous-total	13 960	12 960	18 960	12 960	12 960	71 800

tableau n°8 - Répartition budgétaire par postes budgétaires dans le domaine de la santé publique

Moyens et Coûts nécessaires à la santé publique														
Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Investissements matériels					1 000		0		0		0		0	1 000
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0
	m2 total entretien	15		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 construction	300		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 rénovation	100		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Motocyclettes	3500	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Automobile 2x4	20000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Véhicule 4x4	20000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autre:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>					250		0		0		0		0	0
<i>Bureautique</i>					750		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>					1 000		0		0		0		0	1 000
Investissements immatériels					0		0		0		0		0	0
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>					0		0		0		0		0	0
Masse salariale					10 800		10 800		10 800		10 800		10 800	54 000
	Vétérinaires	5400		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres cadres universitaires	4200		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3600		3	10 800	3	10 800	3	10 800	3	10 800	3	10 800	54 000
	Personnels d'appui	1200		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommables / non stockables					2 160		2 160		8 160		2 160		2 160	16 800
<i>Consommation administrative</i>					0,2		0		2 160		0		2 160	10 800
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0
	Cadres	50		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Personnels d'appui	30		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km ou heure Autres:	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		6 000		0		0	6 000
Services délégués					0		0		0		0		0	0
Total en €					1		13 960		12 960		18 960		12 960	71 800
Total en millions de FCFA					655		9		8		12		8	47

IX- RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN LABORATOIRES D'ANALYSE VETERINAIRE

IX.1 Stratégie d'action

La DGE dispose d'un laboratoire d'analyse qui a reçu des financements réguliers, mais il ne fonctionne pas faute d'électricité et d'entretien des locaux. L'existence de ce laboratoire se justifie politiquement et stratégiquement à long terme pour le développement du secteur.

Les activités proposées dans le domaine des laboratoires d'analyses sont résumées en annexe dans les fiches d'activités II.1 et II.2. Le résultat attendu sur 5 ans est le niveau 2 « Pour les principales zoonoses et les maladies d'importance économique nationale, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct. ».

A court terme, il convient que les SV disposent du budget suffisant pour faire réaliser les analyses soit dans le laboratoire national, soit à l'extérieur, avec les meilleures garanties de qualité.

Ces analyses indispensables concernent environ 2500 échantillons par an:

- l'épidémiologie-surveillance active de la PPCB, la PB, la FA et la brucellose (400 x 4),
- la sérologie de contrôle vaccinal de l'anthrax et de la PPR (250 x 2),
- la détection précoce de l'IAHP et de la PPA (100 x 2),
- le diagnostic de la rage.

En termes d'assurance de qualité du LDV, le résultat attendu est l'application d'un système formel d'assurance qualité (POS, BPL, enregistrement et traçabilité...) pour l'ensemble des analyses officielles effectuées.

Le LDV initiera un processus d'assurance qualité pour les analyses les plus courantes et doit pouvoir s'intégrer dans un réseau régional de laboratoire pour envoyer certaines analyses à l'extérieur, notamment pour les confirmations dans les laboratoires de référence de l'OIE.

Les prélèvements seront faits par les unités vétérinaires de terrain (UVT) selon des procédures opérationnelles standards pour les programmes nationaux. A cet effet une formation continue des vétérinaires et para professionnels vétérinaires travaillant dans les UVT est essentielle. Elle peut être estimée à 2 jours.

En collaboration avec le laboratoire de référence de l'OIE de Dakar (Laboratoire de contrôle des médicaments vétérinaires – LACOMEV) le LDV pourra également :

- assurer le contrôle de la qualité pharmacologique et immunologique des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire conformément aux normes de l'OIE,
- initier la détection des résidus de médicaments vétérinaires dans certaines productions d'origine animale.

En terme de représentation officielle et d'action régionale, le LDV doit pouvoir développer

des relations et éventuellement des jumelages avec les laboratoires régionaux (RAEMA, RALHA, Resolab) et mondiaux sur la base d'une participation à 4 séminaires par an (7 jours par séminaire en moyenne).

IX.2 Ressources humaines

Les ressources humaines actuelles du LDV ont été estimées largement suffisantes pour les 5 prochaines années au vu de l'activité prévisible, et des appuis récurrents reçus.

Elles comprennent 3 vétérinaires, 7 techniciens et 3 personnels d'appui. Il semblerait possible de pouvoir les réduire à 2 vétérinaires, 3 techniciens et 3 personnels d'appui, si les salaires étaient réévalués pour permettre leur indépendance technique et leur motivation.

De nombreuses formations ont été réalisées, et il semble prématuré d'en envisager de nouvelles.

Une expertise internationale de suivi du processus d'assurance qualité est prévue à raison d'une semaine par an.

IX.3 Ressources physiques

La construction d'un nouveau laboratoire est envisagée par un projet extérieur.

Le laboratoire s'est vu doté d'équipements nouveaux qui ne sont pas utilisés faute d'électricité. Les infrastructures ne sont pas entretenues et ne sont pas sécurisées ce qui a occasionné des vols et des dégradations récurrentes. Dans ces conditions, il n'apparaît pas raisonnable d'envisager un nouvel investissement important.

Il convient de retrouver, durant ces 5 années de stabilisation, la capacité d'assumer un entretien régulier des infrastructures et des équipements de manière régulière. Sur la base d'un laboratoire de taille identique, il est possible d'estimer l'équipement spécifique nécessaire à environ 100 000 €(estimation FAO 2005 Dr Seck).

Un budget de rénovation et d'entretien pour une surface équivalente de 100 m² et un budget de renouvellement de l'équipement sur la base de 20% par an seront donc provisionnés dans le budget total.

Trois postes informatiques, un poste de télécommunication et un véhicule 4x4 doivent être budgétés annuellement afin d'assurer le renouvellement.

IX.4 Ressources financières

Les coûts des formulaires et documents sont inclus dans les consommations administratives, estimées forfaitairement à 20% de la masse salariale.

Les coûts moyens retenus pour ces analyses sont ceux du laboratoire central vétérinaire de Bamako (Mali) dont le détail est donné en annexe 11.B, mais dont il faut retenir qu'une sérologie est budgétée en moyenne à 2 € et les autres analyses à 10 € l'unité.

Ainsi le budget dévolu aux analyses de laboratoire sera disponible au niveau des SV soit pour payer les 2500 analyses auprès du LDV (lui permettant ainsi largement de couvrir ses frais de réactifs), soit pour les faire effectuer auprès d'un laboratoire extérieur.

Le budget des consommables est donc évalué sur le montant unitaire moyen de 2 € pour 2500 analyses, soit 5000 €. A titre d'exemple les annexes 11.A et C montre le volume et les prix d'analyses réalisées dans divers laboratoires de la sous région.

Le kilométrage annuel du véhicule 4x4 est estimé à 10 000 km.

tableau n°9 - Répartition budgétaire par compétence critique dans le domaine des analyses de laboratoire

Laboratoire d'Analyse Vétérinaire	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total 5 ans
II.1. Diagnostic de Laboratoire	93 340	67 173	67 173	67 173	67 173	362 030
II.2. Qualité du diagnostic	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000
Sous-total	101 340	75 173	75 173	75 173	75 173	402 030

tableau n°10 - Répartition budgétaire par postes budgétaires dans le domaine des analyses de laboratoire

Moyens et Coûts aux Laboratoires d'Analyse														
Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
Investissements matériels					52 500		26 333		26 333		26 333		26 333	157 830
<i>Locaux</i>					10 000		1 500		1 500		1 500		1 500	16 000
	m2 total entretien	15		0	0	100	1 500	100	1 500	100	1 500	100	1 500	6 000
	m2 construction	300		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 rénovation	100		100	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
<i>Moyens de transports</i>					20 000		4 000		4 000		4 000		4 000	36 000
	Motocyclettes	3500	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Automobile 2x4	20000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Véhicule 4x4	20000	0,2	1	20 000	0	4 000	0	4 000	0	4 000	0	4 000	36 000
	Autre:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>					250		83		83		83		83	580
<i>Bureautique</i>					750		750		750		750		750	5 250
<i>Equipements spécifiques</i>					20 000		20 000		20 000		20 000		20 000	100 000
Investissements immatériels					8 000		8 000		8 000		8 000		8 000	40 000
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>					8 000		8 000		8 000		8 000		8 000	40 000
Masse salariale					25 200		25 200		25 200		25 200		25 200	126 000
	Vétérinaires	5400		2	10 800	2	10 800	2	10 800	2	10 800	2	10 800	54 000
	Autres cadres universitaires	4200		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3600		3	10 800	3	10 800	3	10 800	3	10 800	3	10 800	54 000
	Personnels d'appui	1200		3	3 600	3	3 600	3	3 600	3	3 600	3	3 600	18 000
Consommables / non stockables					15 640		15 640		15 640		15 640		15 640	78 200
<i>Consommation administrative</i>					0		5 040		5 040		5 040		5 040	25 200
<i>Frais de missions</i>					1 600		1 600		1 600		1 600		1 600	8 000
	Cadres	50		20	1 000	20	1 000	20	1 000	20	1 000	20	1 000	5 000
	Personnels d'appui	30		20	600	20	600	20	600	20	600	20	600	3 000
<i>Frais véhicules et transports</i>					4 000		4 000		4 000		4 000		4 000	20 000
	Km Motocyclettes	0,07		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4		10000	4 000	10 000	4 000	10 000	4 000	10 000	4 000	10 000	4 000	20 000
	Km ou heure Autres:	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					5 000		5 000		5 000		5 000		5 000	25 000
Services délégués					0		0		0		0		0	0
Total en €					101 340		75 173		75 173		75 173		75 173	402 030
Total en millions de FCFA					66		49		49		49		49	263

X- RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ET DE L'INDEPENDANCE TECHNIQUE DES SV

La politique nationale permet de proposer une architecture des SV de Guinée Bissau qui s'articule de manière durable autour d'une DSV centrale, de 3 structures déconcentrées provinciales (SVP), de postes publics d'inspection et de contrôle (des frontières, de la chaîne alimentaire, du médicament...) et d'un maillage sanitaire de terrain d'agents contractuels des SVP ou de vétérinaires privés agissant sous délégation officielle (mandat sanitaire).

Cette architecture doit répondre aux critères de qualité fondamentaux de l'OIE, notamment en ce qui concerne la chaîne de commande et l'indépendance technique. Elle est donc d'une part indépendante des productions animales et d'autre part constituée d'un nombre suffisant de vétérinaires de terrain.

X.1 Pilotage et coordination des SV

L'organigramme actuel de la DSV ne pose pas de problème de fond, cependant il présente quelques inconvénients :

- il semble peu adapté à la charge de travail et aux fonctions d'une structure centrale adaptée aux contraintes nationales et internationales.
- son positionnement au sein de la DGE à niveau égal avec les productions animales met en péril l'indépendance technique des SV, puisque rien n'impose qu'un vétérinaire soit directeur général de l'élevage, et qu'à ce titre des arbitrages non-conformes aux normes de l'OIE pourraient se produire.
- son positionnement au sein de la DGE rend difficile l'implication des SV dans l'inspection des pêches, ce qui renforce la légitimité d'une autorité halieutique indépendante, mais qui divise et affaiblit l'autorité et la capacité structurelle des SV dont la taille critique et les ressources sont déjà forcément limitées compte tenu de la taille du pays et de l'importance relative du secteur élevage. Par ailleurs, cette séparation induit une claire ségrégation entre l'inspection des produits destinés à l'exportation (pêche) qui bénéficiera d'une réelle indépendance technique (avec les procédures, la formation et les revenus adéquats pour l'assurer) et l'inspection des produits animaux sur le marché national qui restera le parent pauvre au détriment de la santé publique nationale.

La mission propose donc deux organigrammes à titre indicatif qui permettent de couvrir toutes les fonctions techniques en tenant compte de la charge de travail représentée par chacune d'elles et des fonctions transversales identifiées durant la mission.

Les deux organigrammes comprennent la même organisation des compétences techniques, de la chaîne de commande et de l'indépendance technique au niveau déconcentré et au niveau du terrain, mais différent seulement au sujet de l'organisation institutionnelle de l'indépendance technique des SV au niveau central.

Les dénominations finales des structures administratives (direction générale, direction,

repartição, seccão...) composant les SV doivent relever entièrement des décisions politiques et administratives, et ne sont mentionnées dans les organigrammes qu'à titre purement indicatif et rédactionnel, sans faire l'objet d'aucune exigence ou expertise en la matière.

La proposition n°1 se rapproche de la situation actuelle avec le maintien d'une Direction Générale regroupant le domaine vétérinaire et les productions animales.

Il est cependant impératif d'assurer que le Directeur Général de l'Élevage ne mette pas en péril l'indépendance technique de la Direction des Services Vétérinaires par des arbitrages techniques ou financiers non-conformes. A ce titre l'organigramme propose que :

- l'intitulé devienne « Direction Générale des Services Vétérinaires et de l'Élevage »
- le poste de directeur de la DGE soit réservé à un docteur vétérinaire

Cependant, cet organigramme présente l'inconvénient de rendre moins claire la séparation du domaine vétérinaire du domaine des productions animales, et ne permettra pas la réinsertion de l'inspection des produits de la pêche au sein de la DSV. Enfin le lien de cette DGE sera double avec les niveaux déconcentrés (centralisé sur le domaine vétérinaire avec les 3 provinces, décentralisé sur le domaine des productions animales avec les 8 régions), ce qui risque d'entraîner ou de maintenir des difficultés dans la gestion effective des ressources.

La proposition n°2 propose la création d'une Direction Générale des Services Vétérinaires.

Cette dernière serait clairement séparée des Directions Générales traitant des productions animales, agricoles et des pêches. Elle se concentrerait exclusivement sur les aspects sanitaires. Le respect de la chaîne de commande et de l'indépendance technique sera alors assuré sans ambiguïté, que ce soit au niveau des activités ou au niveau des ressources. Elle permettrait de recouvrer l'inspection des pêches de manière légitime.

Dans les deux cas, au niveau central, les SV comprennent au minimum :

- une direction santé animale décomposée en :
 - service chargé de l'Épidémiologie, l'Identification Animale et l'Information Zoosanitaire
 - service chargé de la planification des plans de lutte contre les maladies animales et zoonoses
- une direction de l'inspection et du contrôle décomposée en :
 - service chargé de l'inspection des aliments d'origine animale et des établissements
 - service chargé de l'inspection aux frontières, regroupant également l'inspection du médicament vétérinaire et des aliments pour animaux (tous deux importés).

Dans la situation actuelle, la chaîne de commande et l'indépendance technique des SV ne sont pas respectées au niveau régional. En effet les ressources physiques (véhicules, locaux, communication et informatique) et financières (budget de fonctionnement) dépendent des arbitrages des Directeurs Régionaux de l'Agriculture.

Par ailleurs, compte tenu de la taille du pays et de la charge de travail relatives aux activités vétérinaires de planification et de contrôle définies, ainsi que des contraintes budgétaires nationales, il n'est pas efficient de placer une structure déconcentrée spécifique des SV au

niveau de chaque région.

Une structure déconcentrée des SV au niveau des 3 entités provinciales suffirait pour commencer à assurer strictement ces fonctions, si elle était dotée de ressources adéquates. Il est donc proposé la création de 3 Services Vétérinaires Provinciaux (SVP) placés directement sous l'autorité de la DSV et indépendants des administrations régionales.

La DSV et les 3 SVP s'appuient sur des agents de terrain (fonctionnaires, contractuels ou privés) pour mettre en œuvre les activités d'inspection ou de santé animale.

X.2 Indépendance technique des SV

Les SV doivent pouvoir exercer leur activité à l'abri des pressions non scientifiques de quelle que soit leur nature (commerciales, hiérarchiques ou politiques). L'indépendance technique des ressources humaines des SV doit être appuyée par des procédures claires qu'il conviendra de détailler pour chaque activité, mais également sur la compétence des ressources humaines, notamment en ce qui concerne les formations initiale et continue.

Afin d'assurer l'indépendance technique des SV, les personnels du secteur public ou les vétérinaires privés doivent disposer d'un revenu qui assure leurs besoins fondamentaux (alimentation, logement, habillement, scolarité et santé) et représente un facteur d'ascension sociale.

Compte tenu de la situation économique et sociale de la Guinée Bissau, un revenu net de 300 € par mois est considéré comme suffisant pour couvrir les besoins fondamentaux. On peut estimer qu'un revenu de 450 € permet d'épargner ou de rembourser un emprunt en vue d'une construction d'habitation ou de l'acquisition d'un véhicule. Les calculs budgétaires seront donc effectués sur la base mensuelle de 450 € pour les vétérinaires (5400 €/an) et 300 € pour les para-professionnels vétérinaires (3600 €/an).

En ce qui concerne les honoraires du secteur privé, le même ordre de grandeur pourrait être retenu, sachant que cela représente un revenu net inférieur de 20% si l'on tient compte la protection sociale que doivent financer les honoraires d'un privé (maladies, retraite, accident).

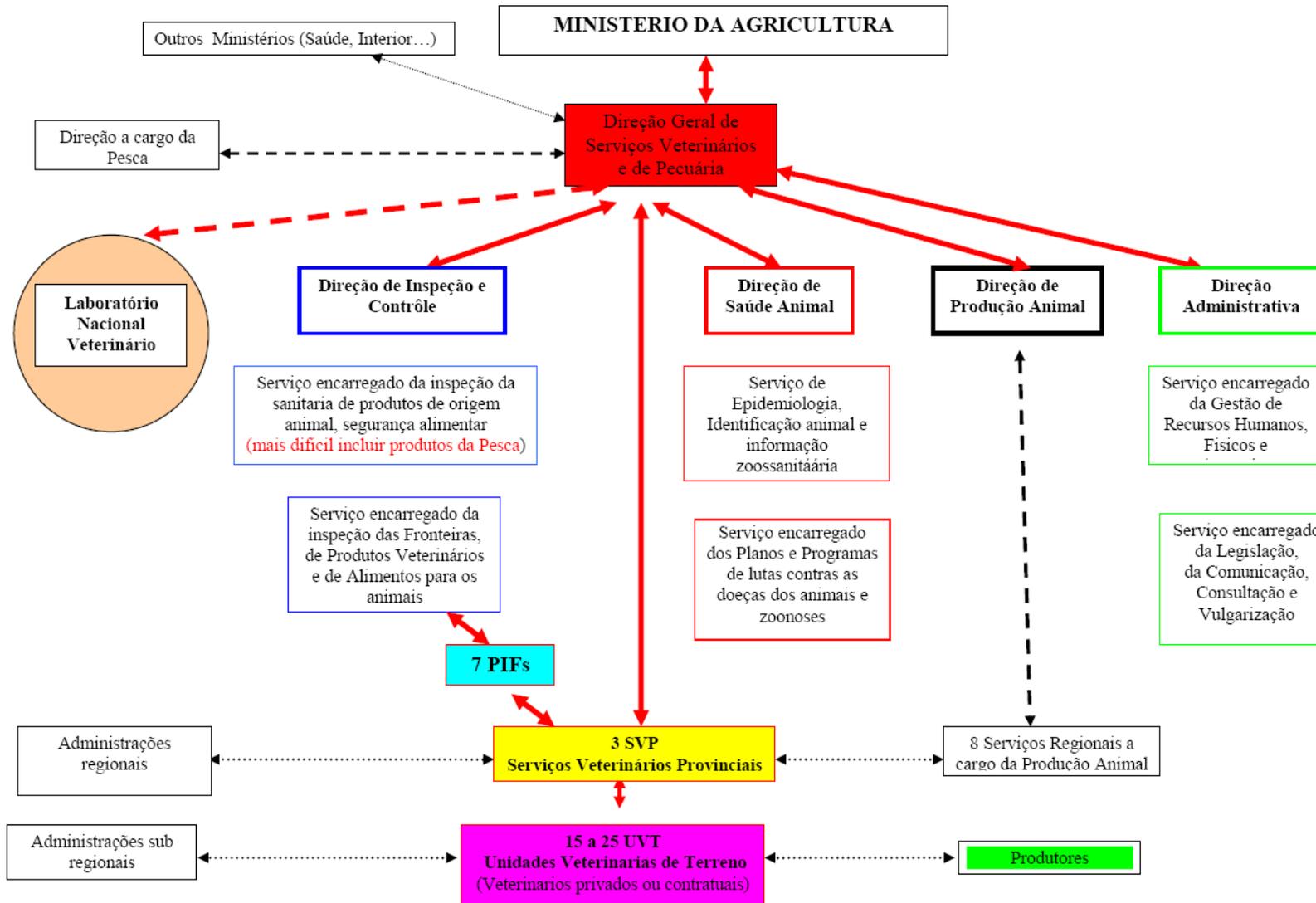
Cette augmentation par rapport aux salaires actuels impose d'en définir les modalités d'application et pourrait être constituée par des primes. Il existe déjà des primes dans la fonction publique. On pourrait envisager une prime de technicité et aussi d'éloignement.

Les SV peuvent arguer que, dans le même souci de favoriser l'indépendance technique, la Guinée Bissau dispose de deux exemples antérieurs :

- la Justice va ainsi établir une nouvelle grille indiciaire pour les revenus des juges.
- la future Autorité Indépendante d'Inspection des Pêches obéira à la même logique.

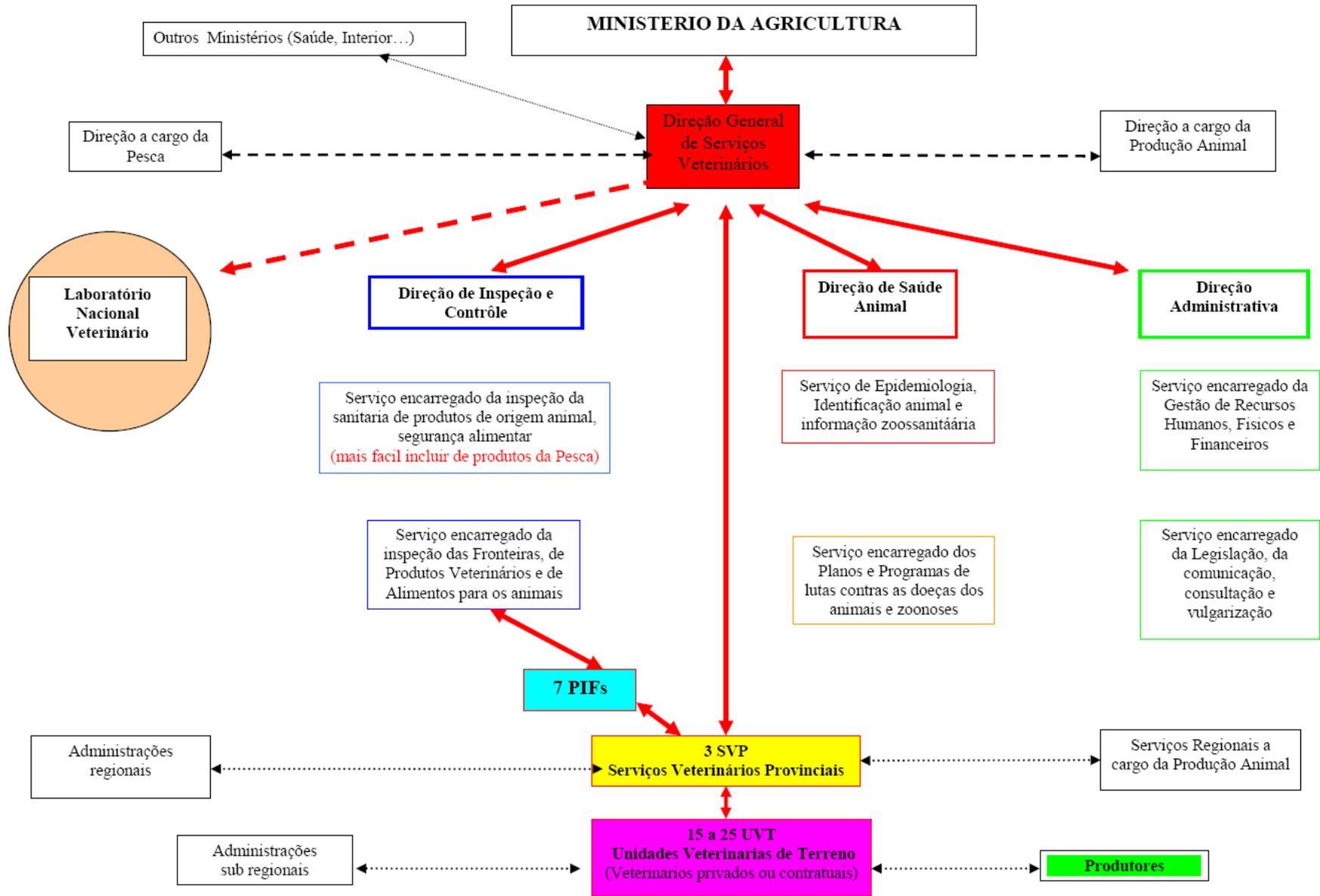
L'organisation de la formation continue des agents et la mise en place de procédures précises pour les activités doit précéder l'augmentation des salaires.

Proposition n°1 : Maintien d'une Direction Générale (des Services Vétérinaires et de l'Élevage) : consacre l'autorité et l'indépendance technique du Directeur des Services Vétérinaires sur le domaine des productions animales, mais rend difficile l'incorporation de l'inspection des pêches et la séparation claire avec les productions animales



Proposition n°2 : Création d'une Direction des Services Vétérinaires

permet d'assurer une meilleure indépendance technique en se séparant clairement des productions animales, et d'inclure l'inspection des pêches



X.3 Missions opérationnelles et maillage du territoire

X.3.A Missions opérationnelles des agents de la fonction publique

Certaines missions opérationnelles relèvent obligatoirement d'inspecteurs vétérinaires officiels du secteur public. Compte tenu de la taille réduite du pays, ces missions seront effectuées essentiellement par les agents de la DSV et des SVP, hormis les inspecteurs des frontières.

Elles font l'objet d'une description précise dans les fiches d'activités (annexes compétences critiques II.4, II.8, II.9) et dans les chapitres relatifs à la santé publique (VIII), au contrôle des frontières (VI) et au médicament vétérinaire (XI).

X.3.B Maillage sanitaire des vétérinaires de terrain

Le réseau sanitaire actuel est constitué théoriquement de 37 « secteurs élevage » publics. Dans la réalité, le maillage s'est peu à peu délité et ne comprend désormais plus que des postes dans certains secteurs, dépourvus de vétérinaires et occupés par des techniciens. Petit à petit les techniciens sont eux-mêmes remplacés par des auxiliaires, formés sur le tas ou ayant suivi des formations courtes.

La privatisation des activités de santé animale, prévue depuis plus de 15 ans, n'a pas été mise en œuvre. Elle se heurte en premier lieu aux réticences des personnels des SV (malgré les appuis méthodologiques et financiers des projets PARC et PACE) et en second lieu à la faiblesse structurelle du marché des soins vétérinaires (élevage extensif de ruminants trypano-tolérants).

Faute de stratégie claire sur le maillage sanitaire de terrain, les SV n'ont pu ni recruter de vétérinaires publics, ni promouvoir l'installation de vétérinaires privés. En conséquence, il est nécessaire de définir une stratégie permettant à terme de retrouver des SV bénéficiant d'un maillage de terrain conforme aux normes de qualité de l'OIE, à savoir, constitué d'un nombre suffisant de vétérinaires de terrain ayant une connaissance réelle des animaux et des exploitations et ne reposant pas sur un nombre disproportionné de techniciens.

Afin d'établir une stratégie cohérente pour le maillage sanitaire, il est nécessaire d'estimer la charge de travail, ainsi que la composition, le nombre et la répartition des Unités Vétérinaires de Terrain (UVT). Au sein de ces UVT la présence d'un vétérinaire s'impose. Ce dernier peut se faire assister de para-professionnels vétérinaires exerçant sous son contrôle effectif.

Par ailleurs, ces UVT doivent être raisonnablement accessibles aux éleveurs, en fonction de contraintes pathologiques, géographiques, économiques, sociales (niveau d'éducation), logistiques (types de communication et de transports...) et selon les systèmes d'élevage.

a) Calcul des effectifs animaux en unités d'intervention vétérinaire (UIV)

Il est tout d'abord nécessaire de se baser sur la répartition géographique des effectifs animaux. Cette répartition est connue jusqu'au niveau régional en Guinée Bissau

selon l'estimation transmise à la base WAHIS de l'OIE en 2006.

Une étude récente faite par sondage en 2009 n'a pas été retenue, car ses chiffres apparaissent totalement incohérents en ce qui concerne la charge à l'hectare et du doublement des effectifs animaux.

Les effectifs animaux sont transformés par calcul en Unités d'Intervention Vétérinaire, sensées représenter et pondérer la charge de travail et les dépenses de santé animales selon les espèces. Pour ce calcul, et dans le contexte de l'élevage de Guinée Bissau, il est retenu qu'un bovin = 1 UIV, un petit ruminant = 0,1, un porc ou un équidé = 0,3, une volaille = 0,01

tableau n°11 - Calcul du nombre d'UIV

Niveau de découpage administratif disponible	Effectifs animaux						Nombre d'UIV
	Bovins = 1	Petits Ruminants = 0,1	Porcins = 0,3	Asins, Equins = 0,3	Volailles = 0,01	Autre	
Bafata	176 900	244 442	5 720	8 727	127 367	0	207 207
Biombo	17 566	5 437	1 594	0	8 368	0	18 688
Bolama / Bijagos	4 091	9 054	2 021	0	11 059	0	5 735
Cacheu	60 881	73 932	21 446	435	150 934	0	76 650
Gabu	250 586	151 326	780	23 126	99 898	0	274 089
Oio	81 111	130 134	23 674	5 280	134 983	0	104 430
Quinara	7 135	9 794	2 824	91	16 450	0	9 186
Bissau	2 646	12 095	7 879	0	20 789	0	6 469
Tombali	14 084	12 086	4 062	270	30 152	0	16 954
Total	615 000	648 300	70 000	37 929	600 000	0	719 409

b) Organisation des activités sanitaires officielles sur le terrain

Les unités vétérinaires de terrain (UVT) sont en charge de la mise en œuvre des activités officielles organisées par la DSV : vaccination obligatoire des petits ruminants contre la PPR et des bovins contre l'anthrax, surveillance épidémiologique active de la PPA, de la FA, de la PPCB et de la PB, détection précoce et réponse rapide à la PPA et l'IAHP, vaccination volontaire des bovins contre le charbon symptomatique et la pasteurellose, et des volailles contre la maladie de Newcastle, identification des bovins, sensibilisation et formation villageoise sur les programmes conjoints de santé animale et de santé publique vétérinaire.

Ces activités seront organisées sur deux campagnes annuelles. Pour des raisons climatiques (hors saison des pluies), sanitaires (avant le départ en transhumance ou compte tenu de la saisonnalité de certaines maladies) ou organisationnelle (regroupement d'animaux ou disponibilité des populations à certaines époques), ces activités ne peuvent être effectuées en Guinée Bissau que pendant 6 mois (180 jours)

Compte tenu des systèmes d'élevage, de leur distribution ainsi que de l'environnement géographique et des infrastructures d'accès, l'expérience des SV montre qu'une UVT peut traiter 500 bovins et 400 petits ruminants en moyenne par jour avec une équipe constituée d'un vétérinaire et de 2 para-professionnels.

Par ailleurs compte tenu du très grand nombre de villages (4000) et de leur très petite taille, les formations et sensibilisation d'éleveurs se font à l'échelon supérieur du découpage administratif, à savoir dans les 185 sections.

En conséquence de l'estimation réalisée dans le tableau 12, le nombre minimal serait de 17 UVT, en charge en moyenne de 42 670 UIV chacune.

tableau n°12 - Calcul du nombre minimal d'unités vétérinaires de terrain (UVT)

Nombre de journées de travail nécessaires pour le suivi sanitaire officiel individuel annuel					
Activité	Equipe	Espèces	Effectif animal à suivre	Effectif réalisable par jour	Nbre de jours total
vaccination obligatoire Anthrax + vaccinations volontaires + surveillance active PPCB,PB,FA	1 DV + 2 PP	bovins	615 000	500	1 230
vaccination obligatoire PPR + vaccinations volontaires	1 DV + 2 PP	petits ruminants	648 000	400	1 620
					2 850

Nombre de journées de travail nécessaires pour les visites de sites (inspection, bilan d'élevage, formation...)					
Activité	Equipe	Entité à visiter	Nbre d'entités à visiter	Nombre visitable par jour	Nbre de jours total
formation aux programmes conjoints	1 DV ou PP	Section	185	1	185
					0
					185

Nombre total de journées de travail nécessaires pour la réalisation des activités officielles	3035
Nombre de jours disponibles pour le suivi sanitaire officiel au cours d'une année	180
Nombre minimal d'unités vétérinaires de terrain	17
Nombre maximum d'UIV par unité vétérinaire de terrain	42 667

c) Estimation de l'accessibilité géographique et nombre d'UIV par UVT

A partir de la base calculée précédemment, il est possible d'estimer de manière théorique l'accessibilité maximale des UVT (distance théorique la plus éloignée du cabinet sur la base d'une répartition théorique homogène). Le tableau 13 montre que :

- certaines régions ne seraient pas pourvues d'UVT,
- la distance maximale d'accessibilité (calculée théoriquement sur une répartition homogène au sein des régions) serait de 33 km dans les autres régions. Compte tenu du contexte national, l'accessibilité semble raisonnable, pour peu que l'on prévoie des installations dans les régions dépourvues.

Le tableau 13 et l'analyse montre ainsi que :

- le nombre optimal serait sans doute de 20 UVT réparties sur l'ensemble du territoire national
- l'accessibilité moyenne maximale serait de 30 km
- chaque UVT serait en charge en moyenne de 9 sections, 212 villages et 36 000 UIV.

La détermination définitive du maillage devra se faire en consultation avec les éleveurs.

tableau n°13 - Calcul du nombre minimal d'unités vétérinaires de terrain (UVT)

Niveau de découpage administratif disponible	Superficie en km2	Nombre d'UVV	Nombre de villages	Nombre de sections	Nombre minimal d'UVT	Accessibilité maximale du nombre minimal d'UVT	Nombre optimal d'UVT	Accessibilité maximale du nombre optimal d'UVT	Nombre de villages par UVT	nombre de sections par UVT
Bafata	5 700	207 207	901	26	5	24	5	24	180	5
Biombo	728	18 688	145	12	0	-	1	19	145	12
Bolama / Bijagos	4 224	5 735	218	18	0	-	1	46	218	18
Cacheu	4 169	76 650	632	28	2	34	2	32	316	14
Gabu	9 000	274 089	713	23	6	26	6	27	119	4
Oio	5 600	104 430	805	23	2	34	2	37	403	12
Quinara	3 084	9 186	283	20	0	85	1	39	283	20
Bissau	182	6 469	62	10	0	-	1	10	62	10
Tombali	3 438	16 954	473	25	0	-	1	41	473	25
Total	36 125	719 409	4232	185	17	33	20	30	212	9

d) Détermination du coût des déplacements nécessaires pour les activités officielles

Les activités officielles induisent des déplacements dont il est nécessaire d'évaluer les coûts.

Pour les besoins du calcul théorique, basé sur une répartition homogène au sein des régions, la distance moyenne d'accessibilité maximale est équivalente à la distance aller – retour moyenne entre les villages ou sections et le lieu d'implantation des UVT.

Compte tenu des activités à mener, le tableau 14 permet d'estimer les distances à parcourir à environ 176 000 km par an. En moyenne cela représente donc 9000 km par UVT et par an.

tableau n°14 - Calcul du coût de déplacements pour les activités officielles des UVT

Activité sanitaire déléguée (acte réalisé)	Nombre d'actes à réaliser par an	Nombre d'actes réalisable par visite	Nombre de visites nécessaires	Distance UVT / site à visiter	Type de transport	Nombre de véhicules	Km totaux parcourus
Santé publique vétérinaire <i>Inspection d'abattage</i>	400	1	400	0	-	-	-
Santé animale <i>Vaccination obligatoire</i>							
vaccinations / épidémiologie bovins	615 000	500	1 230	30	moto	2	73 800
vaccinations petits ruminants	648 000	400	1 620	30	moto	2	97 200
Autres Formation villageoise des éleveurs	185	1	185	30	moto	1	5 550
Total							176 550

e) Détermination des charges des UVT pour les activités officielles

Afin d'effectuer ses missions, chaque UVT doit disposer de ressources adéquates.

- Les charges fixes relatives aux ressources humaines indispensables sont un vétérinaire et un para-professionnel vétérinaire à plein temps, complétées par un deuxième para-professionnel durant les 6 mois de campagne officielle (vaccination, épidémiologie...). Leur revenu doit être suffisant pour assurer leur indépendance technique conformément aux éléments retenus précédemment.
- Les charges fixes relatives aux ressources physiques nécessaires sont deux motocyclettes, un moyen de télécommunication et une chaîne du froid sont indispensables, ainsi qu'un équipement minimal et un local estimé à 50 m2. Les taux de renouvellement et de maintenance sont fixés à 20% pour les

motocyclettes, 33 % pour le téléphone, 10% pour la chaîne du froid et l'équipement et 5 % pour le local.

- Les charges variables sont évaluées forfaitairement à 20% du montant des revenus pour les consommations courantes et administratives (énergie, eau, téléphone, documentation, envois...) et à 10 000 km par an (prenant en compte 10% de déplacements supplémentaires).

Le taux kilométrique prend en compte le carburant et la maintenance puisque l'amortissement du véhicule est retenu dans le prix de l'achat du véhicule.

Le tableau 15 montre que les charges moyennes s'établissent environ à 15 000 €/UVT / an.

Cela représente une charge annuelle d'environ 300 000 €par an pour les 20 UVT.

tableau n°15 - Calcul des charges des UVT

désignation	nombre	coût unitaire	taux annuel	total annuel	
Ressources humaines				9900	
Vétérinaire	1	5400	1	5400	
Para-professionnels	1,5	3000	1	4500	
Autres				0	
Ressources physiques				2153	
Locaux	valeur locative ou maintenance	50	300	0,05	750
Transport	motocyclette	2	3 000	0,20	1200
Télécommunication	mobile	2	50	0,33	33
Bureautique		0		0,33	0
Chaîne de froid		1	1 500	0,10	150
Equipement	petit matériel	1	200	0,10	20
Fonctionnement				2680	
Frais de déplacements (taux fonctionnement seul)		10 000	0,07	-	700
Autres charges (20% des ressources humaines)		20%			1980
				0	

Total Charges par unité vétérinaire de terrain

14 733

Budget national maximal nécessaire pour les unités vétérinaires de terrain

294 660

f) Détermination des ressources nécessaires aux UVT

La politique nationale de recouvrement des coûts permet d'envisager que les UVT puissent bénéficier des ressources de la pharmacie vétérinaire et des vaccinations volontaires.

En ce qui concerne les médicaments vétérinaires, les seuls éléments d'analyse économique disponibles sont le montant des importations de médicaments vétérinaires actuellement réalisées par l'importateur privé (estimé à 15 000 €) ; les estimations issues des discussions concernant les approvisionnements parallèles des éleveurs depuis le Sénégal ; et enfin le chiffre d'affaire mentionné sous le projet PARC (environ 75 000 €).

En retenant une valeur annuelle de 50 000 € d'importations par an (tableau 16), on obtient un bénéfice brut annuel de 700 € par Unité Vétérinaire de Terrain (UVT). Ce chiffre est d'ailleurs cohérent avec les chiffres cités dans des rapports antérieurs qui situaient la Dépense de Santé Animale (DSA) pour la pharmacie vétérinaire à 0,1 € par UIV.

tableau n°16 - Estimation des revenus potentiels de pharmacie vétérinaire

Valeur nationale annuelle des importations ou achats (CIF+TTC) de médicaments vétérinaires par	50 000
Ratio prix détail / valeur achat grossiste	1,4
Marge brute vétérinaire	0,2
Nombre d'unités vétérinaires de terrain	20
Revenu brut pharmacie d'unité vétérinaire de terrain	700
Revenu brut pharmacie par UIV	0,02
DSA théorique calculée sur pharmacie	0,12

En ce qui concerne les vaccinations volontaires, il est possible de se baser sur les marges actuelles et sur des taux de couverture annoncés par les éleveurs ou présentés par des programmes similaires existants dans la sous-région.

Quelque soit la précision de cette estimation, une analyse très succincte montre que la rentabilité des 20 UVT ne peut être assurée sur la seule base des revenus de l'activité de la pharmacie vétérinaire et des soins vétérinaires.

Le tableau 17 montre que l'estimation globale des ressources propres potentielles des UVT s'établit à 130 000 € par an, soit environ 5000 € / UVT / an. Cette situation s'explique facilement par l'exploitation extensive d'un cheptel essentiellement bovin trypano-tolérant, très peu consommateur de soins et d'intrants vétérinaires.

Les ressources propres ne peuvent donc en aucun cas compenser les charges nécessaires à la mise en œuvre des activités officielles. Un maillage sanitaire vétérinaire conforme aux normes de qualité de l'OIE ne pourra donc se constituer à partir de la seule force du marché privé. **Un budget national public d'environ 200 000 € par an** sera donc indispensable pour compléter les ressources des 20 UVT et permettre la mise en œuvre des programmes officiels.

tableau n°17 - Estimation des ressources propres et des ressources complémentaires

Revenus bruts des activités (privées et officielles payantes) de l'ensemble des UVT du pays

Activités / Traitements identifiés	cible (espèce et système d'élevage)	effectif total	taux réalisation	prix achat	prix vente	marge	Revenu brut
charbon symptom	bovins	615 000	30%	0,1	0,4	0,3	55 350
pasteurellose	bovins	615 000	15%	0,1	0,4	0,3	27 675
Newcastle	volailles	600 000	20%	0,05	0,1	0,05	6 000
rage	chiens	100 000	10%	3	5	2	20 000
pharmacie	UIV	720 000	100%			0,03	21 600
Total Revenus bruts des UVT du pays							130 625
Total Revenus par unité vétérinaire de terrain							5 225
Budget minimal nécessaire pour les activités officielles par UVT							9 508
Budget national optimal nécessaire pour les activités officielles							190 160

g) Répartitions du budget national pour les activités officielles réalisées par les UVT

Le revenu des UVT doit donc être complété par une rémunération à partir du budget public de tout ou partie des activités officielles qu'elles réalisent. Ainsi, lorsque ces activités officielles visent l'éradication (vaccination PPR chez les petits ruminants), le contrôle de zoonoses (anthrax) ou la surveillance active, il est très justifiable de recourir à un financement public.

Le mandat sanitaire peut être un moyen puissant pour inciter les vétérinaires privés à s'établir dans des zones difficiles. Il est aussi un moyen de renforcer le réseau sanitaire au bénéfice de la santé animale et de la santé publique vétérinaire du pays.

Compte tenu des données précédentes et des revenus estimés nécessaires pour assurer l'indépendance technique des vétérinaires, tout en étant suffisamment incitatifs pour favoriser leur installation et le maintien du réseau sanitaire sur l'ensemble du territoire national, le mandat sanitaire doit représenter une garantie de revenu complémentaire moyen d'environ 10 000 € brut par an, soit 200 000 € pour l'ensemble des UVT.

Le niveau d'honoraires doit être suffisant non seulement pour procurer un revenu, mais aussi pour prendre en compte la protection sociale des personnes (accident, maladie, retraite...) et l'amortissement des investissements (logistique, formation continue,...) pour effectuer ces tâches dont la durée doit être estimée. Les montants doivent être évalués en consultation avec les vétérinaires privés et basés sur un paiement à l'acte dont la réalisation peut être vérifiée aisément (sondage, déclaration, paiement partiel, contrôles...). Ils doivent prendre en compte le type de tâche déléguée (niveau de compétence), le temps de travail, le temps de transport, le recrutement du personnel nécessaire et assurer un niveau de revenu global final crédible pour assurer l'indépendance technique des vétérinaires.

En plus d'assurer leur indépendance technique, cette rémunération doit permettre d'inciter les vétérinaires et les para-professionnels vétérinaires de terrain à remplir totalement les objectifs planifiés par la DSV.

Cette rémunération sera donc attribué soit sous forme de primes à la tâche à des vétérinaires contractuels dont le salaire de base sera maintenu au stade actuel (et non réévalué comme pour les vétérinaires fonctionnaires exerçant les activités de planification et de contrôle), soit sous forme de paiement d'activités sanitaires déléguées aux vétérinaires privés (mandat sanitaire).

A titre d'exemple, le tableau 18 donne une répartition du budget nécessaire pour la réalisation des tâches officielles.

tableau n°18 - Exemple de répartition du budget national destiné aux activités officielles

Activité sanitaire déléguée (acte réalisé)	Objectif	Type d'unités	Nombre d'unités dans le pays	Nombre d'actes par an	Tarif à l'unité en €	Total
Santé publique vétérinaire						
<i>Inspection d'abattage sur site</i>	inspection hebdomadaire	marchés et abattages	30	1500	13	19 500
Santé animale						
<i>Vaccination obligatoire</i>						
anthrax	70%	bovins	615 000	430 500	0,15	64 575
PPR	80%	petit ruminant	648 000	518 400	0,2	103 680
<i>Surveillance épidémiologique active</i>						
FA		bovins	615 000	400	3	1 200
PPCB		bovins	615 000	400	3	1 200
PB	status indemne	bovins	615 000	400	3	1 200
brucellose		bovins	615 000	400	3	1 200
Détection précoce PPA et IAHP	à la demande	porc / volaille		200	5	1 000
<i>Autres</i>						
Formation villageoise des éleveurs	100%	sections	185	185	30	5 550
Total						199 105

X.4 Ressources humaines

Au niveau central :

A minima, le cadre organique de la DSV nécessitera 5 vétérinaires : un directeur, deux chargés de la santé animale, et deux inspecteurs nationaux chargés de l'inspection et du contrôle (frontières, hygiène alimentaire, médicament vétérinaire). La DSV comprendra également 2 para-professionnels vétérinaires assistants

Elle comprendra également un cadre universitaire chargé de la gestion des ressources et un cadre universitaire chargé de la législation, de la communication et de la consultation/vulgarisation.

Enfin le personnel d'appui sera au nombre de 6 : 2 secrétaires, 2 chauffeurs, 2 gardiens.

L'inspection des frontières pourra être regroupée avec l'inspection du médicament vétérinaire et des aliments du bétail, tous deux pour la plupart encore importés.

L'inspection des aliments d'origine animale devrait aussi inclure les produits de la pêche, même si celle-ci est pour l'instant envisagée comme une autorité compétente séparée dotée de 3 inspecteurs vétérinaires.

Au niveau provincial :

Au niveau des 3 SVP seront présents un vétérinaire, un para-professionnel vétérinaire, un chauffeur, une secrétaire et un gardien. Ils assureront la planification régionale des activités des SV, effectueront la supervision des personnels de terrain, et réaliseront des activités d'inspection en hygiène alimentaire.

Au niveau du terrain :

Les 20 vétérinaires et 40 para-professionnels (dont 20 à mi-temps le cas échéant) des 20 UVT constituant le maillage sanitaire sont pris en compte sous forme budgétaire dans le cadre de la délégation officielle (mandat sanitaire).

Les inspecteurs de frontière et de la santé publique vétérinaire sont pris en compte séparément dans le chapitre relatif au commerce international (VI).

Le total pour la coordination s'élèvera à 8 vétérinaires, 1 universitaire, 5 para-professionnels vétérinaires et 15 personnels d'appui.

Les personnels de la DSV, des SVP et les inspecteurs aux frontières sont des fonctionnaires et perçoivent des salaires et primes fixes.

Les personnels des 20 UVT sont soit des vétérinaires ou para-professionnels vétérinaires contractuels des SVP, soit des vétérinaires privés employant leurs propres para-professionnels vétérinaires. Les personnels contractuels perçoivent un salaire de base équivalent à l'indice de la fonction publique, augmenté d'une prime à la tâche dépendant des activités mises en œuvre. Les vétérinaires privés perçoivent des honoraires à la tâche pour chaque activité officielle déléguée.

X.5 Ressources physiques

Les SV doivent avoir des moyens adaptés à leurs missions. Les ressources physiques nécessaires aux missions opérationnelles sont détaillées dans les compétences critiques afférentes pour celles relevant du secteur public ou sont prises en charge par le secteur privé dans le cadre du budget de délégation officielle.

* Les personnels contractuels perçoivent une motocyclette et une chaîne de froid, qui leur appartient en propre et dont le remboursement annuel, est déduit du montant des primes.

* Les investissements physiques de l'UVT pourraient être attribués aux vétérinaires privés selon des modalités à définir ultérieurement (dons, prêts, locations, rachats aux agents contractuels en poste...).

Les ressources physiques décrites ci-après concernent donc la DSV et les SVP.

- 300 m² de bâtiments à rénover: 150 m² pour la DSV et 50 m² par SVP.
- 6 Véhicules 4x4 : 3 pour la DSV et 1 par SVP (1 existant, 5 achats, puis renouvellement)
- 6 Motocyclettes : 3 pour la DSV et 1 par SVP
- 6 Equipements de télécommunication : 1 par SVP et 3 à la DSV (renouvellement)
- 15 Equipements informatique : 2 par SVP et 9 à la DSV (renouvellement)
- 4 Réfrigérateurs Congélateurs : 1 par SVP et 1 à la DSV
- 4 Générateurs thermiques (et carburant) ou solaires : 1 par SVP et 1 à la DSV (l'option solaire sera privilégiée compte tenu des difficultés d'approvisionnement en carburant).

X.6 Ressources financières

Le budget comprend les investissements et les salaires définis préalablement, ainsi que les frais de fonctionnement nécessaires à la coordination.

Les frais annuels de transports sont estimés forfaitairement à 15 000 km pour les voitures et 5000 km pour les motocyclettes. Les consommations administratives sont estimées forfaitairement à 20 % de la masse salariale. Les frais de missions annuels sont estimés sur la base de 15 jours pour les vétérinaires et les chauffeurs.

Deux évaluations de suivi OIE PVS sont prévues en année 2 et 5, afin d'évaluer la transparence et la conformité des SV aux critères de qualité de l'OIE.

Compte tenu de la taille réduite des SV, la majorité des investissements et des dépenses de fonctionnement seront donc établies dans ce chapitre uniquement.

tableau n°19 - Répartition budgétaire par compétence critique de la structure des SV

Coordination et Indépendance des Services Vétérinaires	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total 5 ans
I.4. Indépendance technique	0	0	0	0	0	0
I.5. Stabilité des structures et durabilité des programmes	0	0	32 000	0	32 000	64 000
I.6. Capacité de coordination	390 030	189 730	189 730	189 730	189 730	1 148 950
II.3. Analyse de risque	0	0	0	0	0	0
II.11. Problèmes émergents	0	0	0	0	0	0
II.12. Innovation Technique	0	0	0	0	0	0
III.4. Délégation, Habilitation, Accréditation	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
Sous-total	590 030	389 730	421 730	389 730	421 730	2 212 950

tableau n°20 - Répartition budgétaire par postes budgétaires de la structure générale des SV

Moyens et Coûts nécessaires à la coordination et à l'indépendance des SV														
Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Investissements matériels					241 750		44 950		44 950		44 950		44 950	421 550
<i>Locaux</i>					60 000		4 500		4 500		4 500		4 500	78 000
	m2 total entretien	15		0	0	300	4 500	300	4 500	300	4 500	300	4 500	18 000
	m2 construction	300		150	45 000	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000
	m2 rénovation	100		150	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
<i>Moyens de transports</i>					137 500		28 200		28 200		28 200		28 200	250 300
	Motocyclettes	3500	0,2	5	17 500	1	4 200	1	4 200	1	4 200	1	4 200	34 300
	Automobile 2x4	20000	0,2	1	20 000	0	4 000	0	4 000	0	4 000	0	4 000	36 000
	Véhicule 4x4	20000	0,2	5	100 000	1	20 000	1	20 000	1	20 000	1	20 000	180 000
	Autre:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>		250	0,33	2	500	2	500	2	500	2	500	2	500	2 500
<i>Bureautique</i>		750	0,33	5	3 750	5	3 750	5	3 750	5	3 750	5	3 750	18 750
<i>Equipements spécifiques</i>					40 000		8 000		8 000		8 000		8 000	72 000
Investissements immatériels					0		0		32 000		0		32 000	64 000
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>					0		0		32 000		0		32 000	64 000
Masse salariale		0			83 400		83 400		83 400		83 400		83 400	417 000
	Vétérinaires	5400		8	43 200	8	43 200	8	43 200	8	43 200	8	43 200	216 000
	Autres cadres universitaires	4200		1	4 200	1	4 200	1	4 200	1	4 200	1	4 200	21 000
	Para-professionnels vétérinaires	3600		5	18 000	5	18 000	5	18 000	5	18 000	5	18 000	90 000
	Personnels d'appui	1200		15	18 000	15	18 000	15	18 000	15	18 000	15	18 000	90 000
Consommables / non stockables					61 380		61 380		61 380		61 380		61 380	306 900
<i>Consommation administrative</i>		0,2		0	16 680	0	16 680	0	16 680	0	16 680	0	16 680	83 400
<i>Frais de missions</i>					9 600		9 600		9 600		9 600		9 600	48 000
	Cadres	50		120	6 000	120	6 000	120	6 000	120	6 000	120	6 000	30 000
	Personnels d'appui	30		120	3 600	120	3 600	120	3 600	120	3 600	120	3 600	18 000
<i>Frais véhicules et transports</i>					35 100		35 100		35 100		35 100		35 100	175 500
	Km Motocyclettes	0,07		30000	2 100	30 000	2 100	30 000	2 100	30 000	2 100	30 000	2 100	10 500
	Km Automobiles 2x4	0,2		15000	3 000	15 000	3 000	15 000	3 000	15 000	3 000	15 000	3 000	15 000
	Km Véhicules 4x4	0,4		75000	30 000	75 000	30 000	75 000	30 000	75 000	30 000	75 000	30 000	150 000
	Km ou heure Autres:	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
Services délégués					200 000		200 000		200 000		200 000		200 000	1 000 000
Total en €		1			586 530		389 730		421 730		389 730		421 730	2 209 450
Total en millions de FCFA		655			384		255		276		255		276	1 447

XI- RENFORCEMENT DES COMPETENCES RELATIVES A LA MEDECINE ET LA PHARMACIE VETERINAIRES

XI.1 Stratégie d'action

La contrainte de la faiblesse du marché des soins et du médicament vétérinaire a conduit à un système où les différentes activités, déjà peu rémunératrices, sont éclatées entre secteur public et secteur informel. En conséquence, le secteur privé professionnel vétérinaire n'a aucune possibilité de se développer et le secteur public vétérinaire n'a également aucune possibilité d'assumer son rôle ou de le recouvrer totalement en disposant de ressources suffisantes. Compte tenu des règles de l'UEMOA, la Guinée Bissau devra accepter l'installation de vétérinaires étrangers et pourrait embaucher des contractuels de la zone UEMOA.

L'Ordre des Médecins Vétérinaires doit rapidement établir les réglementations sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie vétérinaire, de manière à permettre soit la mise en œuvre de la politique de privatisation des activités vétérinaires de terrain ; soit à l'Etat de reprendre le contrôle de ces activités à part entière.

En sus de l'enregistrement des vétérinaires, l'Ordre doit participer à la définition des compétences requises et des activités autorisées des para-professionnels (techniciens moyens), et surtout définir les modalités de la supervision directe de leurs activités par les vétérinaires.

Par ailleurs, l'Ordre doit participer à la réflexion sur le statut public ou privé du maillage sanitaire des UVT.

En se basant sur l'analyse effectuée dans le chapitre XII, il peut soutenir le processus de privatisation de ces UVT, en participant à la définition du mandat sanitaire comme levier puissant de l'implantation du secteur privé de terrain.

Faute d'une politique nationale volontariste en la matière, il sera difficile, dans le cadre de l'UEMOA, d'empêcher des vétérinaires étrangers de s'installer en attendant la formation de nouveaux vétérinaires bissau-guinéens. Il serait alors possible d'assister à une installation anarchique de vétérinaires dans une situation de précarité financière qui rendra quasi-impossible toute indépendance technique future des SV de Guinée Bissau.

L'Ordre et la DSV doivent donc définir une stratégie de promotion et de protection sociale pour la profession. A cet égard, ils pourraient s'inspirer de l'expérience menée au Mali depuis 1994 avec les fonds individuel de garantie assurant à la fois la garantie bancaire de l'emprunt d'installation et une couverture invalidité-décès-capitalisation aux vétérinaires emprunteurs (Initiative Conseil Développement et AVSF Mali). Un tel fonds d'appui à la promotion et à la protection sociale du secteur privé vétérinaire pourrait être géré conjointement entre l'Ordre, la DSV, le secteur bancaire et le secteur assurantiel.

Au niveau budgétaire, le montant de l'appui à l'installation libérale est sensiblement identique à l'investissement consenti pour l'équipement des UVT. En effet l'expérience montre que le montant du prêt ne doit pas couvrir des dépenses de fonctionnement, mais seulement des investissements raisonnés. Le remboursement de l'emprunt doit être assuré par des revenus

« garantis » par les rémunérations des activités menées dans le cadre du mandat sanitaire.

Le montant de ce fonds exceptionnel est donc estimé à la valeur de l'ensemble des équipements des 20 UVT (40 motocyclettes, 20 chaînes du froid, 20 équipements courants et téléphones mobiles), soit environ 5000 € par UVT ou 100 000 € pour l'ensemble du territoire national. Si la politique de privatisation vétérinaire des UVT n'est pas mise en œuvre ce fonds devra être transféré sur la rubrique investissements physiques des SV.

Par ailleurs, il semble impératif que la profession vétérinaire recouvre la maîtrise de la vente au détail du médicament vétérinaire pour deux raisons majeures :

- améliorer les ressources financières pour les UVT qu'elles soient publiques ou privées
- assurer le contrôle de qualité du médicament (enregistrement, importation, distribution) afin d'en assurer le bon usage, de limiter les résidus dans les aliments d'origine animale et d'assurer la pharmacovigilance

La DSV peut limiter son contrôle de qualité des médicaments vétérinaires à un niveau administratif en requérant des exportateurs les certificats de garantie respectant les normes de qualité de l'OIE pour les vaccins et les procédures d'AMM établies par l'UEMOA. Le marché de Guinée Bissau est en effet trop réduit pour justifier d'une procédure analytique autonome et coûteuse.

Par ailleurs, la lutte contre la concurrence déloyale (vente au détail par des grossistes, ventes par des non-ayants droits...) joue également un rôle important pour la stabilité du maillage sanitaire constitué par les vétérinaires privés, dont la viabilité est très liée à la vente des médicaments associée à l'activité clinique. Dans des conditions de marchés vétérinaires aussi limitées, il n'est en effet pas viable de scinder les activités d'exercice et de pharmacie vétérinaires entre des opérateurs différents. Ces deux activités doivent rester unies sous l'autorité de vétérinaires de terrain effectuant de surcroît les missions officielles déléguées.

Une formation spécialisée d'un mois sur le secteur du médicament vétérinaire est prévue pour un cadre de la DSV.

XI.2 Ressources humaines

Les ressources humaines concernant l'organisation de la médecine vétérinaire sont à la charge de l'Ordre, qui est une structure indépendante.

Le contrôle du médicament vétérinaire en Guinée Bissau ne justifie pas de ressources humaines spécifiques et fera partie des missions attribuées à la section inspection et contrôle.

XI.3 Ressources physiques

Afin d'effectuer ces tâches, l'Ordre devra néanmoins disposer d'un bureau équipé d'un poste informatique et d'un poste de télécommunication, qui, compte tenu de la situation actuelle, seront fournis initialement.

Le contrôle du médicament vétérinaire disposera des ressources physiques dévolues à la DSV au sein de la section chargée de l'inspection et du contrôle telle que proposée dans l'organigramme.

XI.4 Ressources financières

Le fonctionnement de l'Ordre doit être autonome financièrement selon les normes OIE.

Une expertise internationale est prévue à raison d'une semaine en année 1 et en année 2 en appui à l'Ordre pour la relecture de ses textes. L'équipement initial du bureau de l'Ordre sera pris en charge. Par ailleurs, le fonds exceptionnel destiné à la promotion et à la protection sociale des vétérinaires privés d'un montant de 100 000 € sera légitimement sous le contrôle de l'Ordre.

Les ressources budgétaires nécessaires au contrôle du médicament seront pour l'instant limitées puisqu'il reposera sur un contrôle administratif.

tableau n°21 - Répartition budgétaire par compétence critique dans le domaine de l'exercice et la pharmacie vétérinaires

Médecine et Pharmacie Vétérinaires	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total 5 ans
II.9. Médicaments vétérinaires	0	0	0	0	0	0
III.5. Organisme Statutaire Vétérinaire	34 000	33 000	25 000	25 000	0	117 000
Sous-total	34 000	33 000	25 000	25 000	0	117 000

tableau n°22 - Répartition budgétaire par postes budgétaires dans le domaine exercice et pharmacie vétérinaires

Moyens et Coûts nécessaires à l'exercice de la médecine et de la pharmacie vétérinaires														
Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
Investissements matériels					1 000		0		0		0		0	1 000
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0
	m2 total entretien	15		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 construction	300		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 rénovation	100		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Motocyclettes	3500	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Automobile 2x4	20000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Véhicule 4x4	20000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autre:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>					250		0		0		0		0	250
<i>Bureautique</i>					750		0		0		0		0	750
<i>Equipements spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
Investissements immatériels					33 000		33 000		25 000		25 000		0	116 000
<i>Fonds exceptionnel</i>					25 000		25 000		25 000		25 000		0	100 000
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>					8 000		8 000		0		0		0	16 000
Masse salariale					0		0		0		0		0	0
	Vétérinaires	5400		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres cadres universitaires	4200		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3600		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Personnels d'appui	1200		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommables / non stockables					0		0		0		0		0	0
<i>Consommation administrative</i>					0,2		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0
	Cadres	50		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Personnels d'appui	30		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km ou heure Autres:	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
Services délégués					0		0		0		0		0	0
Total en €		1			34 000		33 000		25 000		25 000		0	117 000
Total en millions de FCFA		655			22		22		16		16		0	77

XII. RENFORCEMENT DES COMPETENCES TRANSVERSALES

Les compétences transversales des SV ne sont pas des compétences techniques vétérinaires, mais sont indispensables au fonctionnement efficace et efficient des SV selon les normes de qualité de l'OIE.

Ces compétences sont transversales à tout ou partie des compétences purement techniques des SV, tant dans le domaine des ressources humaines, physiques ou financières, que de l'autorité et de la capacité technique, ou de l'accès au marché.

Leur financement impacte donc directement la qualité des compétences techniques des SV, il doit donc être considéré avec le même degré de priorité, faute de quoi les résultats attendus dans les autres compétences techniques ne seront pas atteints.

Dans l'organigramme proposé, ces compétences sont regroupées à titre illustratif dans la Direction Administrative. Cependant, en Guinée Bissau, compte tenu de la taille du pays et de l'administration, ces compétences peuvent être partagées au niveau ministériel.

En effet elles concernent la gestion administrative générale des ressources humaines (incluant la formation initiale et continue), physiques et financières des SV, la législation et les procédures, ainsi que les relations publiques (communication, gestion de l'information, représentation officielle des SV, et consultation avec les bénéficiaires).

XII.1 Formation initiale

La formation initiale des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires n'est pas du ressort des SV proprement dit. Cependant elle impacte la qualité des SV et est traitée dans les annexes I.2.A et B.

La pyramide des âges des 25 vétérinaires de Guinée Bissau recensés dans la fonction publique est étalée normalement. Les besoins étant d'une trentaine de vétérinaires, il est nécessaire de **former régulièrement deux vétérinaires par an**. Cependant, à ce jour, le nombre d'étudiants vétérinaires en formation n'est pas connu. **Il revient à l'Ordre et aux SV de disposer de cette information et de demander un budget ou des bourses d'études.**

Il est également prévu de **former deux vétérinaires en santé publique vétérinaire dans un centre collaborateur de l'OIE** (années 1 et 3), destinés à travailler ensuite au sein de la DSV, (budget établi sur le coût de la formation à l'EISMV de Dakar).

A l'inverse, la formation des para-professionnels vétérinaires (techniciens moyens) ne s'est pas renouvelée depuis de nombreuses années. Leurs fonctions sont assumées de plus en plus fréquemment par des auxiliaires d'élevage formés sur le tas, ne disposant pas d'une formation technique formelle. Cette situation va détériorer rapidement la qualité des SV s'il n'y est pas mis un terme. Il convient donc de former à nouveau des para-professionnels vétérinaires de niveau d'étude reconnu (techniciens moyens). Ces formations peuvent se faire en langue lusophone au Brésil ou au Portugal et prochainement au Mozambique. Leur effectif actuel est d'une trentaine. Les besoins étant d'environ 65 para-professionnels vétérinaires, **la formation**

de 7 par an est budgétée sur les 5 ans.

XII.2 Formation continue

L'objectif de formation est d'environ 50 % des effectifs des SV par an.

Le plan de formation continue comprendra deux niveaux :

- les formations de spécialisations courtes destinées à certains cadres
- les formations courtes destinées aux agents de terrain en cours d'exercice

Les formations de spécialisation courtes sont effectuées à l'étranger et budgétées sur 1 mois. Elles concernent 1 technicien de laboratoire, 14 inspecteurs des frontières, 3 inspecteurs d'hygiène alimentaire, un inspecteur du médicament vétérinaire et un cadre chargé de l'analyse de risque, des problèmes émergents et de l'innovation technique. Ces 20 formations d'un mois seront réparties sur les 5 années.

Les formations continues de courte durée s'adresseront aux personnels des UVT et des SVP.

Pour les 40 personnels permanents des UVT, elles concerneront les programmes sanitaires prioritaires officiellement délégués. Elles traiteront ainsi de la qualité des prélèvements destinés au laboratoire, des activités d'épidémiologie-surveillance passive et active, de détection précoce et réponse rapide, de contrôle des maladies, de santé publique...

Pour les 6 personnels des SVP, elles concerneront essentiellement le traitement des données, la planification, la communication et la consultation.

Ces formations sont organisées en sessions de 2 jours de formation par an en groupe de 15 maximum, et seront délivrées par des consultants nationaux ou de la région UEMOA.

Cela représente annuellement 1 session pour les SVP et 3 sessions pour les UVT.

XII.3 Législation, réglementations et procédures

La législation sanitaire de Guinée Bissau doit être revue totalement pour être modernisée et harmonisée avec les exigences régionales et internationales. Ce processus nécessitera un fort engagement politique et doit être accompagné dans la durée.

Un processus a été initié dans ce sens avec une première mission d'expertise spécifique de l'OIE. Cela devra être complété par une assistance technique à hauteur de 15 jours par an par un expert international et 30 jours par an par un consultant national.

Pour chacune des compétences techniques, des procédures précises doivent être établies. Cela imposera une tâche permanente de la part des deux cadres nationaux de la DSV dotés d'une formation adéquate en santé publique vétérinaire.

XII.4 Communication et système de gestion des données

Les outils de communications seront déterminés pour chaque fiche d'activité dans la quasi-

totalité des compétences critiques.

Le système de gestion de données est indispensable à la transparence puisqu'il conditionne la délivrance d'une information accessible, synthétique et basée sur un système documentaire assurant la traçabilité des informations fournies.

Les bases de données sont indispensables pour la gestion des ressources humaines (incluant la formation continue) en une collaboration avec l'Ordre des Vétérinaires) et des ressources physiques et financières, mais également des activités du laboratoire, du contrôle aux frontières, des programmes sanitaires et de santé publique, ainsi que de la traçabilité.

Un agent de communication est donc indispensable au sein de la DSV pour renforcer la capacité de coordination et l'indépendance technique des SV, critères fondamentaux de qualité. Cependant, compte tenu de la taille de la DSV, ce poste ne pourra se justifier que s'il prend en charge également la gestion des données, la consultation avec les éleveurs et la gestion de la formation continue.

Il est possible de se baser sur l'expérience acquise avec la Peste Bovine et l'Influenza Aviaire.

Le budget de communication devra être réévalué chaque année. Il est estimé pour l'instant à 4 000 € par an, sur la base d'un budget de 20 € par site d'information (185 sections + ville de Bissau = 200) et comprenant 10 posters, un document photocopié de formation, et un message radio.

Une assistance technique de 3 mois pour la mise en place des bases de données et d'un mois par an pour la communication des SV semble nécessaire.

XII.5 Consultation avec les bénéficiaires

Compte tenu des thématiques à traiter mentionnées dans les fiches d'activité des compétences critiques II.5 à II.9 et III.6 (programmes conjoints), on peut estimer qu'un rythme semestriel de consultations avec les bénéficiaires au niveau national et des 3 SVP serait satisfaisant, soit 8 réunions par an.

Le nombre de bénéficiaires (éleveurs, opérateurs des filières, vétérinaires privés...) peut être estimé à 15 personnes par réunion.

Compte tenu des contraintes économiques et sociales des bénéficiaires surtout dans les régions, il est prévu d'indemniser la participation à ces réunions sur la base d'un demi per diem de personnel d'appui (soit 15 €) et 5 € de déplacement, soit 20 €. Le budget annuel nécessaire aux consultations nationales et provinciales peut donc être estimé à 2400 € par an (environ 20 € x 15 personnes x 8 réunions).

XII.6 Représentation officielle

La représentation officielle des SV lors des réunions à l'étranger est essentielle au maintien de sa qualité. Ces représentations sont mentionnées dans chaque fiche d'activité le cas échéant, et sont résumées dans la fiche III.3. Elles concernent principalement les réunions internationales de l'OIE, du Codex Alimentarius et de l'OMC, et parfois sur des thèmes techniques particuliers (voir la compétence critique « représentation officielle » en annexe). Elles

concernent également des réunions régionales de l'UEMOA sur de nombreux thèmes techniques. Ces réunions durent moins de temps et les voyages sont moins coûteux

Une moyenne de 10 réunions internationales ou régionales de 7 jours par an est retenue.

Le budget, établi sur la base d'un voyage international à 1000 € et du per diem national à l'étranger (205 €), s'élèverait à 24 350 € par an.

tableau n°23 - Répartition budgétaire par compétence critique transversale

Compétences Transversales	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total 5 ans
I.2.A. Compétence des vétérinaires	10 000	0	10 000	0	0	20 000
I.2.B. Compétence des para professionnels vétérinaires	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	700 000
I.3. Formation continue	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	80 000
III.1. Communication	57 240	20 160	20 160	12 160	12 160	121 880
III.2. Consultation	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	12 000
III.3. Représentation Officielle	24 350	24 350	24 350	24 350	24 350	121 750
IV.1. Préparation application législation	19 600	19 600	19 600	19 600	19 600	98 000
IV.2. Respect de la législation	0	0	0	0	0	0
Sous-total	269 590	222 510	232 510	214 510	214 510	1 153 630

tableau n°24 - Répartition budgétaire par postes budgétaires pour les compétences critiques transversales

Moyens et Coûts nécessaires aux Compétences Transversales															
Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total	
				Nombre	Budget										
Investissements matériels					16 200		3 120		3 120		3 120		3 120	28 680	
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0	
	m2 total entretien	15		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	m2 construction	300		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	m2 rénovation	100		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0	
	Motocyclettes	3500	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Automobile 2x4	20000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Véhicule 4x4	20000	0,2	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0	
	Autre:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Télécommunications</i>					0		0,00		0		0,00		0,00	0	
	Bureautique	750	0,33	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0	
<i>Equipements spécifiques</i>					16 200		3 120		3 120		3 120		3 120	28 680	
Investissements immatériels					217 600		183 600		193 600		175 600		175 600	946 000	
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Formation</i>					162 000		152 000		162 000		152 000		152 000	780 000	
<i>Expertise locale</i>					7 600		7 600		7 600		7 600		7 600	38 000	
<i>Expertise internationale</i>					48 000		24 000		24 000		16 000		16 000	128 000	
Masse salariale					4 200		4 200		4 200		4 200		4 200	21 000	
	Vétérinaires	5400		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Autres cadres universitaires	4200		1	4 200	1	4 200	1	4 200	1	4 200	1	4 200	21 000	
	Para-professionnels vétérinaires	3600		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Personnels d'appui	1200		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Consommables / non stockables					31 590		31 590		31 590		31 590		31 590	157 950	
<i>Consommation administrative</i>					0		840		0		840		0	840	4 200
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0	
	Cadres				0		0		0		0		0	0	
	Personnels d'appui				0		0		0		0		0	0	
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0	
	Km Motocyclettes	0,07		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Km Automobiles 2x4	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Km Véhicules 4x4	0,4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Km ou heure Autres:	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Consommations spécifiques</i>					30 750		30 750		30 750		30 750		30 750	153 750	
Services délégués					0		0		0		0		0	0	
Total en €					1		269 590		222 510		232 510		214 510	1 153 630	
Total en millions de FCFA					655		177		146		152		141	756	

XIII- ANALYSE BUDGETAIRE GLOBALE

Le budget global du plan de renforcement de conformité des SV de la Guinée Bissau aux normes de qualité de l'OIE s'élève à **4,9 millions d'€ sur 5 ans**. Afin de maintenir ce niveau de conformité, les SV de Guinée Bissau devront disposer d'un **budget annuel de 900 000 €**

XIII.1 Investissements

39 % du budget sont consacrés aux investissements matériels (730 000 €) et immatériels (1,16 M €). Ils sont nécessaires pour compenser le retard accumulé, durant les périodes de crise, dans le renouvellement des investissements des SV de Guinée Bissau.

Investissements matériels :

L'investissement en année 1 (390 000 €) prend en compte la remise à niveau des SV avec l'achat de tous les investissements matériels initiaux nécessaires. En années 2 à 5, leur renouvellement régulier (85 000 €) est pris en compte

Le renouvellement est établi budgétairement à hauteur de 20 % pour les moyens de transports et équipements de laboratoire, 33 % pour les moyens de télécommunications et informatiques, 10 % pour les chaînes du froid et les petits équipements, et 5 % pour les bâtiments.

On doit noter que le budget nécessaire au renouvellement total des investissements se trouve réduit notablement par l'hypothèse de la mise en œuvre effective du mandat sanitaire, qui permet de transférer la charge de la logistique aux Unités Vétérinaires de Terrain (UVT).

Si la politique nationale est modifiée et donc l'option du maintien des UVT dans le secteur public retenue, il conviendrait alors d'augmenter le budget des investissements matériels à hauteur d'environ 100 000 € en année 1 et de 20 000 € par an. L'opération s'effectue à budget constant, puisque les 100 000 € seraient prélevés sur le fonds exceptionnel destiné à soutenir la promotion du secteur privé vétérinaire, et les 20 000 € seraient déduits du montant des services délégués.

Investissements immatériels :

Le budget de formation (780 000 €) est important car il prend en compte l'urgence de la formation initiale de nouveaux para-professionnels vétérinaires (35 techniciens moyens) à l'étranger.

Le fonds exceptionnel (100 000 €) est consacré à l'installation de 20 Unités Vétérinaires de Terrain (UVT) qui doit enfin permettre de mettre en œuvre de manière cohérente la politique nationale de privatisation.

Les budgets de l'expertise technique internationale (248 000 €) et de l'expertise nationale (38 000 €) sont essentiellement destinés à améliorer les compétences.

XIII.2 Fonctionnement

61 % du budget (3 M €) sont consacrés au fonctionnement, dont environ les deux tiers sont destinés à la partie publique des SV pour les tâches de planification et de contrôle et l'autre tiers pour les services délégués aux UVT.

Cette proportion importante de la structure centrale par rapport aux structures de terrain s'explique par la taille réduite du pays : il existe une taille critique et des consommations incompressibles pour pouvoir réaliser les fonctions qui reviennent à l'Etat.

Ce budget est indispensable au contrôle des maladies animales et des zoonoses majeures.

Masse salariale (180 000 €/ an):

Elle représente 19 % du budget global, et prend en compte une remise à niveau des salaires des fonctionnaires de manière à assurer leur indépendance technique dans des conditions acceptables. Elle représente les salaires de 11 vétérinaires, de 2 universitaires, de 25 para-professionnels vétérinaires et de 21 personnels d'appui.

Consommations (215 000 €/ an) :

Consacrées à la partie publique des SV, elles lui permettent d'assurer ses fonctions techniques d'inspection et de contrôle et ses fonctions transversales de planification. Elles représentent 22 % du budget.

Services délégués (200 000 €/ an):

Ils sont un moteur indispensable pour toutes les activités vétérinaires de terrain. Ils permettront de constituer, développer et soutenir le maillage sanitaire vétérinaire indispensable pour la qualité des SV. Ils représentent 23 % du budget.

Si l'option de la privatisation est maintenue, ils seront versés comme honoraires aux vétérinaires privés en charge des UVT (et salaires et primes aux contractuels durant une période de transition de 4 ans).

Si les UVT sont maintenues dans le secteur public, ce budget sera transféré à 10% dans les investissements matériels et 90 % dans la masse salariale.

XIII.3 Rentabilité et durabilité

Selon les données moyennes transmises par les SV, le budget annuel des SV proposé dans le plan de renforcement (900 000 €) représente :

- 0,37 % du PIB (245 M€), 0,63 % PIB agricole (142 M€), 2,25 % PIB Elevage (40 M€)
- 0,6 % du budget de l'Etat (150 M€) et 22 % du budget du Ministère de l'Agriculture (4M€).
- 0,42 % de la valeur du cheptel national (214 M€) et 1,25 €par UIV et par an

Le budget total à consacrer au SV correspond donc à moins de 0,5 % de la valeur du bétail, ce qui est raisonnable en regard de l'assurance de protection et de promotion que les SV seront à même de fournir à ce cheptel.

Enfin, le montant de 1,25 € par UIV et par an montre que ce budget est cohérent avec l'économie nationale et qu'il pourrait le cas échéant être pris en charge par un secteur de l'élevage qui serait structuré et organisé.

Compte tenu des effets que l'élevage induit sur les priorités nationales affichées en matière de lutte contre la pauvreté et de la souveraineté alimentaire, ce budget est très raisonnable.

tableau n°25 - Répartition budgétaire par chapitre

Chapitres	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total sur 5 ans
Coordination et Indépendance des Services Vétérinaires	586 530	389 730	421 730	389 730	421 730	2 209 450
Santé Animale	120 000	90 000	90 000	90 000	90 000	480 000
Santé Publique Vétérinaire	13 960	12 960	18 960	12 960	12 960	71 800
Médecine et Pharmacie Vétérinaires	34 000	33 000	25 000	25 000	0	117 000
Laboratoire de Diagnostic Vétérinaire	101 340	75 173	75 173	75 173	75 173	402 030
Compétences Transversales	269 590	222 510	232 510	214 510	214 510	1 153 630
Commerce International	145 790	77 033	83 603	82 103	82 103	470 630
TOTAL Plan de renforcement	1 271 210	900 405	946 975	889 475	896 475	4 904 540

tableau n°26 - Répartition budgétaire par compétences critiques

Compétence critique	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total sur 5 ans	%
I. Ressources Humaines, Physiques et Financières							
I.1.A. Composition du personnel vétérinaire	179 400	179 400	183 000	183 000	183 000	907 800	18
I.1.B. Composition du personnel technique	111 600	111 600	115 200	115 200	115 200	568 800	12
I.2.A. Compétence des vétérinaires	10 000	0	10 000	0	0	20 000	0
I.2.B. Compétence des para professionnels	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	700 000	2
I.3. Formation continue	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	80 000	2
I.4. Indépendance technique	0	0	0	0	0	0	0
I.5. Stabilité des structures et durabilité	0	0	32 000	0	32 000	64 000	1
I.6. Capacité de coordination	390 030	189 730	189 730	189 730	189 730	1 148 950	23
I.7. Ressources Physiques	380 300	83 495	85 745	84 245	84 245	728 030	15
I.8. Financement	622 310	592 310	602 630	596 630	596 630	3 010 510	61
I.9. Financement des situations d'urgence							0
I.10. Capacité d'investissement	648 900	308 095	344 345	292 845	299 845	1 894 030	39
II. Autorité et Capacité Technique							
II.1. Diagnostic de Laboratoire	93 340	67 173	67 173	67 173	67 173	362 030	7
II.2. Qualité du diagnostic	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000	1
II.3. Analyse de risque	0	0	0	0	0	0	0
II.4. Sécurité aux frontières	146 790	77 033	77 033	77 033	77 033	463 920	9
II.5.A. Epidémiosurveillance passive	0	0	0	0	0	0	0
II.5.B. Epidémiosurveillance active	0	0	0	0	0	0	0
II.6. Détection précoce et réponse rapide	0	0	0	0	0	0	0
II.7. Prévention, Contrôle et Eradication	120 000	90 000	90 000	90 000	90 000	480 000	10
II.8. Santé publique vétérinaire	13 960	12 960	12 960	12 960	12 960	65 800	1
II.9. Médicaments vétérinaires	0	0	0	0	0	0	0
II.10. Contrôle des résidus	0	0	6 000	0	0	6 000	0
II.11. Problèmes Emergents	0	0	0	0	0	0	0
II.12. Innovation Technique	0	0	0	0	0	0	0
III. Interaction avec les bénéficiaires							
III.1. Communication	57 240	20 160	20 160	12 160	12 160	121 880	2
III.2. Consultation	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	12 000	0
III.3. Représentation Officielle	24 350	24 350	24 350	24 350	24 350	121 750	2
III.4. Délégation, Habilitation, Accréditation	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000	20
III.5. Organisme Statutaire Vétérinaire	34 000	33 000	25 000	25 000	0	117 000	2
III.6. Programmes conjoints	0	0	0	0	0	0	0
IV. Accès au marché							
IV.1. Préparation et application législation	19 600	19 600	19 600	19 600	19 600	98 000	2
IV.2. Respect de la législation	0	0	0	0	0	0	0
IV.3. Harmonisation législative	0	0	0	0	0	0	0
IV.4. Certification internationale	0	0	0	0	0	0	0
IV.5. Accords d'équivalence et autres accords	0	0	0	0	0	0	0
IV.6. Traçabilité	0	0	6 570	5 070	5 070	16 710	0
IV.7. Transparence	0	0	0	0	0	0	0
IV.8. Zonage	0	0	0	0	0	0	0
IV.9. Compartimentation	0	0	0	0	0	0	0
Totaux annuels	1 274 710	900 405	946 975	889 475	896 475	4 908 040	100

tableau n°27 - Répartition budgétaire par postes budgétaires

Moyens et Coûts Totaux nécessaires au renforcement de la conformité des SV de Guinée-Bissau aux normes de l'OIE															
Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total	%
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget		
Investissements matériels					390 300		83 495		85 745		84 245		84 245	728 030	15
<i>Locaux</i>					112 000		8 100		8 100		8 100		8 100	144 400	3
	m2 total entretien	15		0	0	540	8 100	540	8 100	540	8 100	540	8 100	32 400	1
	m2 construction	300		290	87 000	0	0	0	0	0	0	0	0	87 000	2
	m2 rénovation	100		250	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	1
<i>Moyens de transports</i>					182 000		37 100		37 100		37 100		37 100	330 400	7
	Motocyclettes	3 500	0	12	42 000	2,6	9 100	2,6	9 100	2,6	9 100	2,6	9 100	78 400	2
	Automobile 2x4	20 000	0	1	20 000	0,2	4 000	0,2	4 000	0,2	4 000	0,2	4 000	36 000	1
	Véhicule 4x4	20 000	0	6	120 000	1,2	24 000	1,2	24 000	1,2	24 000	1,2	24 000	216 000	4
	Autre:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>		250	0	11	2 750	4,64	1 160	4,64	1 160	4,64	1 160	4,64	1 160	7 390	0
<i>Bureautique</i>		750	0	11	8 250	6,66	4 995	9,66	7 245	7,66	5 745	7,66	5 745	31 980	1
<i>Equipements spécifiques</i>					85 300		32 140		32 140		32 140		32 140	213 860	4
Investissements immatériels					258 600		224 600		258 600		208 600		215 600	1 166 000	24
<i>Fonds exceptionnel</i>					25 000		25 000		25 000		25 000		0	100 000	2
<i>Formation</i>					162 000		152 000		162 000		152 000		152 000	780 000	16
<i>Expertise locale</i>					7 600		7 600		7 600		7 600		7 600	38 000	1
<i>Expertise internationale</i>					64 000		40 000		64 000		24 000		56 000	248 000	5
Masse salariale					179 400		179 400		183 000		183 000		183 000	907 800	19
	Vétérinaires	5 400		11	59 400	11	59 400	11	59 400	11	59 400	11	59 400	297 000	6
	Autres cadres universitaires	4 200		2	8 400	2	8 400	2	8 400	2	8 400	2	8 400	42 000	1
	Para-professionnels vétérinaires	3 600		25	90 000	25	90 000	25	90 000	25	90 000	25	90 000	450 000	9
	Personnels d'appui	1 200		18	21 600	18	21 600	21	25 200	21	25 200	21	25 200	118 800	2
Consommables / non stockables					242 910		212 910		219 630		213 630		213 630	1 102 710	22
<i>Consommation administrative</i>		0,20			35 880		35 880		36 600		36 600		36 600	181 560	4
<i>Frais de missions</i>					11 200		11 200		11 200		11 200		11 200	56 000	1
	Cadres				7 000		7 000		7 000		7 000		7 000	35 000	1
	Personnels d'appui				4 200		4 200		4 200		4 200		4 200	21 000	0
<i>Frais véhicules et transports</i>					40 080		40 080		40 080		40 080		40 080	200 400	4
	Km Motocyclettes	0,07		44 000	3 080	44 000	3 080	44 000	3 080	44 000	3 080	44 000	3 080	15 400	0
	Km Automobiles 2x4	0,20		15 000	3 000	15 000	3 000	15 000	3 000	15 000	3 000	15 000	3 000	15 000	0
	Km Véhicules 4x4	0,40		85 000	34 000	85 000	34 000	85 000	34 000	85 000	34 000	85 000	34 000	170 000	3
	Km ou heure Autres:	0,00		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					155 750		125 750		131 750		125 750		125 750	664 750	14
Services délégués		0			200 000		200 000		200 000		200 000		200 000	1 000 000	20
Total en €		1			1 271 210		900 405		946 975		889 475		896 475	4 904 540	100
Total en millions de FCFA		655			833		590		620		583		587	3 212	

XIV- CONCLUSION

Dans le cadre des priorités nationales de sécurité alimentaire les Services Vétérinaires de Guinée Bissau ont une fonction essentielle dans la protection sanitaire et la croissance de l'élevage, mais aussi dans la protection de la santé publique.

Le développement des espèces à cycle court et l'amélioration de l'exploitation des systèmes traditionnels reposent sur la maîtrise préalable ou progressive des contraintes sanitaires.

Les SV permettent également de faciliter les échanges internationaux des animaux et des produits d'origine animale dans le respect des engagements internationaux de la Guinée Bissau et de son intégration régionale. Leur renforcement, en conformité avec les normes de qualité de l'OIE, est donc indispensable.

A l'issu du programme de renforcement, les SV disposeront d'une organisation garantissant le respect d'une chaîne de commande directe et d'une indépendance technique suffisante.

Les SV seront organisés en une direction centrale, 3 services provinciaux et 20 unités de terrain. Ils disposeront de 30 vétérinaires, 2 universitaires, 65 para-professionnels et 20 personnels d'appui.

L'un des principaux aspects du programme est donc de remettre sur le terrain les vétérinaires et les para-professionnels vétérinaires. L'arrêt de la formation de ces derniers, leur manque de supervision effective par des vétérinaires, et leur remplacement par des auxiliaires, sont en effet une cause majeure de détérioration de la qualité des SV.

Les principaux facteurs de blocage à prévoir pour le renforcement des SV en Guinée Bissau à ce stade sont vraisemblablement d'une part financiers (stabilisation des ressources budgétaires) et d'autre part de nature politique, notamment en regard de la privatisation des activités vétérinaires de terrain.

Le budget établi pour le renforcement de la conformité des SV est cohérent avec l'économie nationale, tant au niveau du PIB, que du budget national ou du secteur de l'élevage. Sa mise en œuvre est donc une question de priorité de la part du gouvernement et des partenaires au développement.

Enfin, bien que la DSV ne soit pas en charge de l'inspection des pêches, cette inspection fait partie des missions des SV au sens de l'OIE. Il paraît donc nécessaire de procéder à l'évaluation et à la certification de la conformité aux normes internationales de la Direction Nationale en charge de l'inspection des pêches (chaîne de commande et indépendance technique), afin d'établir le cas échéant un programme spécifique d'appui.

tableau n°28 - Répartition budgétaire par postes budgétaires

Répartition des ressources humaines et physiques des Services Vétérinaires et domaine connexe

Secteur d'activité	Compétences critiques	Nombre entités	Ressources humaines (équivalents temps pleins)												Ressources physiques															
			Vétérinaires				Para professionnels vétérinaires				Autres diplômés universitaires		Personnels d'appui		Unités de communication		Unités de bureautique		Motocyclettes		Véhicules 2x4		Véhicules 4x4		Chaines de froid		Locaux m2			
			public		privé		public		privé		public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé		
			t. plein	t. partiel	t. plein	t. partiel	t. plein	t. partiel	t. plein	t. partiel																				
Santé Animale	II.5,6,7	0	5	0	20			4	0	20	10	0	0	12	0	4	20	8	0	4	40	0	0	4	0	4	20	250	1000	
- Elevage extensif (UIV)																														
- Agro-élevage (UIV)			5		20			4		20	10			12		4	20	8		4	40			4		4	20	250	1000	
- Elevage intensif (UIV)																														
- Marchés en vifs																														
- zonages ou compartiments																														
Santé Publique Vétérinaire	II.4,8,9	51	6	0	0	0	18	0	0	0	0	0	0	5	0	9	0	5	0	9	0	0	0	2	0	0	0	190	0	
Pharmacie vétérinaire																														
Fabrication, importation, grossistes		1																												
Distribution de détail		20	0,5																											
Filière aliments pour animaux		?																												
Filière viande :																														
Abattoirs, découpe transformation		3																												
Aire d'abattage		20																												
Filière laitière :		?														2		3												
Collecte transformation artisanale																														
Collecte transformation industrielle														5																
Filière avicole		0	1				4																							
Abattage																														
Industrie de l'oeuf																														
Distribution des aliments		?																												
Distributeurs (bouchers, etc...)																														
Restauration																														
Postes frontières			0,5																											
Ports et aéroports		2	1				4									2		2		2										
Routes		5					10									5				5										
Filière pêche		?	3				?																							
Bateaux pêche transformation																														
Mareyage																														
Industrie de la pêche																														
Compétences transversales	II.1,2,3; IV.1,2,3		1													2		2												
Laboratoires d'analyses	II.1 & II.2	1	2	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3	0	1	0	5	0	0	0	0	0	1	0	1	0	100	0	
- Laboratoire central		1	2				3							3		1		5						1		1		100		
- Laboratoires déconcentrés		0																												
- Laboratoires habilités		0																												
Recherche	II.12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement	II.2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Facultés vétérinaires																														
- Enseignements technique																														
TOTAL:			14	0	20	0	25	0	20	10	2	0	20	0	16	20	20	0	13	40	0	0	7	0	5	20	540	1000		

XV. LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

Référence	Titre	Source / Date
	DOCUMENTS ELECTRONIQUES	
E 1	Rapport OIE PVS Guinée Bissau	OIE / Avril 2008
E 2	Lettre de politique du développement agricole	MA / 2002
E 3	Rapport Programme National d'Action Intégré pour l'Influenza Aviaire et Humaine	BM/ Mai 2009
E 4	Privatisation vétérinaire en Guinée Bissau - Etude de faisabilité, Eric Fermet-Quinet	1996
E 5	Liste de présence réunion	
E 6	Présentation finale Power Point mission Gap	OIE PVS Sept 2009
	DOCUMENTS PAPIERS	
H 1	Organigramme et missions de la DSV	DSV/ 2009
H 2	Synthèse des résultats du recensement national de l'élevage en Guinée Bissau	BAD / PRESAR /2009
H 3	Liste Nominative du personnel cadre	
H 4	Grandes orientations de la lettre de politique de développement de l'élevage de Guinée Bissau	BAD / PRESAR /2009
H 5	Distance entre les différentes villes et villages	
H 6	Bulletin Officiel n°23 relatif à la grille indiciaire des fonctionnaires	8 juin 2004

XVI- ANNEXES

Annexes 1 à 40: Fiches d'activité

Annexe 41 : Détermination des coûts unitaires

Annexe 42 et suivantes : autres annexes

I.1.A. Composition du personnel scientifique et technique. Vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)

1. Objectif spécifique	
<i>La composition du personnel est adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires des SV.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines ne sont pas occupés par du personnel suffisamment qualifié.	
2. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié aux niveaux central, étatique et provincial.	
3. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié au niveau local (sur le terrain).	
4. Les postes des vétérinaires et des autres professionnels font systématiquement l'objet de définitions de fonctions et de procédures de nomination officielles.	
5. Il existe des procédures de gestion efficaces pour évaluer les performances des vétérinaires et des autres professionnels.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Para melhorar a rede sanitária é requerido, de acordo com critérios de qualidade da OIE, a presença de veterinários que conheçam os animais e as propriedades distribuídos no território. O Nível 3 só pode ser alcançado em 5 anos com o recrutamento ou a instalação de veterinários estrangeiros.
Description de l'activité	Assegurar a presença de 30 veterinários dentro da DNSV, os 3 SVP e 20 UVTs.
Lien avec les priorités nationales :	
Indicateurs objectivement vérifiables	- Número e distribuição dos veterinários.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Instalar 5 UVT e 3 SVP
Année 2	Instalar 5 UVT
Année 3	Instalar 5 UVT
Année 4	Instalar 5 UVT
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	Os veterinários das UVTs disporão de uma formação contínua de 2 dias por ano.
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	Uma comunicação deve ser feita sobre as medidas incentivadoras para a instalação e a protecção social dos veterinários privados (se esta política for mantida), para cobrir o território gradualmente (20 pontos de implantação).
Consultation (III.2)	Para definir a rede sanitária do terreno e a ótima implantação das 20 UVTs, 3 reuniões de consultas provinciais devem ser realizadas com os produtores e os veterinários privados.
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	O DNSV deve ter uma base de dados de recursos humanos, incluindo a formação (ver 1.3). As descrições dos postos efetuados pelo parte pública do VS deverá permitir uma melhor gestão das carreiras. O banco de dados dos RH da DNSV devem incluir a formação contínua. A Ordem dos Veterinários ficará encarregada de registrar os veterinários privados.

I.1.A. Composition du personnel vétérinaire et universitaire des SV

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Masse salariale				0	179 400	0	179 400	0	183 000	0	183 000	0	183 000	907 800
	Vétérinaires	5400		11	59 400	11	59 400	11	59 400	11	59 400	11	59 400	297 000
	Autres cadres universitaires	4200		2	8 400	2	8 400	2	8 400	2	8 400	2	8 400	42 000
Total en €		1			179 400		179 400		183 000		183 000		183 000	907 800
Total en millions de FCFA		655			118		118		120		120		120	595

I.1.B. Composition du personnel scientifique et technique. Para-professionnels vétérinaires et autres personnels techniques

1. Objectif spécifique	
La composition du personnel est adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions techniques des SV.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	La plupart des postes techniques ne sont pas occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.
2.	La plupart des postes techniques aux niveaux central et étatique ou provincial sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.
3.	La plupart des postes techniques au niveau local (sur le terrain) sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.
4.	La plupart des postes techniques font régulièrement l'objet d'une supervision réelle.
5.	Il existe des procédures efficaces de nominations officielles et d'évaluation des performances des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> .
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	A estratégia é parar com a degradação da qualidade dos SV, colocando novos técnicos nos postos que são necessários, e deixando de recrutar auxiliares.
Description de l'activité	Recrutar 7 técnicos de nível médio por ano durante 5 anos para poder ocupar os postos previstos dentro do SV.
Lien avec les priorités nationales :	
Indicateurs objectivement vérifiables	•Número e distribuição dos técnicos de nível médio.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Iniciar a formação de 7 técnicos de nível médio por ano
Année 2	Recrutar 7 técnicos de nível médio por ano.
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	Os técnicos de nível médio receberão a formação contínua necessária segundo seu posto (ver outras fichas)
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	A comunicação sobre os direitos e deveres dos para profissionais e veterinários pode ser importante para impedir o exercício ilegal e as fraudes, e amplificar o problema da abundância de veterinários.
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	A OIE diz que a fiscalização deve ser efetiva. Os procedimentos específicos devem ser definidos pelo tipo de atividade (inspeção, sanidade, medicamentos ...), contextualizado (setor privado ou público) e categoria de para-profissionais. Deve ser exercido diretamente. Os procedimentos para supervisão dos para-profissionais empregados pelos veterinários privados devem ser definidos.
Gestion de l'information	Assegurar que o registro dos para-profissionais está estabelecido pela Ordem dos Veterinários, com as diferentes categorias, coordenadas, idades, funções e formações, com o objetivo de estabelecer uma gestão prospectiva.

I.1.B. Composition du personnel technique et d'appui des SV

Moyens et Lignes budgétaires	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
			Nombre	Budget									
Masse salariale				111 600		111 600		115 200		115 200		115 200	568 800
Para-professionnels vétérinaires	3600		25	90 000	25	90 000	25	90 000	25	90 000	25	90 000	450 000
Personnels d'appui	1200		18	21 600	18	21 600	21	25 200	21	25 200	21	25 200	118 800
Total en €	1			111 600		111 600		115 200		115 200		115 200	568 800
Total en millions de FCFA	655			725		725		749		749		749	3 697

I.2.A. Compétences professionnelles des vétérinaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires, mesurée d'après les qualifications, les pratiques et les attitudes des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau variable qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives élémentaires.
2.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau uniforme qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives précises et adaptées.
3.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires permettent généralement aux SV de conduire toutes les activités vétérinaires et techniques (épidémiosurveillance, alerte précoce, santé publique, etc.).
4.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires leur permettent généralement d'entreprendre les activités spécialisées requises par les SV.
5.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires font l'objet d'une actualisation régulière, d'une harmonisation internationale ou d'une évaluation.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	A pirâmide com idades dos veterinários em Guiné-Bissau é regular. É simplesmente necessário assegurar a formação de um ou dois médicos veterinários por ano. Atualmente, os SV e a Ordem não sabem quantos jovens médicos veterinários são formados no exterior, isto deve ser obtido.
Description de l'activité	- Assegurar a formação regular de um ou dois médicos veterinários por ano (Portugal, Brasil, Moçambique ...). - Formar 2 veterinários em saúde pública veterinária, em um Centro Colaborador da OIE (Argentina, Estados Unidos, França, Senegal). - Assegurar que os veterinários privados, se for necessário, ao estabelecer-se em Guiné-Bissau tenham os diplomas reconhecidas pela UEMOA
Lien avec les priorités nationales :	
Indicateurs objectivement vérifiables	- Número de veterinários formados por ano. - Número de veterinários formados em um centro colaborador da OIE trabalhando nos SV.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	A comunicação sobre os direitos e deveres dos para profissionais e veterinários pode ser importante para impedir o exercício ilegal e as fraudes, e para definir claramente as missões respectivas dos setores estatais e privados.
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	O seguimento profissional dos estudantes deve ser realizado em coordenação com a base de dados da Ordem dos Veterinários.

I.2.A. Compétences des vétérinaires

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Investissements matériels														
<i>Locaux</i>														
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	100			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														
	Motocyclettes	3 500	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre:	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>														
		250	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Bureautique</i>														
		750	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>														
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
Investissements immatériels														
<i>Fonds exceptionnel</i>														
					10 000		0		10 000		0		0	20 000
<i>Formation</i>														
		10 000		1	10 000		0	1	10 000		0		0	20 000
<i>Expertise locale</i>														
					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>														
					0		0		0		0		0	0
Masse salariale														
	Vétérinaires	5 400			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3 600			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
Consommables / non stockables														
<i>Consommation administrative</i>														
		0,2			0		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>														
					0		0		0		0		0	0
	Cadres	50			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>														
					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>														
					0		0		0		0		0	0
Services délégués														
					0		0		0		0		0	0
Total en €														
		1			10 000		0		10 000		0		0	20 000
Total en millions de FCFA														
		655			7		0		7		0		0	13

I.2.B. Compétences des para-professionnels vétérinaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à exercer efficacement leurs fonctions techniques, mesurée d'après les qualifications des para-professionnels vétérinaires</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. La plupart des paraprofessionnels vétérinaires ne reçoit pas de formation officielle à l'entrée.	
2. La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau très variable et procure des compétences limitées en santé animale.	
3. La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme qui procure des compétences élémentaires en santé animale.	
4. La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme qui procure certaines compétences spécialisées en santé animale (inspection des viandes par exemple).	
5. La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme et fait l'objet d'une évaluation et/ou d'une actualisation régulières.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Para manutenção do nível 3 é indispensável a formação de técnicos de nível médio no exterior (Portugal, Brasil, Cuba, Rússia...). A substituição por auxiliares poderá levar o SV ao nível 2.
Description de l'activité	Formar 7 técnicos de nível médio por ano durante 5 anos.
Lien avec les priorités nationales :	
Indicateurs objectivement vérifiables	Número de técnicos de nível médio formados por ano.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Formar 7 técnicos de nível médio
Année 2	Formar 7 técnicos de nível médio
Année 3	Formar 7 técnicos de nível médio
Année 4	Formar 7 técnicos de nível médio
Année 5	Formar 7 técnicos de nível médio
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	Os para-profissionais veterinários seguirão as formações contínuas necessárias (ver fichas)
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	A comunicação sobre os direitos e deveres dos para profissionais e veterinários pode ser importante para impedir o exercício ilegal e as fraudes, e evitar que a abundância de veterinários não venha a juntar-se ao exercício ilegal dos para-profissionais veterinários.
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	A OIE diz que a fiscalização deve ser efetiva. Os procedimentos específicos devem ser definidos pelo tipo de atividade (inspeção, sanidade, medicamentos ...), contextualizado (setor privado ou público) e categoria de para-profissionais.
Gestion de l'information	Se assegurar que o registro dos para-profissionais está estabelecido pela Ordem dos Veterinários, com as diferentes categorias, coordenadas, idades, funções e formações, com o objetivo de estabelecer uma gestão prospectiva. E necessário mapear os recursos humanos disponíveis e ter uma pirâmide com idades.

I.2.B. Compétences des para-professionnels vétérinaires

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Investissements matériels					0		0		0		0		0	0
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	100			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Motocyclettes	3 500	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre:	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>		250	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Bureautique</i>		750	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
Investissements immatériels					140 000		140 000		140 000		140 000		140 000	700 000
<i>Fonds exceptionnel</i>		0			0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>		20 000		7	140 000	7	140 000	7	140 000	7	140 000	7	140 000	700 000
<i>Expertise locale</i>		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>		0			0		0		0		0		0	0
Masse salariale					0		0		0		0		0	0
	Vétérinaires	5 400			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3 600			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
Consommables / non stockables					0		0		0		0		0	0
<i>Consommation administrative</i>		0,2			0		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0
	Cadres	50			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
Services délégués		0			0		0		0		0		0	0
Total en €		1			140 000		140 000		140 000		140 000		140 000	700 000
Total en millions de FCFA		655			91 700 000		91 700 000		91 700 000		91 700 000		91 700 000	458 500 000

I-3. Formation continue

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à maintenir et à améliorer les compétences de leur personnel en termes d'information et de connaissances, mesurée d'après l'application d'un plan de formation révisé annuellement.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont pas d'accès à la formation vétérinaire, professionnelle ou technique continue.	
2. Les SV ont accès à la formation continue (programmes internes et/ou externes) sur une base irrégulière, mais sans prise en compte des besoins ni des nouvelles informations ou connaissances.	
3. Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire, mais ceux-ci sont appliqués à moins de 50 % du personnel concerné.	
4. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires leur permettent généralement d'entreprendre les activités spécialisées requises par les SV.	
5. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires font l'objet d'une actualisation régulière, d'une harmonisation internationale ou d'une évaluation.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	A formação contínua é necessária para organizar as novas atividades dos SV.
Description de l'activité	- Assegurar a formação contínua de um mês por 5 funcionários por ano no exterior (ver competências críticas). - Assegurar a formação contínua de 2 dias por ano para os profissionais dos SVP e UVTs
Lien avec les priorités nationales :	
Indicateurs objectivement vérifiables	- Número de formações de 1 mês para os funcionários. - Número de sessões de formação curtas e locais.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Estabelecer os programas de formação curta e os contatos/acordos para as formações de um mês.
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	Os profissionais dever ter a informação necessária para as demandas de formação contínua.
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	Um procedimento deve permitir o registro sistemático das formações contínuas recebidas por cada funcionário ou privado.
Gestion de l'information	Lembrete nível 2: o registro das formações continuadas devem ser realizadas por pessoal da divisão de apoio setorial do SV e clarificar os papéis e a formação recebida. Implementar planos anuais de formação por categoria e função. O banco de dados do pessoal do SV por função, atividade, etc ... e deve permitir o controle do seguimento da avaliação de sua formação continuada.

I.3. Formation continue

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Investissements matériels														
<i>Locaux</i>														
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	100			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														
	Motocyclettes	3 500	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre:	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>														
		250	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Bureautique</i>														
		750	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>														
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
Investissements immatériels														
<i>Fonds exceptionnel</i>														
					0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>														
		3 000		4	12 000	4	12 000	4	12 000	4	12 000	4	12 000	60 000
<i>Expertise locale</i>														
		1 000		4	4 000	4	4 000	4	4 000	4	4 000	4	4 000	20 000
<i>Expertise internationale</i>														
					0		0		0		0		0	0
Masse salariale														
	Vétérinaires	5 400			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3 600			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
Consommables / non stockables														
<i>Consommation administrative</i>														
		0,2			0		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>														
	Cadres	50			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>														
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
Services délégués														
		0			0		0		0		0		0	0
Total en €														
		1			16 000		16 000		16 000		16 000		16 000	80 000
Total en millions de FCFA														
		655			10		10		10		10		10	52

I-4. Indépendance technique

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à conduire leur mission en restant autonomes et à l'écart des pressions commerciales, financières, hiérarchiques et politiques susceptibles d'influer sur les décisions techniques, dans un sens contraire aux dispositions des textes de l'OIE (et de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les décisions techniques prises par les SV ne sont généralement pas étayées par des considérations scientifiques.	
2. Les décisions techniques tiennent compte des données scientifiques, mais sont régulièrement modifiées pour suivre des considérations non scientifiques.	
3. Les décisions techniques reposent sur des données scientifiques, mais sont sujettes à des révisions et des adaptations éventuelles dictées par des considérations non scientifiques.	
4. Les décisions techniques reposent uniquement sur des données scientifiques, et ne sont pas modifiées pour répondre à des considérations non scientifiques.	
5. Les décisions techniques sont prises et mises en œuvre en totale conformité avec les obligations du pays vis-à-vis de l'OIE (et avec les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	A independência técnica está no coração (cerne) da qualidade dos SV segundo as normas da OIE. Então, ela é fundamental e se apóia na competência e nos salários recebidos pelos recursos humanos, bem como na definição dos procedimentos oficiais precisos, e sobre um posicionamento dos SV, que permite que a cadeia de comando funcione em todos os níveis com recursos que possam ser mobilizados imediatamente.
Description de l'activité	Assegurar que o pessoal do SV disponha de salários dignos, competências, procedimentos e meios adequados e suficientes para estarem imunes às pressões não-científicas.
Lien avec les priorités nationales :	
Indicateurs objectivement vérifiables	Nível de rendimentos para veterinários e paraprofissionais veterinários.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Assegurar um rendimento anual de 5.400 € para os veterinários e 3.600 € para os paraprofissionais veterinários.
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	O plano de formação contínua fortalece a independência técnica dos SV e reforça sua competência.
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	A comunicação sobre a necessidade da independência técnica dos SV e as medidas implementadas para fortalecê-la podem ser necessárias, principalmente para o governo local, para o pessoal do VS e os parceiros. Isso evita os conflitos de competência, assegura a tranquilidade do pessoal, e reforça a colaboração dos beneficiários.
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	As relações ao nível dos organismos internacionais são capazes de promover a independência técnica dos SV junto às autoridades políticas nacionais.
Procédures	O estabelecimento de procedimentos claros escritos permitem reforçar a independência técnica dos SV, para que o pessoal possa realizar seu trabalho técnico de forma indiscutível. Isto é particularmente verdadeiro para as atividades de inspeção e controle, mas também em saúde animal, para as missões de interesse público (profilaxia, alerta, certificação ...). Os procedimentos são também importantes para o funcionamento administrativo dos SV: contratações, nomeações, formação, financiamento, coordenação, comunicação
Gestion de l'information	A base de dados dos funcionários deve também incluir a remuneração total (salário, bônus e benefícios) de uma forma clara, para dar transparência e credibilidade. O registro das decisões técnicas devem ser efetuadas para todas as atividades de inspeção e controle, assim como todas as atividades das missões oficiais.

I-5. Stabilité des structures et durabilité des politiques

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité d'appliquer et de gérer des politiques à long terme.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les modifications substantielles de l'organisation et de la structure et/ou de la direction de la partie publique des SV sont fréquentes (tous les ans par exemple), d'où l'absence de durabilité des politiques.	
2. Les modifications substantielles de l'organisation et de la structure et/ou de la direction de la partie publique des SV sont moins fréquentes (tous les 2 ans par exemple), d'où un manque de durabilité des politiques.	
3. L'organisation et la structure de la partie publique des SV subissent des modifications importantes à chaque changement politique, d'où des effets négatifs sur la durabilité des politiques.	
4. L'organisation et la structure de la partie publique des SV ne subissent généralement que des modifications mineures après un changement politique, et celles-ci n'ont guère d'impact sur la durabilité des politiques.	
5. L'organisation et la structure de la partie publique des SV restent généralement stables sur de longues périodes (5 ans par exemple) ; elles ne sont modifiées qu'au terme d'une procédure d'évaluation, avec peu ou pas d'impact sur la durabilité des politiques.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	E necessário modificar a estrutura dos SV afim de assegurar sua independência técnica e sua cadeia de comando.
Description de l'activité	- Assegurar a cadeia de comando entre DNSV, SVP e UVTs. - Tornar independentes os SVP das direções agrícolas. - Monitorar a evolução da qualidade dos SV por meio de duas avaliações OIE PVS no ano 2 e 5.
Lien avec les priorités nationales :	
Indicateurs objectivement vérifiables	- Reformas da estrutura dos SV melhorando a cadeia de comando e a independência técnica. - Avaliações de seguimento OIE PVS.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Reforma institucional.
Année 2	
Année 3	Avaliação de seguimento OIE PVS.
Année 4	
Année 5	Avaliação de seguimento OIE PVS.
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	

I.5. Stabilité des structures et durabilité des politiques

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Investissements matériels														0
<i>Locaux</i>														0
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	100			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														0
	Motocyclettes	3 500	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autres:	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>														0
<i>Bureautique</i>														0
<i>Equipements spécifiques</i>														0
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
Investissements immatériels														64 000
<i>Fonds exceptionnel</i>														0
<i>Formation</i>														0
<i>Expertise locale</i>														0
<i>Expertise internationale</i>														64 000
		8 000			0		0	4	32 000		0	4	32 000	64 000
Masse salariale														0
	Vétérinaires	5 400			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3 600			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
Consommables / non stockables														0
<i>Consommation administrative</i>														0
<i>Frais de missions</i>														0
	Cadres	50			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>														0
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>														0
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
Services délégués														0
Total en €														64 000
		1			0		0		32 000		0		32 000	64 000
Total en millions FCFA														42
		655			0		0		21		0		21	42

I-6. Capacité de coordination des secteurs et des institutions liées aux Services vétérinaires (secteurs public et privé)

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à coordonner les activités nationales, y compris les programmes de prophylaxie et d'éradication des maladies, les programmes de sécurité sanitaire des aliments et les réponses rapides aux situations d'urgence.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Absence de coordination.
2.	Il existe des mécanismes de coordination informels ou irréguliers pour certaines activités, avec une chaîne de commandement mal définie.
3.	Il existe des mécanismes de coordination avec une chaîne de commandement clairement définie pour certaines activités, mais ces mécanismes ne sont pas coordonnés ou mis en œuvre sur l'ensemble du pays.
4.	Il existe des mécanismes de coordination avec une chaîne de commandement clairement définie au niveau national pour la plupart des activités, et ces mécanismes sont uniformément appliqués sur l'ensemble du pays.
5.	Il existe des mécanismes de coordination définis qui peuvent être appliqués si nécessaire à toutes les activités.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	A cadeia de comando e independência técnica dos SV devem ser melhoradas. O setor de produção animal ou o setor de agricultura não devem ser potencialmente capazes de interferir ou retardar a missão dos dos SV.
Description de l'activité	Os SV são organizados em torno de uma DNSV coordenando diretamente 3 SVP controlando ela mesma 20 UVTs.
Lien avec les priorités nationales :	
Indicateurs objectivement vérifiables	- Organogramas e fichas dos postos do MA, DNSV e SVP. - As rubricas orçamentárias, procedimentos e comunicação. - Relatórios de atividade.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Reforma estrutural, implantação de 3 SVP e inspetores (fronteiras, medicamentos, higiene)
Année 2	5 UVTs
Année 3	5 UVTs
Année 4	5 UVTs
Année 5	5 UVTs
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	Dois veterinários oficiais da DNSV serão formados em um centro colaborador da OIE.
Législation (IV.1, 2, 3)	A legislação deve conter a criação da DNSV (ver as opções no relatório) e dos SVP.
Communication (III.1)	Com o objetivo de coordenar de forma eficaz as atividades prioritárias, é necessário desenvolver planos de comunicação para certas fases de luta ou de alerta. Os planos de comunicação preparados são particularmente indispensáveis para HPAI e as doenças prioritárias.
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	Os procedimentos de vigilância e execução dos planos de luta contra doenças prioritárias e inspeção devem ser implementados de maneira a assegurar uma efectiva coordenação efetiva a nível nacional. Realizar uma auditoria dos processos de coordenação, especialmente entre os níveis central e local, entre outros setores (humanos, ...). Os procedimentos de coleta, transporte, tratamento e difusão dos dados e das decisões devem ser definidos para atividades prioritárias.
Gestion de l'information	A coleta, a transmissão e difusão de dados, análise e comunicação dos resultados são essenciais para a coordenação das atividades dos SV. Os formulários, os dados de entrada para as atividades prioritárias devem ser preparados, se necessário, para assegurar o acompanhamento e coordenação.

I.6. Capacité de Coordination

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Investissements matériels					245 250		44 950		44 950		44 950		44 950	425 050
Locaux					60 000		4 500		4 500		4 500		4 500	78 000
	m2 total entretien	15			0	300	4 500	300	4 500	300	4 500	300	4 500	18 000
	m2 construction	300		150	45 000		0		0		0		0	45 000
	m2 rénovation	100		150	15 000		0		0		0		0	15 000
Moyens de transports					141 000		28 200		28 200		28 200		28 200	253 800
	Motocyclettes	3 500	0,2	6	21 000	1,2	4 200	1,2	4 200	1,2	4 200	1,2	4 200	37 800
	Automobile 2x4	20 000	0,2	1	20 000	0,2	4 000	0,2	4 000	0,2	4 000	0,2	4 000	36 000
	Véhicule 4x4	20 000	0,2	5	100 000	1,0	20 000	1,0	20 000	1,0	20 000	1,0	20 000	180 000
	Autre:	0	0		0		0		0		0		0	0
Télécommunications					250		500		500		500		500	2 500
Bureautique					750		3 750		3 750		3 750		3 750	18 750
Equipements spécifiques					40 000		8 000		8 000		8 000		8 000	72 000
	Réfrigérateurs et générateurs solaires + carburant et entretien	10 000	0,2	4	40 000	0,8	8 000	0,8	8 000	0,8	8 000	0,8	8 000	72 000
Investissements immatériels					0		0		0		0		0	0
Fonds exceptionnel					0		0		0		0		0	0
Formation					0		0		0		0		0	0
Expertise locale					0		0		0		0		0	0
Expertise internationale					0		0		0		0		0	0
Masse salariale					83 400		83 400		83 400		83 400		83 400	417 000
	Vétérinaires	5 400		8	43 200	8	43 200	8	43 200	8	43 200	8	43 200	216 000
	Autres cadres universitaires	4 200		1	4 200	1	4 200	1	4 200	1	4 200	1	4 200	21 000
	Para-professionnels vétérinaires	3 600		5	18 000	5	18 000	5	18 000	5	18 000	5	18 000	90 000
	Personnels d'appui	1 200		15	18 000	15	18 000	15	18 000	15	18 000	15	18 000	90 000
Consommables / non stockables					61 380		61 380		61 380		61 380		61 380	306 900
Consommation administrative					0,2		16 680		16 680		16 680		16 680	83 400
Frais de missions					9 600		9 600		9 600		9 600		9 600	48 000
	Cadres	50		120	6 000	120	6 000	120	6 000	120	6 000	120	6 000	30 000
	Personnels d'appui	30		120	3 600	120	3 600	120	3 600	120	3 600	120	3 600	18 000
Frais véhicules et transports					35 100		35 100		35 100		35 100		35 100	175 500
	Km Motocyclettes	0,07		30 000	2 100	30 000	2 100	30 000	2 100	30 000	2 100	30 000	2 100	10 500
	Km Automobiles 2x4	0,2		15 000	3 000	15 000	3 000	15 000	3 000	15 000	3 000	15 000	3 000	15 000
	Km Véhicules 4x4	0,4		75 000	30 000	75 000	30 000	75 000	30 000	75 000	30 000	75 000	30 000	150 000
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
Consommations spécifiques					0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
Services délégués					0		0		0		0		0	0
Total en €					1		390 030		189 730		189 730		189 730	1 148 950
Total en millions de FCFA					655		255		124		124		124	753

I-7.Ressources physiques

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont accès aux ressources physiques adéquates : bâtiments, transport, télécommunications, chaîne du froid et autre matériel nécessaire (informatique, etc.)</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont aucune ressource physique ou disposent de ressources inadaptées à presque tous les niveaux ; la maintenance des infrastructures disponibles est médiocre ou inexistante.	
2. Les SV ont des ressources physiques adaptées au niveau national (central) et à certains niveaux régionaux ; l'entretien et le remplacement des éléments obsolètes ne sont qu'occasionnels.	
3. Les SV ont des ressources physiques adaptées aux niveaux national et régional, et à certains niveaux locaux ; l'entretien et le remplacement des éléments obsolètes ne sont qu'occasionnels.	
4. Les SV ont des ressources physiques adaptées à tous les niveaux ; celles-ci sont régulièrement entretenues.	
5. Les SV ont des ressources physiques adaptées à tous les niveaux (national, sub-national et local) ; celles-ci sont régulièrement entretenues et actualisées à mesure qu'apparaissent des matériels plus évolués et plus sophistiqués.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Os recursos físicos dos SV são insuficientes, eles devem ser assegurados, se possível imediatamente, através de financiamento externo para nivelá-lo, e sua renovação por meio de um orçamento nacional.
Description de l'activité	Dispor da totalidade dos recursos físicos descritos dentro do plano de fortalecimento.
Lien avec les priorités nationales :	
Indicateurs objectivement vérifiables	
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Investimentos imediatos necessários.
Année 2	Renovação dos investimentos.
Année 3	Idem
Année 4	Idem
Année 5	Idem
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	Uma comunicação transparente sobre os procedimentos de atribuição à reforma é essencial para os equipamentos.
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	A depreciação aplicada para calcular a renovação é de 5 anos para os veículos, de 3 anos para equipamentos de informática e multifuncionais, 10 anos para as cadeias de frio e de energia, e de 20 anos para a manutenção dos edifícios. Os procedimentos para as reformas devem ser previstos. O princípio dos leilões podem ser utilizados. No entanto, o princípio da venda preferencial aos funcionários dos SV pode continuar a ser uma fonte de motivação importante. Essa cessão deve obedecer, no entanto, regras transparentes de atribuição (prioridade, máxima concentração, ordem, mérito, ...) e de preços mínimos (pré-determinado ou pré-avaliado por um perito independente).
Gestion de l'information	Um banco de dados deve permitir de se ter a distribuição geográfica e por função dos recursos físicos dos SV, incluindo uma estimativa daqueles do setor privado sob delegação oficial.

I.7. Ressources physiques

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
Investissements matériels					390 300		83 495		85 745		84 245		84 245	728 030
<i>Locaux</i>					112 000		8 100		8 100		8 100		8 100	144 400
	m2 total entretien	15		0	0	540	8 100	540	8 100	540	8 100	540	8 100	32 400
	m2 construction	300		290	87 000	0	0	0	0	0	0	0	0	87 000
	m2 rénovation	100		250	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000
<i>Moyens de transports</i>					182 000		37 100		37 100		37 100		37 100	330 400
	Motocyclettes	3 500	0,2	12	42 000	3	9 100	3	9 100	3	9 100	3	9 100	78 400
	Automobile 2x4	20 000	0,2	1	20 000	0	4 000	0	4 000	0	4 000	0	4 000	36 000
	Véhicule 4x4	20 000	0,2	6	120 000	1	24 000	1	24 000	1	24 000	1	24 000	216 000
	Autre:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>		250	0,33	11	2 750	5	1 160	5	1 160	5	1 160	5	1 160	7 390
<i>Bureautique</i>		750	0,33	11	8 250	7	4 995	10	7 245	8	5 745	8	5 745	31 980
<i>Equipements spécifiques</i>					85 300		32 140		32 140		32 140		32 140	213 860
Total en €		1			390 300		83 495		85 745		84 245	0	84 245	728 030
Total en millions de FCFA		655			256		55		56		55		55	477

I-8.Financement

1. Objectif spécifique	
Les SV ont la capacité à accéder à des ressources financières pour assurer la continuité de leur fonctionnement, indépendamment des pressions politiques.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Le financement des SV n'est ni stable ni clairement défini, et dépend de ressources attribuées ponctuellement.	
2. Le financement des SV est régulier et clairement défini, mais est inadapté aux opérations élémentaires requises.	
3. Le financement des SV est régulier et clairement défini. Il est adapté aux opérations élémentaires, mais il n'existe aucune prévision de financement pour l'élargissement des opérations ou la réalisation d'opérations nouvelles.	
4. Le financement des opérations nouvelles ou élargies se fait sur une base <i>ad hoc</i> .	
5. Le financement de tous les volets d'activité des SV est adéquat. Tous les financements sont octroyés dans la transparence et permettent une indépendance technique totale.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Um balanço claro dos recursos operacionais exige uma contabilidade analítica. Recursos complementares podem ser geradas com determinadas taxas / contribuições sobre as importações (compatível com a integração econômica), os certificados sanitários, uma imposição sobre os medicamentos e produtos veterinários importados e a criação eventualde uma conta especial do Tesouro.
Description de l'activité	Estabilizar as fontes orçamentárias para as operações elementares.
Lien avec les priorités nationales :	
Indicateurs objectivement vérifiables	- Linhas orçamentárias para as operações elementares e pessoal. - Elementos provando a adequação das despesas orçadas para as operações elementares (pagamento regular dos salários, fornecimento regular de insumos básicos, etc).
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	- Estabelecer um sistema de rastreamento orçamentário para acumular os orçamentos destinados aos SV provenientes de diversas origens (locais, nacionais, estrangeiras, privadas ...) - Desenvolver de uma base de contabilidade analítica que permita determinar os custos por atividade e zona ou região.

I.8. Financement

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Masse salariale					179 400		179 400		183 000		183 000		183 000	907 800
	Vétérinaires	5 400		11	59 400	11	59 400	11	59 400	11	59 400	11	59 400	297 000
	Autres cadres universitaires	4 200		2	8 400	2	8 400	2	8 400	2	8 400	2	8 400	42 000
	Para-professionnels vétérinaires	3 600		25	90 000	25	90 000	25	90 000	25	90 000	25	90 000	450 000
	Personnels d'appui	1 200		18	21 600	18	21 600	21	25 200	21	25 200	21	25 200	118 800
Consommables / non stockables					242 910		212 910		219 630		213 630		213 630	1 102 710
	<i>Consommation administrative</i>	0			35 880		35 880		36 600		36 600		36 600	181 560
	<i>Frais de missions</i>				11 200		11 200		11 200		11 200		11 200	56 000
	Cadres	50		0	7 000	0	7 000	0	7 000	0	7 000	0	7 000	35 000
	Personnels d'appui	30		0	4 200	0	4 200	0	4 200	0	4 200	0	4 200	21 000
	Frais véhicules et transports				40 080		40 080		40 080		40 080		40 080	200 400
	Km Motocyclettes	0,07		44 000	3 080	44 000	3 080	44 000	3 080	44 000	3 080	44 000	3 080	15 400
	Km Automobiles 2x4	0,20		15 000	3 000	15 000	3 000	15 000	3 000	15 000	3 000	15 000	3 000	15 000
	Km Véhicules 4x4	0,40		85 000	34 000	85 000	34 000	85 000	34 000	85 000	34 000	85 000	34 000	170 000
	Km ou heure Autres:	0,00		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Consommations spécifiques				155 750		125 750		131 750		125 750		125 750	664 750
Services délégués					200 000		200 000		200 000		200 000		200 000	1 000 000
Total en €		1			622 310		592 310		602 630		596 630		596 630	3 010 510
Total en millions de FCFA		655			408		388		395		391		391	1 972

I-9. Fonds réservés aux situations d'urgence et aux indemnisations

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à accéder à des sources de financement spéciales pour faire face aux urgences ou aux problèmes émergents, mesurée d'après la facilité de mobilisation des fonds réservés aux cas d'urgence et aux indemnisations (indemnisation des producteurs en situation d'urgence).</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Le financement des situations d'urgence et des indemnisations n'est pas organisé et rien ne prévoit l'accès à des fonds réservés aux cas d'urgence.
2.	Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu mais avec des ressources limitées, insuffisantes pour les urgences prévisibles (notamment les problèmes dus aux <i>maladies émergentes</i>).
3.	Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu mais avec des fonds limités ; des ressources supplémentaires peuvent être approuvées pour les cas d'urgence, mais cette décision est de nature politique.
4.	Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu avec des ressources adaptées, mais, en cas d'urgence, l'utilisation de ces fonds doit être approuvée par une procédure non politique, au cas par cas.
5.	Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu avec des ressources adaptées dont les règles d'utilisation sont consignées dans les dossiers et ont été décidées avec les bénéficiaires.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Os SV devem ter acesso a um fundo de compensação e de emergência, que deve ser independente, acessível e pluri-anual. Ele estava previsto como parte do plano contra a influenza aviária de alta patogenicidade.
Description de l'activité	Estabelecer o fundo de compensação para sacrifício sanitário no âmbito do plano integrado de luta contra a IA (fundos do Banco Mundial, não especificado).
Lien avec les priorités nationales :	
Indicateurs objectivement vérifiables	- Texte sobre a criação do fundo ou procedimentos definidos para os tipos de emergência elegíveis - Conta do Tesouro ou linha orçamentária
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	- Redação do texto de criação do fundo e os seus procedimentos de gestão; - Conta aberta no Tesouro ou linha orçamentária;
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	Definir as bases institucionais de um mecanismo de financiamento para as reservas de emergência e um procedimento de indemnização por tipo de doença.
Communication (III.1)	Desenvolver a comunicação com os produtores sobre os mecanismos de intervenção e indenização de emergência e de compensação do fundo.
Consultation (III.2)	Consultar os produtores sobre o mecanismo de ação e de compensação, e suas contribuições diretas ou indiretas para o fundo de emergência.
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	Definir as condições de acesso, o montante eventual e suas fontes. Definir os custos de intervenção incluem: despesas de transporte, materiais e equipamentos, materiais de consumo, de comunicação, os honorários para os privados, as horas extras para os funcionários (incluindo os da segurança pública) e, especialmente, a quantidade de compensação para os produtores destinados ao sacrifício sanitário dos animais.
Gestion de l'information	Estabelecer uma base de dados de criação intensiva de aves ou de levantamentos globais por amostragem para aves de fundo de quintal nas vilas para facilitar a compensação e a resposta de emergência. Estabelecer banco de dados para rastreabilidade (tatuagem) destinado aos bovinos.

I-10.Capacité d'investissement et de développement

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à accéder à des investissements supplémentaires débouchant sur une amélioration durable de leur structure.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Il n'existe aucune capacité d'amélioration de la structure opérationnelle des SV.	
2. Les SV formulent occasionnellement des propositions d'amélioration de leur structure opérationnelle et en assurent le financement par des fonds spéciaux.	
3. Les SV veillent régulièrement à financer l'amélioration de leur structure opérationnelle par des fonds spéciaux émanant du budget national ou d'autres sources, mais ces fonds sont attribués avec des contraintes d'utilisation.	
4. Les SV financent les améliorations nécessaires de leur structure opérationnelle par des fonds spéciaux émanant entre autres des bénéficiaires.	
5. Les SV financent systématiquement les améliorations nécessaires de leur structure opérationnelle.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	<p>Investimento imediato: eles deverão ser integralmente suportados pela ajuda externa e concerne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - fundo de apoio à instalação e estruturação social e profissional dos veterinários privados, - aos PIFs, - a dotação inicial de logística. <p>Uma linha de dotação para os investimentos será registrada no fundo de saúde veterinária, se a dotação as amortizações estiver orçado anualmente, com base em:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 anos para os veículos e equipamentos técnicos de laboratório, - 3 anos para equipamento informáticos e de telecomunicações / multifuncionais - 10 anos para as cadeias de frio e pequenos equipamentos, e - 5% de manutenção de imóveis.
Description de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier possíveis fontes especiais para investimentos imediatos - Estabilizar fontes orçamentárias para a renovação dos investimentos.
Lien avec les priorités nationales :	
Indicateurs objectivement vérifiables	<ul style="list-style-type: none"> - Os documentos que descrevem os recursos para investimento por parte dos SV, com os detalhes relacionados. - Orçamento nacional com os montantes atribuídos para renovação dos investimentos.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	<p>Definição dos procedimentos que visam a alocação, utilização e apresentação :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investimentos, incluindo os de características excepcionais, - Despesas de desenvolvimento e / ou - Procedimentos para os financiamentos provenientes de ajuda externa.
Gestion de l'information	

I.10. Capacité d'investissement et de développement

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Investissements matériels														728 030
<i>Locaux</i>														144 400
	m2 total entretien	15		0	0	540	8 100	540	8 100	540	8 100	540	8 100	32 400
	m2 construction	300		290	87 000	0	0	0	0	0	0	0	0	87 000
	m2 rénovation	100		250	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000
<i>Moyens de transports</i>														330 400
	Motocyclettes	3500	0,2	12	42 000	3	9 100	3	9 100	3	9 100	3	9 100	78 400
	Automobile 2x4	20000	0,2	1	20 000	0	4 000	0	4 000	0	4 000	0	4 000	36 000
	Véhicule 4x4	20000	0,2	6	120 000	1	24 000	1	24 000	1	24 000	1	24 000	216 000
	Autre:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>														7 390
<i>Bureautique</i>														31 980
<i>Equipements spécifiques</i>														213 860
Investissements immatériels														1 166 000
<i>Fonds exceptionnel</i>														100 000
<i>Formation</i>														780 000
<i>Expertise locale</i>														38 000
<i>Expertise internationale</i>														248 000
Total en €		1			648 900		308 095		344 345		292 845		299 845	1 894 030
<i>Total en millions de FCFA</i>		655			425		202		226		192		196	1 241

II-1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant d'identifier et d'enregistrer les agents pathogènes susceptibles d'être préjudiciables aux animaux et aux produits qui en sont issus, notamment les agents ayant un impact sur la santé publique.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Le diagnostic des maladies repose presque toujours sur les examens cliniques, les capacités de diagnostic biologique étant généralement inexistantes.	
2. Pour les principales zoonoses et les maladies d'importance économique nationale, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.	
3. Pour les autres zoonoses et les maladies présentes dans le pays, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.	
4. Pour les maladies d'importance zoonotique ou économique absentes du pays, mais présentes dans la région et/ou susceptibles de pénétrer dans le pays, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.	
5. Pour les maladies nouvelles et émergentes dans la région ou dans le monde, les SV ont accès à un réseau de laboratoires de référence nationaux ou internationaux (un Laboratoire de référence de l'OIE par exemple) afin d'obtenir un diagnostic correct.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	As amostras serão enviadas pelas UVTs e os testes mais simples serão realizados pelo LNV. As amostras que necessitarem de um laboratório mais complexo serão enviadas para um laboratório regional de referência da OIE (i.e. LACOMEV à Dakar e Onderstepoort Veterinary Institute na Africa do Sul).
Description de l'activité	- Ter orçamento para obter um resultado correto para 2500 amostras dos programas oficiais (II.5,6,7) - Renovar e manter os recursos físicos do LNV para realizar diagnósticos básicos e para ter a capacidade de preparar e enviar os exames mais complexos para um laboratório regional de referência da OIE.
Lien avec les priorités nationales :	- SA1, SA2 e SPI
Indicateurs objectivement vérifiables	- Laboratório reformado, equipado e funcionando 24 horas por dia (eletricidade garantida). - Atribuição do pessoal, fichas de postos e formação. - Procedimentos de colheita e tratamento das amostras e das análises. - Registos e rastreabilidade das análises.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	- Installer o painel solar, reformar o laboratório e realizar um acordo com um laboratório regional de referência da OIE.
Année 2	- Treinar os veterinários de campo
Année 3	- Executar os exames básicos e enviar as amostras a um laboratório regional de referência da OIE.
Année 4	- Idem
Année 5	- Idem
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	- Formação dos veterinários de campo sobre os procedimentos de colheita de amostras.
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	- Comunicar aos produtores quais exames o laboratório realizará e os resultados dos exames. - Divulgar aos veterinários de campo os procedimentos para colheita e envio das amostras para o laboratório.
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	- Definir os procedimentos para realização dos testes e para preparação e envio das amostras aos laboratórios de referência.
Gestion de l'information	

II.1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

Moyens et Lignes budgétaires	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
			Nombre	Budget									
Investissements matériels				52 500		26 333		26 333		26 333		26 333	157 830
<i>Locaux</i>				10 000		1 500		1 500		1 500		1 500	16 000
m2 total entretien	15			0	100	1 500	100	1 500	100	1 500	100	1 500	6 000
m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
m2 rénovation	100		100	10 000		0		0		0		0	10 000
<i>Moyens de transports</i>				20 000		4 000		4 000		4 000		4 000	36 000
Motocyclettes	3 500	0,2		0		0		0		0		0	0
Automobile 2x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
Véhicule 4x4	20 000	0,2	1	20 000	0,2	4 000	0,2	4 000	0,2	4 000	0,2	4 000	36 000
Autre	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>	250	0,33	1	250	0,33	83	0,33	83	0,33	83	0,33	83	580
<i>Bureautique</i>	750	0,33	3	2 250	1	750	1	750	1	750	1	750	5 250
<i>Equipements spécifiques</i>				20 000		20 000		20 000		20 000		20 000	100 000
<i>Equipement laboratoire</i>	100 000	0,2	0,2	20 000	0,2	20 000	0,2	20 000	0,2	20 000	0,2	20 000	100 000
				0		0		0		0		0	0
Investissements immatériels				0		0		0		0		0	0
<i>Fonds exceptionnel</i>	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>	0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>	0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>	0			0		0		0		0		0	0
Masse salariale				25 200		25 200		25 200		25 200		25 200	126 000
Vétérinaires	5 400		2	10 800	2	10 800	2	10 800	2	10 800	2	10 800	54 000
Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0
Para-professionnels vétérinaires	3 600		3	10 800	3	10 800	3	10 800	3	10 800	3	10 800	54 000
Personnels d'appui	1 200		3	3 600	3	3 600	3	3 600	3	3 600	3	3 600	18 000
Consommables / non stockables				15 640		15 640		15 640		15 640		15 640	78 200
<i>Consommation administrative</i>	0,2			5 040		5 040		5 040		5 040		5 040	25 200
<i>Frais de missions</i>				1 600		1 600		1 600		1 600		1 600	8 000
Cadres	50		20	1 000	20	1 000	20	1 000	20	1 000	20	1 000	5 000
Personnels d'appui	30		20	600	20	600	20	600	20	600	20	600	3 000
<i>Frais véhicules et transports</i>				4 000		4 000		4 000		4 000		4 000	20 000
Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
Km Véhicules 4x4	0,4		10 000	4 000	10 000	4 000	10 000	4 000	10 000	4 000	10 000	4 000	20 000
Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>				5 000		5 000		5 000		5 000		5 000	25 000
<i>frais analyses extérieures ou réactifs labo</i>	2		2500	5 000	2 500	5 000	2 500	5 000	2 500	5 000	2 500	5 000	25 000
	0			0		0		0		0		0	0
Services délégués	0			0		0		0		0		0	0
Total en €	1			93 340		67 173		67 173		67 173		67 173	362 030
Total en millions de FCFA	655			61		44		44		44		44	237

II-2.Assurance de qualité des laboratoires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV appliquent des systèmes d'assurance de qualité formels et participent à des programmes corrects de contrôle des compétences des prestations de laboratoires (qui effectuent des épreuves de diagnostic, des analyses de recherche de résidus chimiques, de résidus d'antimicrobiens ou de toxines, ou des tests d'efficacité biologique par exemple),</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Aucun laboratoire utilisé par le secteur public des SV n'applique de système formel d'assurance de qualité.	
2. Certains laboratoires utilisés par le secteur public des SV appliquent un système formel d'assurance de qualité.	
3. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV appliquent un système formel d'assurance de qualité.	
4. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV et la plupart ou la totalité des laboratoires privés appliquent un système formel d'assurance de qualité.	
5. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV ainsi que la plupart ou la totalité des laboratoires privés appliquent un programme formel d'assurance de qualité répondant aux lignes directrices de l'OIE, à la norme ISO 17025 ou à une directive équivalente d'assurance de qualité.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Apesar do baixo número de amostras a ser trabalhado, a manutenção do LNV justifica-se politicamente, mas deve ser integrado em uma rede regional de laboratórios para realizar alguns testes, especialmente nos laboratórios de referência. O processo de garantia da qualidade deve ter como objetivo a colheita e transporte das amostras e, bem como, alguns exames de rotina a ser determinado para alguns programas nacionais.
Description de l'activité	- Organizar o LNV para funcionar (eletricidade) e cumprir com as exigências do sistema de garantia da qualidade. - Enviar as amostras a laboratórios regionais que disponham de garantia da qualidade. - Continuar o processo de garantia da qualidade do LNV com uma consultoria internacional de uma semana a cada ano.
Lien avec les priorités nationales :	- SA1, SA2 e SP1
Indicateurs objectivement vérifiables	- Acordo firmado com laboratório regional de referência da OIE. - Processo de garantia da qualidade implantado para algumas análises realizadas pelo LNV
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	- Firmar um acordo com um laboratório regional de referência da OIE. - Formação do Responsável pela garantia da qualidade (1 semana).
Année 2	- Treinar o pessoal sobre processo de garantia da qualidade.
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	- Treinamento do pessoal para implantação de uma política de garantia da qualidade. - Formação do Responsável pela garantia da qualidade (1 semana). - Formação dos Veterinários das UVTs sobre as técnicas de colheita (1 dia) - Seminário anual sobre o sistema de garantia da qualidade para o pessoal do laboratório (2 dias/ano)
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	- Informação aos veterinários dos setores públicos e privados da aplicação da garantia da qualidade do laboratório.
Consultation (III.2)	- Consultação com o pessoal de laboratório para elaboração de um guia de boas práticas de laboratório.
Représentation officielle (III.3)	- Participação nas reuniões das redes RAEMA, RALHA, Resolab: 3 viagens / ano - Acordo de cooperação com laboratórios regionais.
Procédures	- Definição de todos procedimentos (SOPs et BPLs) para atender a norma da OIE e se possível da ISO 17025.
Gestion de l'information	- Colocar em funcionamento um sistema de gestão de dados e de comunicação de resultados das análises do laboratório que assegure a rastreabilidade e sua difusão de forma eficiente.

II.2. Assurance qualité des laboratoires													
Moyens et Lignes budgétaires	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
			Nombre	Budget									
Investissements matériels				0		0		0		0		0	0
<i>Locaux</i>				0		0		0		0		0	0
m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
m2 rénovation	100			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>				0		0		0		0		0	0
Motocyclettes	3 500	0,2		0		0		0		0		0	0
Automobile 2x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
Véhicule 4x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
Autre	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>	250	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Bureautique</i>	750	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>				0		0		0		0		0	0
				0		0		0		0		0	0
Investissements immatériels				8 000		8 000		8 000		8 000		8 000	40 000
<i>Fonds exceptionnel</i>				0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>				0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>				0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>	8 000		1	8 000	1	8 000	1	8 000	1	8 000	1	8 000	40 000
Masse salariale				0		0		0		0		0	0
Vétérinaires	5 400			0		0		0		0		0	0
Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0
Para-professionnels vétérinaires	3 600			0		0		0		0		0	0
Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
Consommables / non stockables				0		0		0		0		0	0
<i>Consommation administrative</i>	0,2			0		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>				0		0		0		0		0	0
Cadres	50			0		0		0		0		0	0
Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>				0		0		0		0		0	0
Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>				0		0		0		0		0	0
	0			0		0		0		0		0	0
	0			0		0		0		0		0	0
Services délégués	0			0		0		0		0		0	0
Total en €	1			8 000	40 000								
Total en millions de FCFA	655			5	26								

Annexe II.1.B : Coût des analyses de laboratoire au LCV de Bamako (Mali)

Tests	Prix
Brucellose SA	1.500F / Sérum
PB Elisa PPR Elisa PPA Elisa FMD Elisa	1.000F / Sérum. Prix dimunie en fonction du nombre de sérum
Séroneutralisation (PB-PPR)	5.000 F / échantillon
PPCB (FC – Elisa)	2000F / Sérum
Rage IF	10.000F / échantillon
IHA- IA	1.000F / Sérum
Isolement sur œufs embryonnés (IA)	5.000 F/ échantillon
IHA - ND	1.000F / Sérum
AGID Gumboro/IA	500F / Sérum
Elisa Bronchite	1500F / Sérum
Elisa Gumboro	1500F / Sérum
RT-PCR (10.000F / échantillon
Isolement Asp. (Ax de rente)	8000F / 10 animaux
Isolement Asp. (Ax de compagnie)	5000F / animal
Antibiogramme	2500F/ échantillon
Isolement MYCO/PPCB	10.000F / lot de 10 animaux
Cowdriose sur cerveau	2000F/ échantillon
Isolement, identification Brucella	8000 F/ échantillon
Isolement, identification germes normales (Ax de rente)	8000F / 10 animaux

Annexe II.1.C. Moyenne annuelle des analyses effectuées dans les laboratoires vétérinaires en Afrique de l'Ouest (2005-2007)

	LCV Mali	NVRI-Vom, Nigeria	LNERV, Dakar,	Labocel, Niger
Rinderpest	?	5400		
PPR	2 000	5 000		
FMD	10	1 350		
PPCB		4 530	1 000	
FVR	1 000		1 500	
Rage	30		3	
Clavelée/variolo caprine	-			
Maladie de Newcastle	20	5 000		500
Brucelloses	1 000-2 000			
Grippe aviaire	300	600	26	260

Pour 6 millions de bovins au Mali, la séro surveillance est de 7000 sérums avec échantillonnage aléatoire pour la Peste Bovine. A titre d'exemple.

**Dr Boubacar Seck.
CRSA Bamako. Consultant FAO.
Communication personnelle
2008**

II-3. Analyse de risque

1. Objectif spécifique	
Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant de fonder leurs décisions en matière de gestion des risques sur une appréciation scientifique de ces risques.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les décisions prises en matière de gestion des risques ne sont généralement pas fondées sur une appréciation scientifique de ces risques.	
2. Les SV compilent et gèrent les données, mais n'ont pas la capacité nécessaire pour apprécier systématiquement les risques. Certaines décisions prises en matière de gestion des risques sont fondées sur une appréciation scientifique des risques.	
3. Les SV sont capables de compiler et de gérer systématiquement les données importantes et de procéder à des appréciations de risque. Les principes et les preuves scientifiques, y compris les appréciations de risque, étayent généralement les décisions en matière de gestion des risques.	
4. Les SV conduisent systématiquement des appréciations de risque conformément aux normes applicables de l'OIE, et fondent leurs décisions en matière de gestion des risques sur les résultats de ces appréciations.	
5. Les SV suivent une démarche systématique pour fonder leurs décisions sanitaires sur les <i>analyses de risque</i> et communiquer leurs procédures et résultats au niveau international. Ils respectent toutes leurs obligations vis-à-vis de l'OIE (ainsi que les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	A análise de risco deve progressivamente integrar-se nas atividades do SV e deve, de forma prioritária, determinar o sistema de controle sanitário nas fronteiras.
Description de l'activité	- Atribuir a tarefa de análise de risco a um dos profissionais da DSV, cuja formação será reforçada. - Iniciar progressivamente a análise de risco na DSV.
Lien avec les priorités nationales :	- SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	- Ficha do posto do quadro da DSV mencionando a atribuição da análise de risco. - Existência de uma base de dados, de ferramentas e decisões demonstrando que análises de risco foram efetuadas.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	- Atribuição e formação de mais um profissional para realizar análises de risco na DSV.
Année 2	- Formação contínua dos profissionais da DSV (2 dias).
Année 3	- Idem
Année 4	- Idem
Année 5	- Idem
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	- Formação de mais um profissional do quadro da DSV (15 dias) - Iniciação e formação contínua dos profissionais da DSV et SVP (2 dias) - Formação em SIG e outras ferramentas é indispensável para o pessoal dedicado a análise de risco.
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	- Comunicar aos produtores e em momentos oportunos a população em geral e a todo o SV as análises de risco efetuadas.
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	- Os profissionais encarregados das análises de risco devem dispor de informações de todo o mundo de forma atualizada e devem poder participar de reuniões regionais e internacionais (1 viagem/ano).
Procédures	- As análises de risco são baseadas em uma metodologia rigorosa que deve ser conhecida.
Gestion de l'information	- O sistema de gerenciamento de informações em saúde animal e saúde pública veterinária deve permitir as análises de risco. - Definir as informações necessárias para análise de risco. - Valorizar os dados sanitários existentes para as análises de risco.

II-4.Quarantaine et sécurité aux frontières

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité et l'autorité leur permettant d'empêcher la pénétration et la propagation de maladies et d'autres risques liés aux animaux et aux produits d'origine animale.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV ne sont en mesure d'appliquer aucune procédure de quarantaine ou de sécurité frontalière aux animaux ou aux produits d'origine animale, ni pour les pays limitrophes ni pour leurs partenaires commerciaux.
2.	Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière, mais celles-ci ne reposent généralement pas sur des normes internationales ni sur une <i>analyse de risque</i> .
3.	Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière reposant sur des normes internationales, mais ces procédures n'englobent pas systématiquement les activités illégales¹ liées aux importations d'animaux et de produits d'origine animale.
4.	Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer systématiquement des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière aux opérations légales comme aux activités illégales.
5.	Les SV collaborent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux pour établir, appliquer et auditer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière qui portent systématiquement sur tous les risques identifiés.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	No contexto de integração da UEMOA , o comércio regional será facilitado, enquanto que nas fronteiras externas da UEMOA serão prioridades, ou seja: o porto e o aeroporto de Bissau. O controle sanitário deve ser concentrado nas estradas onde o ingresso e egresso de animais e produtos é maior (7 PIFs sobre os atuais 18 PIFs). Nos outros postos da fronteira ou entradas, os animais e produtos serão proibidos, ou haverá um controle documental pelos serviços aduaneiros e se necessário por meio de controles móveis. O controle documental dos transumantes será feito no destino.
Description de l'activité	- Estabelecer 7 PIFs sendo: o porto e aeroporto de Bissau, fronteira com Senegal (São Domingos, Cambadju e Pirada) e com Guiné Conakry (Buruntuma e Pitche), com recursos físicos e humanos adequados (10 hs/dia = 2 homem / posto).
Lien avec les priorités nationales :	- SV2
Indicateurs objectivement vérifiables	- PIFs construídos e equipados. - Lista do pessoal qualificado do SV com suas localizações. - Número de animais e produtos supervisionados, destruídos e multas aplicadas nos postos de fronteira. - Número de cargas e productos supervisionados, apreendidos e destruídos no porto e aeroporto.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Reforma, reestruturação dos 7 PIFs e elaboração de um manual operacional para atuação dos TMs
Année 2	Sete PIFs em plena atividade.
Année 3	Idem
Année 4	Idem
Année 5	Idem
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	- Formação inicial para todos os 14 TMs que atuarão no controle zoossanitário nas fronteiras: 1 mês
Législation (IV.1, 2, 3)	- Preparação da legislação em conformidade com as normas da OIE e da UEMOA.
Communication (III.1)	- Cartazes devem ser fixados para explicar o controle sanitário efetuado para os passageiros e as transportadores. - Fornecer informações aos importadores / exportadores dos procedimentos sanitários nas fronteiras.
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	- O SV deve ter um orçamento mínimo para coordenar seus esforços com os países vizinhos (2 visitas / reuniões / ano) e tem as informações necessárias (telecomunicações, internet, ...)
Procédures	Estabelecer procedimentos claros no manual operacional: (i) Introdução de animais e produtos animais de acordo com a espécie, a embalagem e as fontes, definir os documentos necessários e procedimentos de inspeção sanitária ou alimentar., (ii) Decisão de apreender e as penalidades, (iii) supervisão de para-profissionais: as folhas de conduta devem ser precisas e referenciando o inspetor veterinário.
Gestion de l'information	- Um sistema de informação sobre as importações, incluindo apreensões devem ser estabelecidos desde a fronteira até ao nível central. Telecomunicações devem ser considerados para a transmissão de dados, a informática será utilizada, se possível.

¹ On entend par « activité illégale » les tentatives visant à faire entrer dans un pays des animaux ou des produits d'origine animale par des voies autres que les points d'entrée légalement prévus, et/ou l'utilisation de certifications et/ou d'autres procédures non conformes aux exigences de ce pays.

II.4. Quarantaine et sécurité aux frontières

Moyens et Lignes budgétaires	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
			Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
Investissements matériels				77 850		9 093		9 093		9 093		9 093	114 220
<i>Locaux</i>				42 000		2 100		2 100		2 100		2 100	50 400
m2 total entretien	15			0	140	2 100	140	2 100	140	2 100	140	2 100	8 400
m2 construction	300		140	42 000	0	0	0	0	0	0	0	0	42 000
m2 rénovation	100			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Moyens de transports</i>				24 500		4 900		4 900		4 900		4 900	44 100
Motocyclettes	3 500	0,2	7	24 500	1,4	4 900	1,4	4 900	1,4	4 900	1,4	4 900	44 100
Automobile 2x4	20 000	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Véhicule 4x4	20 000	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>	250	0,33	7	1 750	2,31	578	2,31	578	2,31	578	2,31	578	4 060
<i>Bureautique</i>	750	0,33	2	1 500	0,66	495	0,66	495	0,66	495	0,66	495	3 480
<i>Equipements spécifiques</i>				8 100		1 020		1 020		1 020		1 020	12 180
1 incinérateur	3 000	0,1	2	6 000	0,2	600	0,2	600	0,2	600	0,2	600	8 400
Petit équipement	300	0,2	7	2 100	1,4	420	1,4	420	1,4	420	1,4	420	3 780
Investissements immatériels				0		0		0		0		0	0
Fonds exceptionnel	0	0		0		0		0		0		0	0
Formation	0			0		0		0		0		0	0
Expertise locale	0			0		0		0		0		0	0
Expertise internationale	0			0		0		0		0		0	0
Masse salariale				55 800		55 800		55 800		55 800		55 800	279 000
Vétérinaires	5 400		1	5 400	1	5 400	1	5 400	1	5 400	1	5 400	27 000
Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0
Para-professionnels vétérinaires	3 600		14	50 400	14	50 400	14	50 400	14	50 400	14	50 400	252 000
Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
Consommables / non stockables				12 140		12 140		12 140		12 140		12 140	60 700
<i>Consommation administrative</i>	0,2			11 160		11 160		11 160		11 160		11 160	55 800
<i>Frais de missions</i>				0		0		0		0		0	0
Cadres	50			0		0		0		0		0	0
Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>				980		980		980		980		980	4 900
Km Motocyclettes	0,07		14000	980	14 000	980	14 000	980	14 000	980	14 000	980	4 900
Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>				0		0		0		0		0	0
Désinfectant véhicule	0			0		0		0		0		0	0
	0			0		0		0		0		0	0
Services délégués	0			0		0		0		0		0	0
Total en €	1			145 790		77 033		77 033		77 033		77 033	453 920
Total en millions de FCFA	655			95		50		50		50		50	297

II.5.A. Épidémiosurveillance passive

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité et l'autorité leur permettant de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance passive.	
2. Les SV appliquent une surveillance passive pour différentes maladies importantes et sont capables de produire des rapports nationaux sur certaines maladies.	
3. Les SV appliquent un programme de surveillance passive pour certaines maladies importantes au niveau national, en utilisant des réseaux adaptés sur le terrain. Dans ce cadre, les cas suspects font l'objet de prélèvements qui sont adressés à des laboratoires chargés d'établir le diagnostic et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les SV ont mis en place un système national de déclaration des maladies.	
4. Les SV conduisent une surveillance passive et déclarent au niveau national la plupart des maladies importantes. Des réseaux adaptés existent sur le terrain pour le recueil des prélèvements. Les cas suspects font l'objet d'un diagnostic de laboratoire et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les bénéficiaires connaissent et respectent leur obligation de déclarer aux SV toute suspicion ou apparition d'une maladie à déclaration obligatoire.	
5. Les SV informent régulièrement les bénéficiaires et, s'il y a lieu, la communauté internationale des résultats des programmes de surveillance passive.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	- A vigilância passiva é baseada na rede no campo. Ela é realizada pelos veterinários oficiais ou privados com um mandato sanitário.
Description de l'activité	- Vigilância passiva da tuberculose bovina e PPCB, da cisticercose e hidatidose nos abatedouros.
Lien avec les priorités nationales :	- SP1 e SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	- Procedimentos escritos de vigilância passiva: colheita e análise das amostras, registro e comunicação dos resultados da vigilância. - Elementos provando a aplicação correta do sistema obrigatório de notificação de doenças.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	- Définition des procédures et gestion de l'information
Année 2	- Formation continue et application du système de surveillance
Année 3	- Idem
Année 4	- Idem
Année 5	- Idem
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	- Formation des professionnels du terrain privés et publics (doenças e notificação): 1 dia
Législation (IV.1, 2, 3)	- Préparation da legislação em conformidade com as normas da OIE.
Communication (III.1)	- As ferramentas de comunicação sobre a vigilância epidemiológica e seus resultados devem estar disponíveis aos profissionais do terreno e produtores.
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	- Estabelecer procedimentos claros para todos os atos de vigilância epidemiológica passiva de doenças prioritárias: critérios de suspeita, os atos a serem realizados, informações para identificar e transmitir, processar e divulgar os resultados.
Gestion de l'information	- A vigilância epidemiológica deve dispor de um sistema adequado de gestão das informações ao nível nacional e provincial. O pessoal responsável pela execução no terreno (UVTs) deve dispor de documentos e formulários adaptados a este sistema.

II.5.B. Épidémiosurveillance active

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité et l'autorité leur permettant de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance active.	
2. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies ayant un impact économique et zoonotique, mais ne l'appliquent qu'à une partie des populations sensibles et/ou ne l'actualisent pas régulièrement.	
3. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies importantes et l'appliquent à toutes les populations sensibles, mais ne l'actualisent pas régulièrement.	
4. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies importantes, l'appliquent à toutes les populations sensibles, l'actualisent régulièrement et en rapportent systématiquement les résultats.	
5. Les SV conduisent une surveillance active pour la plupart ou pour toutes les maladies importantes et l'appliquent à toutes les populations sensibles. Les programmes de surveillance sont évalués et répondent aux obligations des pays vis-à-vis de l'OIE.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	A vigilância ativa é baseada na rede no campo. Ela é realizada pelos veterinários oficiais ou privados com um mandato sanitário.
Description de l'activité	- Vigilância ativa para PB e PPCB para manter a condição de País livre (500) - Vigilância ativa para a Gripe aviária sobre as aves silvestres. - Vigilância ativa para avaliar a prevalência da Febre aftosa (500) e a Brucelose (500) no rebanhos
Lien avec les priorités nationales :	- SP1 e SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	- Procedimentos escritos de vigilância ativa: critérios de suspeita legítima, colheita e análise das amostras, registro e comunicação dos resultados da vigilância. - Elementos provando a aplicação correta do sistema obrigatório de notificação de doenças.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	- Planejamento das atividades para realização das amostragens de acordo com os princípios da OIE.
Année 2	- Execução da primeira amostragem.
Année 3	- Avaliação da primeira amostragem e planejamento para segunda amostragem.
Année 4	- Execução da segunda amostragem.
Année 5	- Avaliação da segunda amostragem e análise e redefinição dos rumos a seguir nos próximos 5 anos.
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	- Treinamento de um profissional para coordenar as amostragens. - Treinamento dos profissionais para realização das amostragens (1 dia).
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	- As ferramentas de comunicação sobre a vigilância epidemiológica e seus resultados devem estar disponíveis aos profissionais do terreno e produtores.
Consultation (III.2)	- O assunto deve ser consultado junto a associação de criadores. - Consultas devem ser realizadas junto aos departamentos envolvidos, notadamente para a fauna silvestre.
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	- Estabelecer procedimentos claros para todos os atos de vigilância epidemiológica das doenças prioritárias: critérios de suspeita legítima, os atos a serem realizados, calendário, amostragem, informações para identificar e transmitir, processar e divulgar os resultados.
Gestion de l'information	- A vigilância epidemiológica deve dispor de um sistema adequado de gestão das informações ao nível nacional e provincial. O pessoal responsável pela execução no terreno (UVTs) deve dispor de documentos e formulários adaptados a este sistema.

II-6. Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant de détecter rapidement une situation d'urgence sanitaire (foyer important de maladie ou crise alimentaire par exemple) et d'y répondre dans les meilleurs délais.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV ne disposent d'aucun réseau sur le terrain ni d'aucune procédure établie pour identifier une situation d'urgence sanitaire, ou n'ont pas l'autorité nécessaire pour déclarer une situation d'urgence et prendre les mesures appropriées.
2.	Les SV disposent d'un réseau sur le terrain et d'une procédure établie pour déterminer s'il existe ou non une situation d'urgence sanitaire, mais n'ont ni l'appui légal ni l'appui financier nécessaires pour prendre les mesures appropriées.
3.	Les SV disposent du cadre légal et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires, mais la réponse n'est pas coordonnée par une chaîne de commandement.
4.	Les SV ont établi une procédure pour déterminer en temps utile s'il existe ou non une urgence sanitaire. Ils disposent du cadre légal et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires en s'appuyant sur une chaîne de commandement. Ils ont prévu des plans d'urgence nationaux pour certaines maladies exotiques.
5.	Les SV disposent de plans nationaux d'urgence pour toutes les maladies importantes. Ces plans qui reposent sur des actions concertées avec tous les bénéficiaires font appel à une chaîne de commandement bien établie.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - As UVTs e o laboratório devem ser capazes de fazer o diagnóstico de suspeitos e confirmados para Gripe Aviária - GA e Peste Suína Africana - PSA. - Prevê-se 5 amostras numa média de 20 focos por ano (I.6 e II.1). - O laboratório, os SVP e as UVTs devem ser treinados e organizados para formar unidades de resposta rápida em caso de necessidade. - O plano gripe aviária inclui compensação aos produtores. - O plano de PSA está por estabelecer e poderá basear-se no plano de Benin, que é operado principalmente pelos produtores e é baseado na proibição de movimentação dos animais, sem compensação aos produtores. <p>A descrição precisa dos componentes do sistema de alerta precoce e resposta rápida: SV, veterinários privados, produtores, outras instituições e setores implicados (laboratórios, saúde humana, polícia, transporte, aduana, defesa civil, tesouro, justiça,...), facilita a inclusão de outras doenças posteriormente.</p>
Description de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Dispor de recursos e procedimentos, incluindo compensação para focos de GA (5 amostras por foco/20 focos /ano/ doença). - Estudar a estratégia de Benin contra a PSA (intercâmbio de visitas de produtores e SV)
Lien avec les priorités nationales :	- SA1
Indicateurs objectivement vérifiables	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre legal para o plano de contingência. - Elementos provando a adequação do suporte financeiro (fundo de emergência). - Procedimentos administrativos e operacionais do plano de ação para detecção e resposta rápida. - Elementos que indicam o tempo de detecção, resposta e de comunicação sobre um período. - Disponibilidade de equipamentos de emergência. - Realização de simulados para detecção e resposta rápida.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	- Définir e publicar um plano de contingência com os planos de ação para as doenças prioritárias
Année 2	- Formar os veterinários das UVTs e SVP sobre detecção e resposta rápida (2 dias GA + 2 dias PSA)
Année 3	- Criar um fundo para indenização dos produtores em casos de emergência sanitária
Année 4	
Année 5	- Realizar um simulado para detecção e resposta à emergências, que pode ser feito junto com países vizinhos.
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> - Formação contínua para o SV e privados sobre detecção e resposta rápida a doenças prioritárias. - Formação contínua profissionais de outros setores (laboratórios, saúde humana, polícia, transporte, aduana, defesa civil, tesouro, justiça,...)
Législation (IV.1, 2, 3)	- Assegurar que o SV tem a autoridade suficiente para alerta e resposta. O SV deve ter o poder, por exemplo, requerer a contribuição da força pública, etc..
Communication (III.1)	- Os produtores devem ser informados dos benefícios do sistema de alerta precoce e resposta rápida as doenças prioritárias, como forma de preservar seu patrimônio.
Consultation (III.2)	- A consulta e formação dos produtores e outras partes interessadas é essencial para a eficiência do sistema de alerta precoce e resposta rápida.
Représentation officielle (III.3)	<ul style="list-style-type: none"> - A cooperação internacional é essencial para o sistema de alerta precoce e resposta rápida. - O coordenador do sistema deve estar em contato com os seus homólogos nos países vizinhos.
Procédures	<ul style="list-style-type: none"> - Verificar os procedimentos para a execução das decisões judiciais e financiamento de resposta rápida. - Os procedimentos operacionais e administrativos devem estar descritos.
Gestion de l'information	- Um sistema de informação e de telecomunicações é essencial para o sistema de alerta precoce e resposta rápida.

II-7.Prévention, contrôle et éradication des maladies

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité à prévenir, contrôler ou éradiquer efficacement les maladies de la liste de l'OIE et/ou à démontrer que le pays ou une de ses zones est indemne de maladies importantes.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont aucune autorité ou capacité pour prévenir, contrôler ou éradiquer les maladies animales.	
2. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques, mais n'en évaluent guère l'efficacité et l'application réelle.	
3. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques et en évaluent l'efficacité par une approche scientifique.	
4. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour toutes les maladies importantes, mais l'évaluation scientifique de leur efficacité et de leur application réelle ne porte que sur certains programmes.	
5. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour toutes les maladies importantes et en évaluent l'efficacité et l'application réelle selon une approche scientifique conforme aux normes internationales de l'OIE.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	- Para vacinação contra PPR a duração da imunidade é de 3 anos, então somente os animais jovens serão vacinados anualmente após o primeiro ano. - O Antrax parece endêmico e conhecido pelos produtores, sendo uma zoonose, a vacinação será obrigatória e gratuita. - As vacinações serão efetuadas pelas UVTs que receberam um prêmio ou honorários por animal vacinado. A efetividade da vacinação realizada pelas UVTs será controlada por sorologia (ver I.6 e II.1)
Description de l'activité	- Vacinação sistemática contra a PPR (600 000 no primeiro ano e 300 000 jovens depois) - Vacinação sistemática anual 600 000 bovinos contra o Antrax (campanha ou programa). - Controle sorológico de 250 amostras para cada vacinação e ano.
Lien avec les priorités nationales :	- SA2, SP1 e SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	- Número de animais vacinados contra PPR e Antrax e controle sorológico.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	- Estruturação das UVTs
Année 2	- Definição da estratégia de vacinação e realização da campanha
Année 3	- Reavaliação da campanha anterior e realização de nova campanha
Année 4	- Reavaliação da campanha anterior e realização de nova campanha
Année 5	- Reavaliação da campanha anterior e realização de nova campanha
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	- Treinamento inicial e contínuo do pessoal das UVTs que atuarão nas campanhas.
Législation (IV.1, 2, 3)	- Definição do quadro jurídico de como serão punidos os proprietários que não vacinarem seus animais.
Communication (III.1)	- Realização de campanhas para divulgação das campanhas.
Consultation (III.2)	- A consulta as partes interessadas é essencial ao nível regional e se possível nos setores e seções para organizar as campanhas.
Représentation officielle (III.3)	- O SV deve participar de reuniões regionais para definição de medidas a serem adotadas em toda a região.
Procédures	- Os procedimentos para conservação e aplicação das vacinas devem ser estabelecidos.
Gestion de l'information	- O sistema de informação deve fornecer dados de maneira efetiva das campanhas de vacinação.

II.7. Prévention, Contrôle et Eradication des maladies

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
Investissements matériels														
<i>Locaux</i>														
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	100			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														
	Motocyclettes	3 500	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre:	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>														
		250	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Bureautique</i>														
		750	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>														
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
Investissements immatériels														
<i>Fonds exceptionnel</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
Masse salariale														
	Vétérinaires	5 400			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3 600			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
Consommables / non stockables														
<i>Consommation administrative</i>														
		0,2			0		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>														
					0		0		0		0		0	0
	Cadres	50			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>														
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>														
					120 000		90 000		90 000		90 000		90 000	480 000
	Vaccins anthrax	0,1		600 000	60 000	600 000	60 000	600 000	60 000	600 000	60 000	600 000	60 000	300 000
	Vaccins PPR	0,1		600 000	60 000	300 000	30 000	300 000	30 000	300 000	30 000	300 000	30 000	180 000
Services délégués														
		0			0		0		0		0		0	0
Total en €														
		1			120 000		90 000		90 000		90 000		90 000	480 000
Total en millions de FCFA														
		655			79		59		59		59		59	314

II-8.Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité à appliquer, gérer et coordonner les mesures de santé publique vétérinaire, notamment les programmes de prévention de certaines zoonoses transmises par les aliments ainsi que les programmes généraux de sécurité sanitaire des aliments.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. La gestion, l'application et la coordination ne sont généralement pas conformes aux normes internationales.	
2. La gestion, l'application et la coordination sont généralement conformes aux normes internationales mais uniquement pour l'exportation.	
3. La gestion, l'application et la coordination sont généralement conformes aux normes internationales mais uniquement pour l'exportation et pour les produits distribués sur l'ensemble du marché national.	
4. La gestion, l'application et la coordination sont généralement conformes aux normes internationales pour l'exportation et pour les produits distribués sur l'ensemble du marché national et local.	
5. La gestion, l'application et la coordination sont généralement pleinement conformes aux normes internationales, quel que soit le niveau de distribution des produits (ensemble du marché national et local, et ventes directes).	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - A inspeção será realizada de acordo com o volume das atividades. Exige 1 veterinário e 4 TMs em Bissau (20 bovinos + 10 pequenos ruminantes / dia ; restaurantes...) e só inspectores-tempo parcial nas UVTs (5 bovinos/ dia Bafatá e Gabu, outras regiões idem 2 vezes por semana, 25 setores na área de abate informal, e grandes cidades). - Além disso, o abate do Matadouro Municipal de Bissau deve ser realocado e reabilitado, - Todos os procedimentos, normas de inspeção devem ser colocados em prática de forma gradual. - Finalmente, a coordenação com a saúde humana deve ser reforçada.
Description de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Assegurar a inspeção de pescados exportados de acordo com as normas internacionais (não orçados). - Organizar programas conjuntos (ver III.6) contra as principais zoonoses alimentares - Assegurar a inspeção em alguns restaurantes.
Lien avec les priorités nationales :	- DE 2, SP1 e SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	<ul style="list-style-type: none"> - Procedimentos para inspeção e acordos firmados. - Planos e informes da atividade de inspeção. - Fichas dos postos de trabalho, atribuições do pessoal e do conteúdo do mandato sanitário. - Reconstrução do abatedouro Municipal de Bissau de acordo com as normas internacionais.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	<ul style="list-style-type: none"> - Reconstrução do abatedouro Municipal de Bissau - Definição de Procedimentos Operacionais Padrão (POPs) para inspeção de animais e produtos e acordos com as normas da OIE. - Formação contínua dos inspectores dos setores público e privado para uso dos POPs.
Année 2	- Aplicação dos POPs e avaliação regional dos estabelecimentos de abate e transformação/distribuição.
Année 3	- Aplicação dos POPs e avaliação internacional dos estabelecimentos de abate e transformação/distribuição.
Année 4	- Aplicação dos POPs.
Année 5	- Aplicação dos POPs.
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> - Formação específica em centro colaborador da OIE = 1 veterinário por ano. - Formação contínua para todos 20 veterinários e 20 TMs que trabalham nos UVC (1 dia/ano). - Formação contínua para 1 veterinários e 3 TMs que atuam nos abatedouros (1 mes).
Législation (IV.1, 2, 3)	- Consolidar a legislação sanitária sobre a aprovação dos matadouros, processamento e distribuição de produtos de origem animal e inspeções sanitárias de canais de distribuição e produtos.
Communication (III.1)	- Informar as partes interessadas (processadores, distribuidores), os regulamentos, normas e procedimentos de inspeção e higiene alimentar.
Consultation (III.2)	- Formação nos setores ou seções para reconhecimento de algumas doenças e do perigo do abate e consumo sem inspeção veterinária.
Représentation officielle (III.3)	- Participação de representantes do SV nas reuniões regionais para levar ao Comitê do Codex, no mínimo uma vez por ano.
Procédures	<ul style="list-style-type: none"> - Procedimentos e normas de inspeção sanitária dos POPs de inspeção sanitária dos animais e seus produtos. - Normas de acreditação e auditoria dos matadouros, estabelecimentos de processamento e distribuição - Desenvolver procedimentos relativos aos controlos oficiais.
Gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Base de dados sobre apreensões, verificações (matadouros, resíduos, produtos) é necessário - Desenvolver os procedimentos (incluindo a rotulagem) de gestão dos dados sanitários, relativos à inspeção nos matadouros.

II.8. Santé Publique Vétérinaire et Sécurité Sanitaire des Aliments

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Investissements matériels					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Locaux</i>					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 total entretien	15			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 construction	300			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 rénovation	100			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Moyens de transports</i>					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Motocyclettes	3 500	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Automobile 2x4	20 000	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Véhicule 4x4	20 000	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autre:	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bureautique	750	0,33		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Equipements spécifiques</i>					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Estampilles individualisées				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements immatériels					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonds exceptionnel	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Formation	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Expertise locale	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Expertise internationale			1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Masse salariale					16 200	16 200	16 200	16 200	16 200	16 200	16 200	16 200	16 200	81 000
	Vétérinaires	5 400		1	5 400	1	5 400	1	5 400	1	5 400	1	5 400	27 000
	Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3 600		3	10 800	3	10 800	3	10 800	3	10 800	3	10 800	54 000
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
Consommables / non stockables					3 240	3 240	3 240	3 240	3 240	3 240	3 240	3 240	3 240	16 200
	Consommation administrative	0,2			3 240		3 240		3 240		3 240		3 240	16 200
	Frais de missions				0		0		0		0		0	0
	Cadres	50			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0
Frais véhicules et transports					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
Consommations spécifiques					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
Services délégués					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total en €					19 440	19 440	19 440	19 440	19 440	19 440	19 440	19 440	19 440	97 200
Total en millions de FCFA					13	13	13	13	13	13	13	13	13	64

II-9.Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de contrôler les médicaments et les produits biologiques à usage vétérinaire.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV ne sont pas en mesure de contrôler l'utilisation des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire.	
2. Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif sur l'utilisation, l'importation et la production des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire, notamment à réglementer l'enregistrement de ces produits.	
3. Les SV exercent un contrôle de qualité (normes techniques) sur l'importation, la production et la distribution des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire.	
4. Les SV contrôlent totalement l'enregistrement, la vente et l'utilisation des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire.	
5. Les SV ont mis en place un dispositif de surveillance de l'utilisation des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire ainsi que de leurs effets indésirables (pharmacovigilance).	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	O controle dos medicamentos veterinários tem um papel fundamental em saúde animal (qualidade, farmacovigilância) e em Saúde Pública (resíduos) ou na sustentabilidade da rede no terreno (concorrência desleal). Os controles serão coordenados e executados pela equipe da central de SV em colaboração com os agentes das UVTs. A criação de uma taxa pode contribuir para o controle.
Description de l'activité	- Controlar os documentos de ingresso de medicamentos nas fronteiras, em conformidade com a UEMOA. - Controlar a distribuição de medicamentos: respeito a cadeia de frios, prazo de validade, detentores de direito de produção e falsificação de medicamentos. - Não orientar para criação de farmácias nas vilas.
Lien avec les priorités nationales :	- SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	- Recursos humanos e físicos na DSV com atribuição para o controle de medicamentos veterinários. - Procedimentos de controle sobre a importação e distribuição. - Relatórios de atividades de controle (multas, apreensões ...)
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	- Atribuição do profissional na seção de controle de medicamentos veterinários e treinamento do veterinário. - Planejamento e controle, incluindo um plano de amostragem (importação, distribuição, detentores de direito de produção, falsificação ...)
Année 2	- Formação continuada (1 dia / ano) para os agentes que atuam nos PIFs e das UVTs
Année 3	- Aplicação do regime de sanções previstas para a monitoramento e avaliação
Année 4	- Idem ao ano 3
Année 5	- Idem ao ano 3
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	- Formação especializada de um veterinário da DSV (estima-se 1 mês) - Formação do quadro do SV: controle de primeiro nível, legislação e uso de medicamentos veterinários (2 dias)
Législation (IV.1, 2, 3)	- Atualização da legislação acerca do medicamentos veterinários para garantir a sua adequação com os objectivos do plano de fortalecimento do SV, a protecção contra a concorrência desleal e fraudes, o controle de medicamentos, vacinas, resíduos, prevendo ação do comércio relacionado com a atividade de controle.
Communication (III.1)	- Instrumentos de comunicação devem ser concebidos e divulgados para o uso racional de medicamentos veterinários.
Consultation (III.2)	- Consulta aos produtores é essencial na luta contra a fraude. - Consulta aos veterinários do sector privado é essencial para a redução de resíduos, farmacovigilância, e para a revisão da legislação e dos procedimentos de implementação.
Représentation officielle (III.3)	- Participação em reuniões regionais e internacionais sobre medicina veterinária é importante. - Promover a articulação com as estruturas regionais (Lab Ref. LACOMEV OIE) - 2 reuniões cada ano
Procédures	- Definir os POPs para controlar a importação e distribuição (prescrição, cadeia de frios, a rotulagem, o controle das fraudes). - Estabelecer sistemas de sanções.
Gestion de l'information	- A seção deve ter um banco de dados contendo as informações necessárias sobre o controle das sanções, as importações, etc ...

II-10.Recherche des résidus

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à appliquer des programmes de recherche des résidus de médicaments vétérinaires (antibiotiques et hormones entre autres), de produits chimiques, de pesticides, de substances radioactives, de métaux, etc.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Le pays n'a mis en place aucun programme de recherche des résidus dans les produits d'origine animale.	
2. Il existe des programmes de recherche des résidus mais uniquement dans certains produits d'origine animale destinés à l'exportation.	
3. Il existe un programme complet de recherche des résidus dans tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et dans certains produits de consommation intérieure.	
4. Il existe un programme complet de recherche des résidus dans tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et/ou à la consommation intérieure.	
5. Le programme de recherche des résidus est systématiquement couvert par un plan d'assurance de qualité et fait l'objet d'une évaluation régulière.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	- As ações executadas para controle de resíduos dos pescados servirá como exemplo a explorar, mostrando que o SV é plenamente capaz de executar suas funções. - Criar um plano mínimo para controlar os resíduos nos produtos de origem animal destinados ao consumo.
Description de l'activité	- Assegurar a pesquisa de resíduos nos pescados de acordo com as exigências da UE (programa não orçado no plano de financiamento em razão de ser financiado por outros, com a autoridade competente). - Estudar a situação atual dos resíduos na produção animal nacional (amostragem) - Educar os veterinários e criadores sobre o perigo dos resíduos.
Lien avec les priorités nationales :	- DE 2 e SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	- Resultados das análises dos pescados exportados à Europa. - Resultado da amostragem realizada para verificar a situação atual dos resíduos na produção animal nacional.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	- Verificação do plano de pesquisa de resíduos executados nos pescados exportados para UE.
Année 2	- Definição de um plano para amostragem.
Année 3	- Execução do plano para verificar a situação atual dos resíduos na produção animal nacional.
Année 4	- Publicação dos resultados e comunicação.
Année 5	- Definição de um plano mínimo para reduzir os resíduos nos produtos de origem animal destinados ao consumo.
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	- Utilizar os conhecimentos e os processos utilizados no controle de pescados para a UE para melhorar o controle de resíduos nos produtos de origem animal destinados ao consumo em Guiné Bissau.
Législation (IV.1, 2, 3)	- Um quadro legal deve ser estabelecido para o plano mínimo com os limites e penalidades.
Communication (III.1)	- Comunicação dos resultados para as partes interessadas e informação aos consumidores, veterinários e profissionais sobre a aplicação e os resultados do plano.
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	- Participação em reuniões regionais no campo de medicamentos veterinários e dos seus resíduos (1 reunião por ano)
Procédures	- Definir os POPs para controle de resíduos.
Gestion de l'information	- Gestão da informação, dados e resultados do plano. - Preparar um sistema de informação em termos de controle de resíduos nos alimentos de origem animal.

II.10. Recherche de résidus

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
Investissements matériels														
<i>Locaux</i>														
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	100			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														
	Motocyclettes	3 500	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>														
	Bureautique	250	0,33		0		0		0		0		0	0
	Bureautique	750	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>														
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
Investissements immatériels														
<i>Fonds exceptionnel</i>														
		0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
Masse salariale														
	Vétérinaires	5 400			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3 600			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
Consommables / non stockables														
<i>Consommation administrative</i>														
		0,2			0		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>														
					0		0		0		0		0	0
	Cadres	50			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>														
					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>														
					0		0		6 000		0		0	6 000
	200 analyses résidus (étude)	20			0		0	300	6 000		0		0	6 000
		0			0		0		0		0		0	0
Services délégués														
		0			0		0		0		0		0	0
Total en €														
		1			0		0		6 000		0		0	6 000
Total en millions de FCFA														
		655			0		0		3 930 000		0		0	3 930 000

II-11. Problèmes émergents

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant d'anticiper, afin d'y remédier correctement, les problèmes émergents probables relevant de leur mission et concernant le statut sanitaire du pays, la santé publique, l'environnement ou le commerce des animaux et des produits d'origine animale.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont pas établi de procédure pour anticiper les problèmes émergents probables.	
2. Les SV suivent et évaluent les développements nationaux et internationaux liés aux problèmes émergents.	
3. Les SV évaluent les risques, les coûts et/ou les opportunités liés aux problèmes émergents identifiés, notamment la préparation de plans d'alerte nationaux adaptés. Ils collaborent un peu en matière de problèmes émergents avec les bénéficiaires et d'autres organismes (chargés de la santé humaine, de la faune sauvage, du bien-être animal ou de l'environnement).	
4. En coordination avec leurs bénéficiaires, les SV conduisent des actions de prévention ou de lutte en cas d'événement émergent négatif, ou des actions bénéfiques en cas d'événement émergent positif. Ils ont mis en place une collaboration officielle aboutie en matière de problèmes émergents avec les bénéficiaires et d'autres organismes (chargés de la santé humaine, de la faune sauvage, du bien-être animal ou de l'environnement).	
5. Les SV coordonnent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux les réponses aux problèmes émergents, notamment des audits sur la capacité des pays à détecter les événements émergents et à y répondre aux stades les plus précoces.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Assegurar que o SV de Guiné Bissau possa se beneficiar de programas internacionais e regionais sobre os problemas emergentes que lhes digam respeito.
Description de l'activité	- Atribuir e formar um responsável na DSV para seguimento aos problemas emergentes.
Lien avec les priorités nationales :	- SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	- Ficha do posto responsável e formação adequada. - Protocolo do acordo entre a DSV e Ministério da Saúde sobre problemas emergentes. - Relatórios sobre as ações tomadas quando da ocorrência de problemas emergentes.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	- Formação de um profissional para ocupar esta função.
Année 2	- Redigir um acordo entre a DSV e Ministério da Saúde sobre problemas emergentes.
Année 3	- Tomar medidas quando houver problemas emergentes a nível regional ou internacional.
Année 4	- Idem ao ano 3
Année 5	- Idem ao ano 3
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	- Formação do profissional responsável pela identificação de problemas emergentes (estima-se 1 mês)
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	- Desenvolver ferramentas de comunicação sobre as questões emergentes.
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	- A pessoa encarregada de questões emergentes deve assistir a conferências e reuniões regionais e internacionais sobre o tema (1 viagem por ano)
Procédures	
Gestion de l'information	- O sistema de gestão de dados deve permitir o tratamento eventual de problemas emergentes.

II-12. Innovation technique

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à rester en phase avec les derniers progrès scientifiques et à se conformer aux normes de l'OIE (et aux textes de la Commission du Codex Alimentarius s'il y a lieu).</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont qu'un accès informel aux innovations techniques, par l'intermédiaire de contacts personnels ou de sources externes.	
2. Les SV gèrent une base d'informations sur les innovations techniques et les normes internationales, étant abonnés à des périodiques scientifiques et à des supports d'information électroniques.	
3. Les SV disposent d'un programme spécifique leur permettant de connaître rapidement les innovations techniques et les normes internationales importantes.	
4. Les SV transposent les innovations techniques et les normes internationales dans certaines politiques et procédures, en Consultation avec les bénéficiaires.	
5. Les SV appliquent systématiquement les innovations techniques et les normes internationales importantes.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	A inovação técnica é difundida pelos canais de comunicação (site internet do SV) e durante as reuniões mensais, reuniões de consultação e programas conjuntos.
Description de l'activité	- Possibilitar a consulta a sites na internet sobre a inovação técnica para o pessoal do SV. - Atribuição de um responsável na DSV para seguimento das inovações técnicas.
Lien avec les priorités nationales :	- SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	- Ficha do posto do profissional da DSV responsável pelo seguimento das inovações técnicas. - Acesso a internet de forma constante contendo as informações sobre as inovações técnicas. - Relatório das reuniões demonstrando a difusão das inovações técnicas.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	- Atribuição e treinamento de um profissional responsável pelos seguimento das inovações técnicas. - Estabelecer os procedimentos para inserir inovações técnicas pertinentes no site internet do SV.
Année 2	- Desenvolvimento de ações para difundir as inovações técnicas.
Année 3	- Idem ao ano 2
Année 4	- Idem ao ano 2
Année 5	- Idem ao ano 2
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	Formação do profissional responsável pelos seguimento das inovações técnicas (estima-se 1 semana)
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	A pessoa encarregada deve participar d conferências e reuniões regionais e internacionais sobre o tema (1 viagem por ano)
Procédures	Os procedimentos para inserir inovações técnicas pertinentes no site internet do SV.
Gestion de l'information	Os procedimentos para inserir inovações técnicas pertinentes no site internet do SV.

III-1.Communication

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à informer les bénéficiaires de leurs actions et programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, dans un souci de transparence, d'efficacité et de rapidité.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont institué aucun mécanisme pour informer les bénéficiaires de leurs actions et programmes.	
2. Les SV suivent des mécanismes de communication informels.	
3. Les SV ont prévu un point de contact officiel chargé de la communication, mais ne diffusent pas toujours les informations les plus récentes.	
4. Le point de contact chargé de la communication des SV fournit des informations actualisées sur les actions et les programmes, accessibles par Internet ou par d'autres canaux appropriés.	
5. Les SV ont un plan de communication bien élaboré et diffusent activement et systématiquement leurs informations aux bénéficiaires.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	A comunicação é uma prioridade essencial da ação do SV. O departamento de comunicação deve ter a capacidade e os meios necessários para funcionar de forma eficaz, valorizando as competências adquiridas especialmente durante o programa PACE.
Description de l'activité	- Comunicar as actividades do SV, conforme descrito nas competências técnicas. - Providenciar um orçamento suficiente para comunicação.
Lien avec les priorités nationales :	SA1, SA2, SP1 e SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	- Descrever os canais de comunicação utilizados. - Os materiais de comunicação produzidos pelo serviço. - Procedimentos de como atualizar as informações. - Website funcional e atualizado.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	- Définir as estratégias de comunicação para atingir os objetivos prioritários do serviço. - Desenvolver o programa de comunicação definido.
Année 2	Idem ao ano 1
Année 3	Idem ao ano 1
Année 4	Idem ao ano 1
Année 5	Idem ao ano 1
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	Formação anual de uma ou duas pessoas do SV para a área de comunicação (1 mese)
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	Organizar a comunicação em função das orientações estratégicas definidas: campanha de vacinação, a luta contra as zoonoses, informação aos parceiros.
Consultation (III.2)	A consulta dos parceiros é essencial para desenvolver ferramentas de comunicação eficazes.
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	Redigir os procedimentos para a comunicação.
Gestion de l'information	Arquivamento dos dados e outros documentos necessários para definir ações de comunicação

III.1. Communication

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total		
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget			
Investissements matériels					16 200		3 120		3 120		3 120		3 120	28 680		
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0		
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0		
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0		
	m2 rénovation	100			0		0		0		0		0	0		
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0		
	Motocyclettes	3 500	0,2		0		0		0		0		0	0		
	Automobile 2x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0		
	Véhicule 4x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0		
	Autre:	0	0		0		0		0		0		0	0		
<i>Télécommunications</i>					250		0,33		0		0		0	0		
<i>Bureautique</i>					750		0,33		0		0		0	0		
<i>Equipements spécifiques</i>					16 200		3 120		3 120		3 120		3 120	28 680		
	Photocopieuse grande capacité	15 000	0,2	1	15 000	0,20	3 000	0,20	3 000	0,20	3 000	0,20	3 000	27 000		
	GPS	300	0,1	4	1 200	0,4	120	0,4	120	0,4	120	0,4	120	1 680		
Investissements immatériels					32 000		8 000		8 000		0		0	48 000		
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0		
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0		
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0		
<i>Expertise internationale</i>					8 000		4	32 000	1	8 000		1	8 000		0	48 000
Masse salariale					4 200		4 200		4 200		4 200		4 200	21 000		
	Vétérinaires	5 400			0		0		0		0		0	0		
	Autres cadres universitaires	4 200		1	4 200	1	4 200	1	4 200	1	4 200	1	4 200	21 000		
	Para-professionnels vétérinaires	3 600			0		0		0		0		0	0		
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0		
Consommables / non stockables					4 840		4 840		4 840		4 840		4 840	24 200		
<i>Consommation administrative</i>					0,2		840		840		840		840	4 200		
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0		
	Cadres	50			0		0		0		0		0	0		
	Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0		
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0		
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0		
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0		
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0		
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0		
<i>Consommations spécifiques</i>					4 000		4 000		4 000		4 000		4 000	20 000		
	Radiodiffusion	20		200	4 000	200	4 000	200	4 000	200	4 000	200	4 000	20 000		
		0			0		0		0		0		0	0		
Services délégués					0		0		0		0		0	0		
Total en €					1		57 240		20 160		20 160		12 160	121 880		
Total en millions de FCFA					655		37		13		13		8	80		

III-2.Consultation des bénéficiaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à consulter efficacement les bénéficiaires à propos de leurs actions et programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont établi aucun mécanisme de consultation des bénéficiaires.	
2. Les SV utilisent des canaux informels pour consulter les bénéficiaires.	
3. Les SV ont établi un mécanisme officiel pour consulter les bénéficiaires.	
4. Les SV organisent régulièrement des ateliers et des réunions avec les bénéficiaires.	
5. Les SV consultent activement les bénéficiaires et sollicitent leurs observations à propos des activités et des programmes en cours ou proposés, des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, des interventions à l'OIE (Commission du Codex Alimentarius et Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) ainsi que des projets d'amélioration de leurs activités.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	O setor associativista (produtores, açougueiros) é, de uma forma geral, bem organizado e constitui uma base sólida para o desenvolvimento de ações para consultas eficazes, especialmente porque os criadores profissionais de gado conservam, apesar das atuais dificuldades e falta de meios, uma grande confiança no SV.
Description de l'activité	Assegurar formalmente consultas semestrais a nível nacional e provincial (15 participantes) reforçando a promoção das associações de produtores e outros parceiros.
Lien avec les priorités nationales :	SA1, SA2 e SP1
Indicateurs objectivement vérifiables	<ul style="list-style-type: none"> - Procedimentos formais - Relatórios das reuniões
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	<ul style="list-style-type: none"> - Estabelecer um calendário de consultas previstas com os diferentes parceiros identificando os assuntos e temas prioritários para discutir. - Organizar as consultas.
Année 2	Idem ao ano 1
Année 3	Idem ao ano 1
Année 4	Idem ao ano 1
Année 5	Idem ao ano 1
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	- 5 professionnels des provinciales e nacionais devem ser formados para a organização e os métodos de consulta (2 dias).
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	As ferramentas de comunicação podem ser necessárias em função dos assuntos discutidos.
Consultation (III.2)	<ul style="list-style-type: none"> - Programas vacinais. - Modificação da legislação e da regulamentação. - Programas conjuntos.
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	Estabelecer procedimentos precisos para a consulta (calendário, os representantes oficiais, os objetivos, os reembolsos das despesas, o orçamento,)
Gestion de l'information	Um sistema de registro de consultas deve ser criado para monitorar as decisões.

III.2. Consultation des bénéficiaires

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Investissements matériels														
<i>Locaux</i>														
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	100			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														
	Motocyclettes	3 500	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre:	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>														
		250	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Bureautique</i>														
		750	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>														
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
Investissements immatériels														
<i>Fonds exceptionnel</i>														
		0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
Masse salariale														
	Vétérinaires	5 400			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3 600			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
Consommables / non stockables														
<i>Consommation administrative</i>														
		0,2			0		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>														
					0		0		0		0		0	0
	Cadres	50			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>														
					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>														
					2 400		2 400		2 400		2 400		2 400	12 000
	frais organisations réunions	300		8	2 400	8	2 400	8	2 400	8	2 400	8	2 400	12 000
		0			0		0		0		0		0	0
Services délégués														
		0			0		0		0		0		0	0
Total en €														
		1			2 400		2 400		2 400		2 400		2 400	12 000
Total en millions de FCFA														
		655			2		2		2		2		2	8

III-3.Représentation officielle

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à collaborer régulièrement et activement aux réunions importantes des organisations régionales et internationales, dont l'OIE (et la Commission du Codex Alimentarius ainsi que le Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu), en participant à ces manifestations et en assurant leur coordination et leur suivi.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV ne participent pas aux réunions importantes des organisations régionales ou internationales, ou n'en assurent pas le suivi.	
2. Les SV participent sporadiquement aux réunions importantes et/ou y contribuent de manière limitée.	
3. Les SV participent activement à la plupart des réunions importantes.	
4. Les SV consultent les bénéficiaires et prennent en compte les opinions émises lorsqu'ils signent des articles et interviennent au cours des réunions importantes.	
5. Dans le cadre de leur participation aux réunions importantes, les SV consultent les bénéficiaires afin de n'omettre aucune question stratégique, de jouer un rôle moteur et d'assurer la coordination au sein des délégations nationales.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Assegurar a representação oficial do SV nas reuniões da OIE (estima-se 2 por ano) e da UEMOA (estima-se 4 por ano). - Permitir, se necessário, a representação oficial do SV a uma dúzia de outras reuniões por ano, regionais ou internacionais, relativas a determinadas competências críticas, incluindo garantia da qualidade dos laboratórios, análise de riscos, problemas emergentes ou inovação tecnológica, saúde pública (Codex), segurança das fronteiras, medicamentos veterinários, harmonização, rastreabilidade.
Description de l'activité	Assegurar as reservas financeiras equivalente para participar as 10 reuniões internacionais dos 7 dias
Lien avec les priorités nationales :	SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	Relatórios das missões de cada participação nestas reuniões.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Participação efetiva nas reuniões da OIE e da UEMOA.
Année 2	Idem ao ano 1
Année 3	Idem ao ano 1
Année 4	Idem ao ano 1
Année 5	Idem ao ano 1
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	Divulgar as informações obtidas nestas reuniões dentro do SV e aos parceiros relacionados ao tema.
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	Assegurar a participação do SV nestas reuniões.
Procédures	Procedimento para divulgação dos relatórios das reuniões.
Gestion de l'information	Arquivagem dos relatórios das reuniões e de sua forma de difusão.

III.3. Représentation Officielle

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Investissements matériels														0
<i>Locaux</i>														0
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	100			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														0
	Motocyclettes	3 500	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre:	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>														0
		250	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Bureautique</i>														0
		750	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>														0
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
Investissements immatériels														0
<i>Fonds exceptionnel</i>														0
<i>Formation</i>														0
<i>Expertise locale</i>														0
<i>Expertise internationale</i>														0
Masse salariale														0
	Vétérinaires	5 400			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3 600			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
Consommables / non stockables					24 350	121 750								
<i>Consommation administrative</i>														0
<i>Frais de missions</i>														0
	Cadres	50			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>														0
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					24 350	121 750								
	missions internationales (7 jours)	2435		10	24 350	10	24 350	10	24 350	10	24 350	10	24 350	121 750
		0			0		0		0		0		0	0
Services délégués														0
Total en €														1
Total en millions de FCFA														655
					16	80								

III-4.Accréditation/habilitation/délégation

1. Objectif spécifique	
<i>Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité permettant d'agréeer / habilitier le secteur privé (vétérinaires, laboratoires, etc. du secteur privé) afin de lui déléguer la réalisation de certaines tâches officielles.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Le secteur public des SV n'a ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour agréer le secteur privé, l'habilitier à réaliser des tâches officielles ou lui confier des missions par délégation.	
2. Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité nécessaires pour agréer / habilitier le secteur privé ou lui confier des tâches par délégation, mais aucune accréditation ni aucune habilitation / délégation ne sont en vigueur.	
3. Le secteur public des SV élabore des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation pour certaines tâches, mais ces programmes ne sont pas régulièrement réexaminés.	
4. Le secteur public des SV élabore et applique des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation, et ces programmes sont régulièrement réexaminés.	
5. Le secteur public des SV effectue des audits sur ses programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation afin de conserver la confiance de ses partenaires commerciaux et de ses bénéficiaires.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Os textos devem ser preparados para permitir a possível implementação do mandato sanitário, onde veterinários privados seriam instalados no campo. Dada a falta de veterinários e prazo para formação, é provável que isto não possa acontecer em 5 anos, exceto se veterinários estrangeiros se instalassem no país. Dentro do programa de fortalecimento do SV, o orçamento necessário para as UVTs é atribuído à linha de « serviços delegados », a fim de permitir uma transferência orçamentária, se necessário, do setor público para o setor privado.
Description de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> – Estabelecer uma estratégia clara sobre o tema. – Redigir e fazer ser adotado textos relativos ao mandato sanitário de acordo com as normas internacionais.
Lien avec les priorités nationales :	SV2
Indicateurs objectivement vérifiables	- Textos organizando o mandato sanitário.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	<ul style="list-style-type: none"> - Iniciar a reflexão sobre o mandato sanitário, sua organização e execução. - Tomar em conta este problema dentro do programa específico de modernização da legislação e regulamentação veterinária iniciada em colaboração com a OIE em 2008.
Année 2	Monitorar as ações iniciadas no ano 1
Année 3	Monitorar as ações iniciadas no ano 1
Année 4	Monitorar as ações iniciadas no ano 1
Année 5	<ul style="list-style-type: none"> – Monitorar as ações iniciadas no ano 1 – Planejar o programa do plano estratégico seguinte sobre este assunto
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	Atividade a ser incluída no programa de revisão e modernização da legislação e regulamentação veterinária.
Communication (III.1)	Informação para os veterinários e para-profissionais sobre este programa.
Consultation (III.2)	Envolver os veterinários na reflexão sobre a estratégia a implementar.
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	Redigir os procedimentos relativos ao mandato sanitário: atividades no âmbito do mandato, a organização destas actividades, modalidades de financiamento, controle da execução
Gestion de l'information	A gestão dos dados das atividades veterinárias (vacinação, vigilância, inspeção do abate) deve permitir sua delegação oficial e, assim, facilitar o seu monitoramento (organização e carga de trabalho) e controle da execução.

III.4. Accréditation, Habilitation, Délégation

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Investissements matériels														
<i>Locaux</i>														
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	100			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														
	Motocyclettes	3 500	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre:	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>														
		250	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Bureautique</i>														
		750	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>														
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
Investissements immatériels														
<i>Fonds exceptionnel</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
Masse salariale														
	Vétérinaires	5 400			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3 600			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
Consommables / non stockables														
<i>Consommation administrative</i>														
		0,2			0		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>														
	Cadres	50			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>														
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
Services délégués														
		10000		20	200 000	20	200 000	20	200 000	20	200 000	20	200 000	1 000 000
Total en €														
		1			200 000		200 000		200 000		200 000		200 000	1 000 000
Total en millions de FCFA														
		655			131		131		131		131		131	655

III-5.Organisme statutaire vétérinaire

1. Objectif spécifique	
L' <i>organisme statutaire vétérinaire</i> est une institution autonome responsable de la réglementation des <i>vétérinaires</i> et des <i>para-professionnels vétérinaires</i> . Son rôle est défini dans le <i>Code terrestre</i> .	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Aucune législation ne prévoit la mise en place d'un <i>organisme statutaire vétérinaire</i> .	
2. Un <i>organisme statutaire vétérinaire</i> a été mis en place, mais n'a pas le pouvoir légal nécessaire pour prendre des décisions ou appliquer des mesures disciplinaires.	
3. L' <i>organisme statutaire vétérinaire</i> réglemente l'exercice de la profession de <i>vétérinaire</i> et de <i>paraprofessionnel vétérinaire</i> uniquement dans certains secteurs des SV (<i>vétérinaires</i> du secteur public mais non du secteur privé par exemple).	
4. L' <i>organisme statutaire vétérinaire</i> réglemente l'exercice de la profession de <i>vétérinaire</i> et de <i>paraprofessionnel vétérinaire</i> pour l'ensemble des SV.	
5. L' <i>organisme statutaire vétérinaire</i> est soumis à des procédures d'évaluation portant sur son indépendance, sa capacité fonctionnelle et sa composition.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Como parte da revisão do quadro legislativo e regulamentar do SV integrar como prioridade os textos relativos à exercício da medicina e farmácia veterinária. Uma releitura de textos escritos originalmente durante a criação da Ordem do Veterinários é necessária para garantir que eles sejam adequados, aplicáveis e em conformidade com as normas internacionais.
Description de l'activité	- Fournir un soutien technique (deux semaines de consultation internationale) et logistique ponctuelle à l'Ordre. - Publier les règlements pour l'exercice de la médecine et de la pharmacie vétérinaires.
Lien avec les priorités nationales :	SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	Textos adotados e aplicados.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Revisão do texto da Ordem no âmbito do programa específico de modernização da legislação e regulamentação veterinária iniciado em colaboração com a OIE em 2008 e apresentá-lo para adoção.
Année 2	Aplicar os textos desde o momento da sua adoção.
Année 3	Idem ao ano 2
Année 4	Idem ao ano 2
Année 5	Idem ao ano 2
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	Atividade a integrar no âmbito do programa de revisão e de modernização da legislação e regulamentação veterinária.
Communication (III.1)	Informação para os veterinários e para-profissionais sobre estes textos.
Consultation (III.2)	Envolver os veterinários e para-profissionais nos procedimentos de elaboração dos textos a título consultivo, antes de submetê-los para adoção.
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	Os regulamentos devem incluir procedimentos para o registro dos veterinários, bem como as competências, os níveis de ensino e as modalidades de supervisão dos para-profissionais
Gestion de l'information	Arquivamento de textos relativos a Ordem e suas atualizações.

III.5. Organisme Statutaire Vétérinaire

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total		
				Nombre	Budget											
Investissements matériels					1 000		0		0		0		0	1 000		
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0		
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0		
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0		
	m2 rénovation	100			0		0		0		0		0	0		
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0		
	Motocyclettes	3 500	0,2		0		0		0		0		0	0		
	Automobile 2x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0		
	Véhicule 4x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0		
	Autre:	0	0		0		0		0		0		0	0		
<i>Télécommunications</i>					250		0		0		0		0	250		
<i>Bureautique</i>					750		0		0		0		0	750		
<i>Equipements spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0		
					0		0		0		0		0			
					0		0		0		0		0			
Investissements immatériels					33 000		33 000		25 000		25 000		0	116 000		
<i>Fonds exceptionnel</i>					5 000	0	5	25 000	5	25 000	5	25 000	5	25 000	0	100 000
<i>Formation</i>							0		0		0		0	0		
<i>Expertise locale</i>							0		0		0		0	0		
<i>Expertise internationale</i>					8 000		1	8 000	1	8 000		0		0	16 000	
Masse salariale					0		0		0		0		0	0		
	Vétérinaires	5 400			0		0		0		0		0	0		
	Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0		
	Para-professionnels vétérinaires	3 600			0		0		0		0		0	0		
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0		
Consommables / non stockables					0		0		0		0		0	0		
<i>Consommation administrative</i>					0,2		0		0		0		0	0		
<i>Frais de missions</i>							0		0		0		0	0		
	Cadres	50			0		0		0		0		0	0		
	Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0		
<i>Frais véhicules et transports</i>							0		0		0		0	0		
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0		
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0		
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0		
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0		
<i>Consommations spécifiques</i>							0		0		0		0	0		
		0			0		0		0		0		0	0		
		0			0		0		0		0		0	0		
Services délégués					0		0		0		0		0	0		
Total en €					1		34 000		33 000		25 000		25 000	0	117 000	
Total en millions de FCFA					655		22		22		16		16	0	77	

III-6. Participation des producteurs et des autres bénéficiaires aux programmes d'action communs

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV et des bénéficiaires ont la capacité de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'action communs portant sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les producteurs et autres bénéficiaires respectent leurs obligations, mais ne participent pas activement aux programmes.
2.	Les producteurs et autres bénéficiaires sont informés des programmes et aident les SV à les appliquer sur le terrain.
3.	Les producteurs et autres bénéficiaires sont formés à participer aux programmes, signalent les améliorations nécessaires et participent à la détection précoce des maladies.
4.	Les producteurs et autres bénéficiaires négocient l'organisation et la mise en œuvre des programmes avec les SV.
5.	Les producteurs et autres bénéficiaires se sont organisés officiellement pour participer aux programmes en cours de développement, en étroite collaboration avec les SV.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	O rebanho de Guiné-Bissau sofre principalmente de doenças endêmicas que causam significativas perdas econômicas aos produtores, e para as quais existem medidas de vacinação eficientes e podem legitimamente ser suportados pelos produtores, que encontram nisso uma vantagem importante. Além disso, as principais zoonoses só podem ser controladas com a participação ativa dos produtores e dos consumidores, porque a maioria dos abates ocorre no âmbito familiar. Finalmente, a falta de dados precisos sobre a raiva, parece que o número de casos em seres humanos é muito baixo ou ausente, e um programa nacional não pode ser justificado neste momento. Todos esses treinamentos serão desenvolvidos no âmbito de cada secção durante uma campanha anual.
Description de l'activité	- Promover a vacinação de aves contra a doença de Newcastle. - Promover a vacinação de bovinos contra o carbúnculo sintomático e a pasteurellose. - Promover a vacinação de cães contra a raiva e as declarações de suspeita. - Informação nas vilas contras cisticercose, hidatidose e tuberculose nos abates realizados no âmbito familiar
Lien avec les priorités nationales :	SA2 e SP1
Indicateurs objectivement vérifiables	- Formações e comunicações realizadas (impacto, documentos ...) - Número de animais vacinados para as doenças acima mencionadas.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	- Desenvolver programas de treinamento e comunicação para as vilas
Année 2	- Implementação e Avaliação dos programas
Année 3	
Année 4	
Année 5	- Revisão principalmente da situação da raiva.
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	As atividades de comunicação dirigidas aos parceiros em causa (cartazes, suporte de mídia, materiais de treinamento) junto as associações, igrejas, escolas, rádio e televisão, a presença do Ministros da Agricultura e da Saúde, no lançamento da campanha pode ajudar, se possível com uma mensagem em cadeia nacional de rádio e TV.
Consultation (III.2)	Reunião de consulta e informação aos parceiros afetados. Formação anual de um a dois dias por cada secção.
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	O sistema de gerenciamento de dados deve permitir conhecer com exatidão o número de vacinações e de formações realizadas por região.

IV-1.Élaboration d'une législation et de réglementations, et application des textes réglementaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant de participer activement à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, et de faire appliquer aux animaux, aux produits d'origine animale et aux processus relevant de leur domaine de compétence les réglementations sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, ni pour mettre en œuvre les textes réglementaires qui en résultent.
2.	Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, mais ne sont pas en mesure de faire appliquer, au niveau national, les textes réglementaires qui en résultent.
3.	Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales et de faire appliquer, au niveau national, les textes réglementaires qui en résultent.
4.	Les SV consultent les bénéficiaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, et pour faire appliquer les textes réglementaires afin de répondre aux besoins du pays.
5.	Les SV consultent les bénéficiaires pour l'application des réglementations répondant aux besoins du commerce international.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Continuar o acompanhamento do processo de modernização da legislação e regulamentação veterinária, com o apoio da OIE e dotar o SV de recursos suficientes para implementá-las. Textos legais e regulamentares da profissão veterinária, saúde animal, (doenças prioritárias), medicamentos veterinários, saúde pública veterinária e importação de animais e seus produtos deve ser tratados de forma prioritária.
Description de l'activité	Redigir, fazer adotar, implementar e monitorizar a legislação e uma regulamentação veterinária, em conformidade com as normas internacionais (OIE) e regionais (UEMOA).
Lien avec les priorités nationales :	SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	- Textos legislativos e regulamentares escritos em conformidade com as normas internacionais propostos para adoção ou adotados. - Procedimentos para aplicação dos textos.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Seguir o programa específico iniciado em colaboração com a OIE em 2008 (15 dias de consultoria internacional e 30 dias de especialistas nacionais por ano) para apoiar os gestores responsáveis pela legislação.
Année 2	Idem ao ano 1
Année 3	Idem ao ano 1
Année 4	Idem ao ano 1
Année 5	Idem ao ano 1
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	Formação de dois veterinários oficiais em saúde pública veterinária
Législation (IV.1, 2, 3)	Seguimento do programa que foi iniciado em colaboração com a OIE sobre a legislação.
Communication (III.1)	Informação aos parceiros afetados por qualquer mudança na aplicação da legislação e dos regulamentos e (na imprensa, reuniões, site).
Consultation (III.2)	Envolver os parceiros afetados no processo de redação, a título consultivo, antes de submetê-los para adoção.
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	Procedimento escrito para aplicação das leis e regulamentos.
Gestion de l'information	Arquivamento das leis e regulamentos e suas atualizações.

IV.1. Elaboration et application des législations et réglementations

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Investissements matériels					0		0		0		0		0	0
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	100			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Motocyclettes	3 500	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre:	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>					0		0		0		0		0	0
	Bureautique	750	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
Investissements immatériels					19 600		19 600		19 600		19 600		19 600	98 000
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0
	Expertise locale	120		30	3 600	30	3 600	30	3 600	30	3 600	30	3 600	18 000
	Expertise internationale	8 000		2	16 000	2	16 000	2	16 000	2	16 000	2	16 000	80 000
Masse salariale					0		0		0		0		0	0
	Vétérinaires	5 400			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3 600			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
Consommables / non stockables					0		0		0		0		0	0
<i>Consommation administrative</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0
	Cadres	50			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
Services délégués					0		0		0		0		0	0
Total en €					1		19 600		19 600		19 600		19 600	98 000
Total en millions de FCFA					655		13		13		13		13	64

IV-2. Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de s'assurer que les bénéficiaires respectent la réglementation sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments, pour les questions relevant de leur domaine de compétence.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV ne disposent d'aucun programme pour s'assurer que les bénéficiaires respectent les réglementations applicables.	
2. Les SV appliquent un programme prévoyant des inspections et une vérification de la conformité aux réglementations relatives aux animaux et aux produits d'origine animale. Ils consignent les cas de non-conformité, mais ne prennent généralement aucune mesure supplémentaire.	
3. Si nécessaire, les SV appliquent des pénalités adaptées en cas de non conformité.	
4. Les SV collaborent avec les bénéficiaires pour réduire au minimum les cas de non conformité.	
5. Les SV effectuent des audits sur leur programme de conformité.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Assegurar que a nova base legislativa veterinária permita ao SV aplicar as penalidades em caso de violações. Os custos de implementação são inerentes ao bom funcionamento da SV e não requer recursos específicos.
Description de l'activité	Aplicar de forma prioritária penalidades nas apreensões de abate e de importação e distribuição ilegal de medicamentos veterinários.
Lien avec les priorités nationales :	SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	- As penalidades aplicadas quando das violações (decisões, relatórios e execução de decisões ...)
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Idem IV 1
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> - Formação de dois veterinários oficiais em saúde pública veterinária - Formação de agentes de inspeção (cerca de 2 dias por ano) sobre a aplicação das penalidades.
Législation (IV.1, 2, 3)	Atividade que depende do avanço da competência IV 1
Communication (III.1)	Informação dos beneficiários afetados sobre as penalidades na aplicação das leis e regulamentos,
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	Procedimento escrito, que prevê as modalidades de aplicação das penalidades no momento da constatação da infração.
Gestion de l'information	Arquivamento da leis e regulamentos e suas atualizações.

IV-3. Harmonisation internationale

1. Objectif spécifique	
Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de jouer un rôle actif dans l'harmonisation internationale des réglementations et des mesures sanitaires, et de s'assurer que la législation et les réglementations nationales relevant de leur domaine de compétence intègrent les normes internationales applicables.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. La législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> relevant du domaine de compétence des SV ne tiennent pas compte des normes internationales.	
2. Les SV sont conscients des carences, incohérences ou non conformités de la législation, des réglementations et des <i>mesures sanitaires</i> nationales par rapport aux normes internationales, mais n'ont pas la capacité ou le pouvoir de remédier aux problèmes.	
3. Les SV suivent l'évolution des normes internationales (étapes de création et de révision). Ils révisent périodiquement la législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> nationales dans le but de les harmoniser avec les normes internationales si nécessaire, mais ne participent pas activement aux commentaires des projets de normes présentés par les organisations intergouvernementales compétentes.	
4. Les SV examinent activement les projets de normes des organisations intergouvernementales compétentes et apportent leurs commentaires.	
5. Les SV participent activement et régulièrement à la rédaction, la négociation et l'adoption de normes internationales ¹⁰ et se réfèrent à ces textes pour harmoniser la législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> de leur pays.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	A legislação veterinária deve ser desenvolvida com assistência técnica internacional (OIE) e regional (UEMOA).
Description de l'activité	Assegurar que a criação e a revisão da legislação veterinária em curso está harmonizada com as normas internacionais (OIE) e regionais (UEMOA).
Lien avec les priorités nationales :	SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	Leis e regulamentos revistos, aprovados e aplicados
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Idem IV 1
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	Formação de dois veterinários oficial de saúde pública veterinária
Législation (IV.1, 2, 3)	Atividade que depende do avanço da competência IV 1
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	A participação do SV é necessário nas reuniões regionais que se ocupam da harmonização (1 vez por ano)
Procédures	
Gestion de l'information	Coleta e acompanhamento regular dos padrões e normas internacionais e regionais nesta área

IV-4. Certification internationale

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et capacité permettant de certifier les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec la législation et les réglementations nationales, et avec les normes internationales.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour certifier des animaux, produits d'origine animale, services ou processus.	
2. Les SV ont le pouvoir de certifier certains animaux, produits d'origine animale, services et processus, mais n'agissent pas toujours en conformité avec la législation et les réglementations nationales, ou avec les normes internationales.	
3. Les SV élaborent et appliquent des programmes de certification pour certains animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec les normes internationales.	
4. Les SV élaborent et appliquent la totalité des programmes de certification importants pour tous les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, conformément aux normes internationales.	
5. Les SV soumettent leurs programmes de certification à des audits afin de conserver la confiance en leur système, tant au niveau national qu'au niveau international.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	O processo de certificação dos produtos da pesca e de competência do SV, na aceção da OIE. A proposta de criação de uma autoridade para pesca independente do SV de Guiné-Bissau, estruturalmente enfraquece a autoridade do SV. Neste contexto, os recursos não são abordados neste relatório.
Description de l'activité	Garantir a certificação de produtos da pesca, em conformidade com as normas internacionais
Lien avec les priorités nationales :	DE2 e SV1
Indicateurs objectivement vérifiables	- Certificado sanitário para pescados. - Exportação efetuada para o mercado europeu. - Relatório de auditoria da UE.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	

IV-5. Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité et autorité permettant de négocier, mettre en œuvre et gérer des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour négocier ou approuver des accords d'équivalence ou d'autres types d'accords sanitaires avec d'autres pays.	
2. Les SV ont l'autorité nécessaire pour négocier et approuver des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, mais aucun accord de ce type n'a été appliqué.	
3. Les SV ont appliqué des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux pour certains animaux, produits d'origine animale et processus.	
4. Les SV poursuivent activement la négociation, l'application et la gestion d'accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, pour toutes les questions liées aux animaux, produits d'origine animale et processus relevant de leur domaine de compétence.	
5. Les SV coopèrent activement avec les bénéficiaires et tiennent compte de l'évolution des normes internationales lorsqu'ils négocient des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Guiné-Bissau não tem a exportação como prioridade
Description de l'activité	Nenhuma atividade prevista para esta competência - Permanecerá no Nível 1.
Lien avec les priorités nationales :	Esta competência não está entre as prioridades nacionais
Indicateurs objectivement vérifiables	Não aplicável
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	

IV-6. Traçabilité

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant d'identifier les animaux et les produits d'origine animale relevant de leur domaine de compétence, et de retracer l'historique, la localisation et la répartition de ces animaux et produits.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont pas la capacité d'identifier les animaux ou les produits d'origine animale.	
2. Les SV peuvent retracer le parcours de certains animaux et produits qui en sont issus.	
3. Les SV ont mis en place des procédures pour identifier et retracer le parcours de certains animaux et produits d'origine animale pour les besoins de la prophylaxie des maladies et de la sécurité sanitaire des aliments, conformément aux normes internationales qui s'appliquent.	
4. Les SV et leurs bénéficiaires ont coordonné les procédures nationales en place pour identifier et retracer le parcours des animaux et des produits d'origine animale pour les besoins de la prophylaxie des maladies et de la sécurité sanitaire des aliments.	
5. En collaboration avec les bénéficiaires, les SV soumettent leurs procédures de traçabilité à des audits.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Conservar a identificação tradicional com a marca a fogo, usada por alguns produtores Peuls, desenvolver um programa de identificação permanente complementar para todos os bovinos. A experiência de alguns países vizinhos sobre o assunto (por exemplo, o sistema de identificação usado por tatuagem em Guiné Conakry, no qual as organizações de produtores colaboraram ativamente com o serviço oficial) pode ser usado como um modelo. Para testar a eficácia do sistema um teste piloto numa área poderá se considerado antes de ser ampliado para todo o País.
Description de l'activité	Organizar formalmente a identificação bovina por tatuagem.
Lien avec les priorités nationales :	SA 1 e SA 2
Indicateurs objectivement vérifiables	- Base de dados dos bovinos oficialmente identificados que permite traçar um todo o percurso dos mesmos. - Procedimentos escritos descrevendo as ações necessárias para a rastreabilidade.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	- Designação de um responsável pela identificação dos bovinos no SV. - Criação de um Comitê Nacional para a identificação dos bovinos, composto por representantes das organizações e associações interessadas (SV, produtores ...) - Coleta de informações sobre sistemas eficazes de identificação de bovinos na UEMOA - Organização e execução de missão ou missões para estudar os sistemas operacionais de identificação de bovinos - Iniciar o diálogo com as associações de produtores sobre as modalidades de aplicação desta identificação (pelo menos uma por região)
Année 2	- Construir um projeto de programa para identificação permanente e generalizada dos bovinos, identificando os meios e equipamentos necessários. - Definir as modalidades para implementação do programa ou um projeto-piloto limitado a uma região do país. - Apresentar e discutir o programa com as associações de criadores (pelo menos uma reunião por região) - Finalizar os procedimentos deste programa
Année 3	- Implementar o programa ou o projeto piloto
Année 4	- Idem
Année 5	- Preparar as ações para implementar o plano estratégico a seguir
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	- Prever um ou dois dias de treinamento sobre a identificação para os agentes do terreno
Législation (IV.1, 2, 3)	Uma legislação específica deverá ser adotada para tornar obrigatória a identificação dos bovinos.
Communication (III.1)	- Reunião de informação com as associações de criadores (pelo menos uma por ano e por região) - Ação de comunicação específico através da mídia (rádio, televisão, imprensa, folhetos e cartazes)
Consultation (III.2)	- Reuniões do Comitê Nacional (pelo menos duas vezes por ano)
Représentation officielle (III.3)	- Participar como apropriado de reuniões internacionais e regionais sobre a rastreabilidade ou identificação.
Procédures	Redigir os procedimentos relativos a este programa
Gestion de l'information	Arquivamento e segurança de dados (em conjunto com outros serviços ou instituições oficiais que possam estar envolvidos)

IV.6. Traçabilité

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget									
Investissements matériels														3 750
<i>Locaux</i>														0
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	100			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														0
	Motocyclettes	3 500	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	20 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autres	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>														0
		250	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Bureautique</i>														3 750
		750	0,33		0		0	3	2 250	1	750	1	750	3 750
<i>Equipements spécifiques</i>														0
	pinces à tatouer		PM		0		0		0		0		0	0
Investissements immatériels														0
<i>Fonds exceptionnel</i>														0
		0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>														0
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>														0
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>														0
		0			0		0		0		0		0	0
Masse salariale														10 800
	Vétérinaires	5 400			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	4 200			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	3 600			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0	3	3 600	3	3 600	3	3 600	10 800
Consommables / non stockables														2 160
<i>Consommation administrative</i>														2 160
		0,2			0		0		720		720		720	2 160
<i>Frais de missions</i>														0
					0		0		0		0		0	0
	Cadres	50			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	30			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>														0
					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>														0
	fiches et cartes d'identification	0	PM		0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
Services délégués														0
		0			0		0		0		0		0	0
Total en €														16 710
		1			0		0		6 570		5 070		5 070	16 710
Total en millions de FCFA														11
		655			0		0		4		3		3	11

IV-7. Transparence

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de déclarer à l'OIE (et au Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) leur statut sanitaire et tout autre élément important, conformément aux procédures établies.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV ne procèdent à aucune notification.
2.	Les SV procèdent à des notifications occasionnelles.
3.	Les SV procèdent aux notifications, conformément aux procédures établies par ces organisations.
4.	Les SV informent régulièrement leurs bénéficiaires des changements de réglementation et des nouvelles décisions en matière de prophylaxie des maladies importantes, ainsi que du statut sanitaire du pays. Ils les tiennent également informés des changements de réglementation et des évolutions sanitaires intervenant dans les autres pays.
5.	En collaboration avec les bénéficiaires, les SV soumettent leurs procédures de transparence à des audits.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Privilegier a comunicação por mídia e consultas formais com organizações de produtores.
Description de l'activité	Transmitir aos produtores informações atualizadas sobre as alterações na estrutura dos SVs, a regulamentação veterinária, e medidas sanitárias aplicadas no país, o status sanitário do país e países vizinhos e os seus desenvolvimentos.
Lien avec les priorités nationales :	SV1, SV2, SA1, SA2 e SP1
Indicateurs objectivement vérifiables	<ul style="list-style-type: none"> - Busca organizada de informações sanitárias em diferentes regiões e países vizinhos - Website atualizado sobre o assunto e o histórico. - Documentos comprobatórios da transmissão de dados para os parceiros (reuniões ...)
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	<ul style="list-style-type: none"> - Organização e implementação de um sistema de comunicação nacional no SV - Desenvolvimento de iniciativas de comunicação orientadas para a preparação da campanha de vacinação - Organização de reuniões para apresentar os resultados das campanhas de vacinação do ano - Planejamento das ações para o ano 2
Année 2	<ul style="list-style-type: none"> - Desenvolvimento de iniciativas de comunicação orientadas para a preparação da campanha de vacinação - Organização de reuniões de restituição: <ul style="list-style-type: none"> - dos resultados das campanhas de vacinação do ano - dos programas ou projetos de regulamentação dos SV (regulamentação, estrutura ...) - Planejamento das ações para o ano 3
Année 3	<ul style="list-style-type: none"> - Idem ao ano 2 - Criação de um website
Année 4	<ul style="list-style-type: none"> - Idem ao ano 2 - Atualizar o site da internet
Année 5	<ul style="list-style-type: none"> - Idem ao ano 4 - Planejamento das ações como parte de um novo plano estratégico
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> - Formação de 1 ou 2 funcionários em gestão de bancos de dados - Formação de 1 ou 2 funcionários na criação de websites
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	Uma campanha de comunicação anual sobre a organização dos programas de imunização (mensagens nos meios de comunicação - rádio, televisão, jornais - documento específico - cartazes, folhetos)
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	- Participação nos treinamentos para pontos focais da OIE para notificação sanitária.
Procédures	Elaborar um procedimento simples e conciso descrevendo as opções e as modalidades de execução desta atividade
Gestion de l'information	O arquivamento de dados sobre pessoas e estruturas a contactar para a organização deste programa

IV-8.Zonage

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des zones indemnes de certaines maladies.	
2. En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de zonage.	
3. Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.	
4. Les SV collaborent avec leurs bénéficiaires pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.	
5. Les SV sont en mesure de démontrer les fondements scientifiques de toutes les zones indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par leurs partenaires commerciaux, du respect des critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Guiné-Bissau não dispõe atualmente de vocação orientadas para a exportação e não pode implementar a zonificação neste plano de fortalecimento. Para registro, as ilhas Bijagós são as únicas partes geográficas aptas para a aplicação do conceito de zonificação.
Description de l'activité	Nenhuma atividade prevista para esta competência - Permanecerá no Nível 1
Lien avec les priorités nationales :	Esta competência não está entre as prioridades nacionais .
Indicateurs objectivement vérifiables	Não aplicável
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	

IV-9.Compartimentation

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et capacité permettant d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des compartiments indemnes de certaines maladies.	
2. En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de compartimentation.	
3. Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.	
4. Les SV collaborent avec leurs bénéficiaires pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.	
5. Les SV sont en mesure de démontrer les fondements scientifiques de tous les compartiments indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par les autres pays, du respect des critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Guiné-Bissau não no momento nem vocação para exportação nem ou cadeia de produção que pode ser compartimentada. O país não tem interesse ou capacidade para implementar compartimentalização durante o plano de fortalecimento atual.
Description de l'activité	Nenhuma atividade prevista para esta competência - Permanecerá no Nível 1.
Lien avec les priorités nationales :	Esta competência não está entre as prioridades nacionais
Indicateurs objectivement vérifiables	Não aplicável
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	

Détermination des coûts unitaires en €

Taux de conversion de l'€ en devise nationale FCFA

655

1- Coûts des ressources humaines**Rémunération annuelle moyenne (salaires, primes et charges)**

Vétérinaires	5 400
Autres diplômes supérieurs (biologiste, juriste, administrateur...)	4 200
Paraprofessionnels vétérinaires	3 600
Personnels d'appui (secrétaire, chauffeur, entretien...)	1 200

Per diem

Per diem agent technique (moyen + 20 % forfait transport le cas échéant)	50
Per diem chauffeur	30
Per diem expert national (incluant forfait transport +10 à 20%)	50
Per diem agent technique national en voyage à l'étranger	205
Per diem expert international	220

Coût moyen d'un voyage international

1 000

Honoraires journaliers des consultants

Expert national	70
Expert international	780

Coût journalier d'expertise technique d'un consultant national

Honoraires / jour	70
Per diem	50
Total par jour	120

Coût d'expertise technique d'un consultant international

Honoraires par jour	780
Per diem	220
Voyage international	1 000
Total par semaine	8 000
Total par mois	30 000
Total par an	300 000

2- Coûts des formations**Coût journalier formation continue locale courte durée par groupe de 15**

Per diem 15 participants	750
Salle et outils pédagogiques / jour	130
Consultant expert national	120
Total par jour	1 000

Coût mensuel formation continue de moyenne durée pour une personne

Frais de séjour	1 000
Frais de formation	1 000
Déplacements	1 000
Total par mois	3 000

Coût annuel de formation de spécialisation (master, doctorat...)

Frais de séjour	6 000
Frais de formation	3 500
Déplacements	500
Total par an	10 000

Formation initiale

Vétérinaires	50 000
Autres Diplômes universitaires	

3- Coûts des Investissements

Locaux

Construction / m2	300
Renovation / m2	100
Entretien / m2	15

Transports

Moto	3 500
Voiture citadine	20 000
4*4	20 000
Autres (bicyclettes, animaux, bateaux, pirogues, aéronefs...)	

Matériel de communication et bureautique

Unité de communication (base 4 en 1: scanner+fax+téléphone+photocopie)	250
Unité de bureautique (base ordinateur et périphériques indispensables)	750

Equipements spécifiques

Réfrigérateur - Congélateur (220 litres à gaz)	600
Générateur (solaire pour poste vétérinaire)	4 500
Photocopieuse-trieuse de grande capacité	15 000
GPS	300
Equipement de laboratoire	
Autres:.....	

4- Coûts des frais de transports

Prix du carburant (moyenne des carburants gazole, essence, mélange)	1
---	---

Vitesse moyenne de déplacements dans le pays:

<i>en moto</i>	40
<i>en voiture citadine</i>	60
<i>en véhicule 4x4</i>	50
<i>en autre transport</i>	

Fonctionnement:carburants + entretien + assurance (consommation x 2)

<i>Prix du km en moto</i>	0,07
<i>Prix du km en voiture citadine</i>	0,20
<i>Prix du km en 4*4</i>	0,40
<i>Prix du km sur autre transport</i>	

Fonctionnement et amortissement

<i>Prix du km en moto (sur 5 ans et 30 000 Km)</i>	0,14
<i>Prix du km en voiture citadine (sur 5 ans et 100 000 Km)</i>	0,40
<i>Prix du km en 4*4 (base 5 ans et 150 000 Km)</i>	0,53
<i>Prix du km sur autre transport</i>	

Tarif horo-kilométrique (fonctionnement+amortissement+temps passé)

<i>Prix du km en moto</i>	0,20
<i>Prix du km en voiture citadine</i>	0,44
<i>Prix du km en 4*4</i>	0,58
<i>Prix du km sur autre transport</i>	

5- Coût de représentation officielle d'une semaine à l'étranger

7j de Per diem cadre national à l'étranger	1 435
Voyage (coût moyen d'un transport international)	1 000
Total	2 435

Liste des personnes rencontrées durant la mission

11-sept			
Dr Mario Marciano Gomes	Chef Division SA (DGE)	665 28 85 52000338	amargomes55@yahoo.com.br
Dr Miguel Suarez da Gama	Vice Président de l'Ordre des MV de GB	7200338	
Dr Maria Henriqueta R. Vieira	Directrice du LNV	6054676	henriqueta19@yahoo.com.br
Ansumane Bacar Djassi	Chef Division Parasitologie-LNV - TMV	6638102	ajassib@yahoo.com.br
Dr Malam Bacar Djassi	Responsable Section Grippe Aviaire - LNV		
Florentino Correia	Directeur du Service des Productions Animales		
Justino Souto Amado	Coordonateur Inspection aux frontières - TMV	6752202	
Dr Nicolau Da Silva	Chef Répartition Régionale de l'Elevage de Gabu		colinas2@yahoo.com.br
Dr Bacar Djassi	Président de la Commission Grippe Aviaire	6617744	bacar_djassi@yahoo.com.br
Antonio Roberto Da Silva	Technicien - Service Productions Animales		
Dr Carlos Silva	DGE		
14-sept			
Dr Mario Marciano Gomes	Chef Division SA (DGE)	665 28 85	amargomes55@yahoo.com.br
Dr Maria Henriqueta R. Vieira	Directrice du LNV	6054676	henriqueta19@yahoo.com.br
Dr Bacar Djassi	Président de la Commission Grippe Aviaire	6617744	bacar_djassi@yahoo.com.br
Dr Sara Maximo Vieira	Docteur Vétérinaire		
Dr Midana Iota	Chef de la Répartition Régionale Elevage Région de Bafata		
Dr Carlos Silva	DGE	6752202	
Justino Souto Amado	Coordonateur Inspection aux frontières - TMV	6638102	
Ansumane Bacar Djassi	Chef Division Parasitologie-LNV - TMV		ajassib@yahoo.com.br
Amadú Djalo	Chef de la Répartition Régionale Elevage Région Cacéo Cacheu		
Amadú Djalo	Chef Secteur Bula - TMV		
Amadú Gomes	Chef de la Répartition Régionale de Blombo		
Nhassé Nama	Direction des Services de Production Animale		
João Gomes	Direction des Services de Production Animale		
Dr Augusto Mendes Oliveira	Chef de la RSPPC - DGE		
Manuel Batista	Conseiller du DGE - Point Focal Mission PVS - TMV		batista523@hotmail.com
15-sept			
Ansumane Bacar Djassi	Chef Division Parasitologie-LNV - TMV	6638102	ajassib@yahoo.com.br
Dr Mario Marciano Gomes	Chef Division SA (DGE)	665 28 85	amargomes55@yahoo.com.br
Dr Bacar Djassi	Président de la Commission Grippe Aviaire	6617744	bacar_djassi@yahoo.com.br
Dr Midana Iota	Chef de la Répartition Régionale Elevage Région de Bafata		
Dr Carlos Silva	DGE		
Manuel Batista	Conseiller du DGE - Point Focal Mission PVS - TMV		batista523@hotmail.com
Dr Sara Maximo Vieira	Docteur Vétérinaire		
Amadú Gomes	Chef de Répartition Régionale de Blombo		
Dr Malam Bacar Djassi	Responsable Section Grippe Aviaire - LNV		
Justino Souto Amado	Coordonateur Inspection aux frontières - TMV	6752202	
Amadú Djalo	Chef de la Répartition Régionale Elevage Région Cacéo Cacheu		
Amadú Djalo	Chef Secteur Bula - TMV		
Dr Maria Henriqueta R. Vieira	Directrice du LNV	6054676	henriqueta19@yahoo.com.br
Dr Augusto Mendes Oliveira	Chef de la RSPPC - DGE		
Dr Miguel Suarez da Gama	Vice Président de l'Ordre des MV de GB	52000338 7200338	
Nhassé Nama	Direction des Services de Production Animale		
Bealima Amadeu Mané	Technicien - LNV		
Amadou Tibanerandé	Association Gano - Gabu		
Mamadou Seidé	Président Association Nagué - Bafata		
Ibrahimia Meia Baldé	Association Nagué - Contuboei		
18-sept			
Simon Da Silva	Secrétaire général du MADR		
Nhassé Nama	Direction des Services de Production Animale		
Dr Augusto Mendes Oliveira	Chef de la RSPPC - DGE		
Dr Ivo Mendes	Directeur des Services Vétérinaires		
Dr Bernardo Cassama	Directeur général de l'Elevage		
Ansumane Bacar Djassi	Chef Division Parasitologie-LNV - TMV	6638102	ajassib@yahoo.com.br
Dr Bacar Djassi	Président de la Commission Grippe Aviaire	6617744	bacar_djassi@yahoo.com.br
Guerra Bedonga	Responsable Répartition Régionale d'Oio		
Dr Carlos Silva	DGE		
Dr Sara Maximo Vieira	Docteur Vétérinaire		
Dr Midana Iota	Chef de la Répartition Régionale Elevage Région de Bafata		
Antonio Roberto Da Silva	Technicien - Service Productions Animales		
Dr Malam Bacar Djassi	Responsable Section Grippe Aviaire - LNV		
Alberto Silva	INPA - Bissau		
Dr Nicolau Da Silva	Chef Répartition Régionale de l'Elevage de Gabu		colinas2@yahoo.com.br
Amadú Djalo	Chef de la Répartition Régionale Elevage Région Cacéo Cacheu		
Amadú Djalo	Chef Secteur Bula - TMV		
Amadú Gomes	Chef de Répartition Régionale de Blombo		
Dr Maria Henriqueta R. Vieira	Directrice du LNV	6054676	henriqueta19@yahoo.com.br
Bealima Amadeu Mané	Département sérologie - LNV		
Dr Mario Marciano Gomes	Chef Division SA (DGE)	665 28 85	amargomes55@yahoo.com.br
Justino Souto Amado	Coordonateur Inspection aux frontières - TMV	6752202	